



ETUDE DE LA BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE AU GABON

Les Annexes du Rapport Diagnostic et de la Feuille de Route

Mrinalini Teelock (Nalini Burn)

LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT



JUIN 2022

SOMMAIRE

1.1	CADRE D'ANALYSE GENRE HARMONISÉE ET STANDARDISÉE POUR L'ETUDE	14
1.2	LA DISTINCTION FONDAMENTALE ENTRE OBJECTIF DE L'ÉGALITÉ DE GENRE EN TANT QUE VALEUR INTRINSÈQUE, ET UN OBJECTIF AFIN D'ATTEINDRE D'AUTRES OBJECTIFS.	14
1.2.1	QUE VEUT DIRE L'ÉGALITÉ DE GENRE ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES ?	14
1.2.2	QUELS SONT LES OUTILS PRATIQUES À UTILISER ? L'INDICATEUR ODD 5C.1	17
1.2.3	QUE VEUT DIRE UNE ÉCONOMIE ROSE ?	17
	PARTIE 2	20
2	DIAGNOSTIC SELON L'ÉVALUATION GENRE D'UN CNFI AU GABON	21
2.1	ETAPE 1 : ÉVALUATION ET DIAGNOSTIC CARTOGRAPHIE DES FLUX DE FINANCEMENT EN DIRECTION DE L'EGAF AU GABON	21
2.1.1	CADRE ANALYTIQUE À UTILISER OUTIL GUIDE D'ÉVALUATION GENRE DU CNFI	23
2.1.2	DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE : ELABORER UNE STRATÉGIE DE COLLECTE DE DONNÉES EN TROIS TEMPS	23
2.2	ANALYSE DOCUMENTAIRE GENRE 1/ ÉVALUATION EX ANTE GENRE DU FLUX DE FINANCEMENT SE BASANT SUR LES RÉSULTATS DE L'EFDG	23
2.2.1	UN FLUX DE FINANCEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUENCER L'EGAF DIFFICILE À CARTOGRAPHIER ET JUGÉ FAIBLE : ÉLÉMENTS SAILLANTS	26
2.2.2	FLUX DE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE BRUNE : RÉPÈRES D'ÉVALUATION GENRE EX ANTE ET INTERSECTIONNELLE	28
2.3	ÉVALUATION GENRE DU CNFI, SELON UNE REVUE DOCUMENTAIRE, UTILISANT LE GUIDE GENRE DÉDIÉ	30
2.3.1	A. CADRE POLITIQUE NATIONAL, PLANIFICATION ET BUDGÉTISATION	32

2.4	QUESTIONS D'ORIENTATION INITIALE POUR L'ANALYSE DES FLUX DE DÉVELOPPEMENT NATIONAUX ET PRIVÉS/INTERNATIONAUX	3
2.4.1	QUESTIONS DIRECTRICES POUR ANALYSER LES RESSOURCES PUBLIQUES NATIONALES (RECETTES PUBLIQUES ET BUDGÉTISATION) À TRAVERS UNE OPTIQUE DE GENRE	4
2.4.2	QUESTIONS DIRECTRICES POUR ANALYSER LES FLUX PRIVÉS ET INTERNATIONAUX DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	6
2.5	C. STRATÉGIE DE FINANCEMENT	8
2.6	SUIVI ET EXAMEN	10
2.7	L'ÉVALUATION GENRE DE L'EFDG	12
2.7.1	ETAPE D'ANALYSE DOCUMENTAIRE	16
2.7.2	LE CADRE D'ANALYSE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ALIGNEMENT DU FINANCEMENT : ANCRAGES GENRE	18
2.7.3	EVALUATION GENRE DU CADRE CONCEPTUEL ET ANALYTIQUE DE L'EFDG.	20
2.7.4	APERÇU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU GABON : LA SITUATION AU NIVEAU DES POPULATIONS	22
2.7.5	SECTION 1.3 GOUVERNANCE ET COORDINATION INSTITUTIONNELLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	24
2.7.6	SCHÉMA INSTITUTIONNEL SECTION 2.1 BESOIN DE FINANCEMENTS	26
2.7.7	FINANCES PUBLIQUES INTERNATIONALES	28
2.7.8	SECTION 2.2.4 FINANCES PRIVÉES NATIONALES ET NON-COMMERCIALES	30
2.7.9	RECOMMANDATIONS POUR LA PHASE DE COLLECTE DE DONNÉES ET LA VALIDATION DES RÉSULTATS	32
2.7.10	DEUXIÈME TEMPS : ETAPE DE COLLECTE DE DONNÉES EGAF AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES	32
2.8	DÉROULEMENT ET RÉSULTATS DE LA DEUXIÈME ETAPE DE COLLECTE DE DONNÉES	32

2.8.1	DÉROULEMENT DE LA COLLECTE DES DONNÉES	3
.....		
2.8.2	LES RÉSULTATS RELATIFS AUX FLUX DE FINANCEMENTS EGAF	4
.....		
2.9	CONCLUSIONS	6
.....		
PARTIE 3		8
.....		
3	DIAGNOSTIC SELON LA DÉMARCHE BSG : FAISABILITÉ DE LA BSG	10
.....		
3.1	INTRODUCTION	12
.....		
3.1.1	LES ETAPES DE LA BSG	16
.....		
3.2	ETAPE 1 D'ANALYSE FACTUELLE DU CONTEXTE PAYS AU NIVEAU DES POPULATIONS	18
.....		
3.2.1	ENJEUX ET DEFIS DE L'ÉCONOMIE BRUNE	20
.....		
3.2.2	ECONOMIE BRUNE, DÉVELOPPEMENT HUMAIN, PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS	22
.....		
3.3	LE CONTEXTE DE L'ÉGALITÉ DE GENRE ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES AU GABON	24
.....		
3.3.1	INDICES ET DONNÉES CLÉS DE LA PERFORMANCE EGAF AU GABON.	26
.....		
3.3.2	LES FEMMES, L'ENTREPRISE ET LE DROIT 2020, BANQUE MONDIALE	28
.....		
3.3.3	ETAT DES LIEUX DE L'EGAF SOUS LE PRISME DES CIBLES ET INDICATEURS DE L'ODD 5	30
.....		
3.4	CADRAGE NORMATIF ET ENGAGEMENTS POLITIQUES INTERNATIONAUX	32
.....		
3.4.1	LE CONTEXTE NATIONAL	32
.....		
3.4.2	ETAT DES LIEUX DES RAPPORTS PÉRIODIQUES	32

3.5	CADRAGE LÉGISLATIF	3
.....		
3.6	CADRAGE INSTITUTIONNEL DE L'EGAF	4
.....		
3.6.1	HISTORIQUE SUCCINCT	6
.....		
3.6.2	MÉCANISME NATIONAL DE L'EGAF : ATTRIBUTIONS AU NIVEAU MINISTÉRIEL	8
.....		
3.6.3	ETAT ACTUEL DE L'ARCHITECTURE EGAF	10
.....		
3.7	POLITIQUES PUBLIQUES, PLANS	12
.....		
3.7.1	TRANSVERSAL : EVALUATION GENRE DU PLAN STRATEGIQUE GABON EMERGENT	16
.....		
3.7.2	EVALUATION GENRE DU PLAN ACCÉLÉRÉ DE TRANSFORMATION 2021- 2023 (PAT)	18
.....		
3.7.3	EN MATIÈRE D'EGAF : LA SNEEG	20
.....		
3.7.4	LE PLAN DÉCENNAL GENRE	22
.....		
3.7.5	STRATÉGIE DE PROMOTION DES DROITS DE LA FEMME ET LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES, 2020	24
.....		
3.7.6	CONSTATATIONS AU REGARD DE CES DIFFÉRENTES STRATÉGIES ET PLANS	26
.....		
3.7.7	MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES, PROGRAMMES ET PLANS EN MATIÈRE D'EGAF	28
.....		
3.7.8	CONCLUSIONS DE CETTE SECTION	30
.....		
3.8	STRATÉGIES ET PROGRAMMES SECTORIELS : PRISE EN COMPTE (SIGNIFICATIVE ?) DES QUESTIONS DE GENRE	32
.....		
3.8.1	PROGRAMMES À CARACTÈRE TRANSVERSAL : DÉVELOPPEMENT RURAL/ AGRICULTURE : LE PROGRAMME GRAINE	32
.....		
3.9	EVALUATION GENRE DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES (GFP)	32

3.9.1	LE CADRE JURIDIQUE	3
.....		
3.9.2	LES RÉFORMES DANS LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	4
.....		
3.9.3	LE DOCUMENT DE CADRAGE MACROÉCONOMIQUE ET BUDGETAIRE 2022-2024	6
.....		
3.9.4	CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES : CADRAGE, PRÉPARATION ET EXÉCUTION DU BUDGET	8
.....		
3.10	APRÈS BUDGET : SUIVI EXAMEN REDDITION DES COMPTES	10
.....		
	PARTIE 4	12
.....		
4	DIAGNOSTIC GENRE D'UN ARRIMAGE DE L'ÉCONOMIE VERTE ET ROSE AU GABON	16
.....		
4.1.1	ANALYSE DE LA SITUATION: LES ÉCOSYSTÈMES NATURELS GABONAIS, PRESSIONS ET AVANCÉES DE L'ECONOMIE VERTE	18
.....		
4.1.2	LE CADRAGE D'UN SYSTÈME DE COMPTABILITÉ ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE(SCEE)	20
.....		
4.1.3	OPPORTUNITÉS ET PRESSIONS DE TRANSITION VERTE AU GABON	22
.....		
4.1.4	CADRE NORMATIF. CONVENTIONS LIÉES À L'ENVIRONNEMENT	24
.....		
4.1.5	CADRE LÉGISLATIF AU GABON	26
.....		
4.1.6	EVALUATION GENRE	28
.....		
4.2	ETAT DES LIEUX DE PRISE EN COMPTE DE L'EGAF DANS LES PROJETS ET ACTIONS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT	30
.....		
4.2.1	LE CONSEIL NATIONAL CLIMAT	32
.....		
4.2.2	BRAINFOREST	32
.....		
4.3	L'ÉVALUATION DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT AU GABON	32

PARTIE 5	3
.....	
5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	4
.....	
5.1 L'ANALYSE GENRE DE L'ÉCONOMIE BRUNE	6
.....	
PARTIE 6	8
.....	
6 FICHES OUTILS ET FICHES DE CONNAISSANCES GÉNÉRIQUES	10
.....	
6.1 LISTE DE CONTRÔLE POUR ÉVALUER UN PROGRAMME SENSIBLE AU GENRE	12
.....	
6.2 FICHE D'INFORMATIONS : PLAN D'ACTION DE BEIJING INITIANT LA BSG	16
.....	
6.2.1 (EXTRAITS) DISPOSITIONS FINANCIÈRES	18
.....	
6.3 FICHES TECHNIQUES OUTILS D'ANALYSE GENRE	20
.....	
6.3.1 FICHE TECHNIQUE OUTIL COMMENT ÉVALUER LA PERTINENCE DES QUESTIONS DE GENRE	22
.....	
6.3.2 FICHE TECHNIQUE : OUTIL 10 QUESTIONS CLÉS DE L'ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE GENRE	24
.....	
6.3.3 OUTIL : LA DÉMARCHE DE PROGRAMMATION BASÉE SUR LES PRINCIPES ET NORMES DES DROITS HUMAINS.	26
.....	
6.3.4 ELABORER UNE CHAÎNE DE RÉSULTATS FONDÉE SUR L'ANALYSE GENRE/ DROITS DES CAUSES	28
.....	
7 FICHE DE CONNAISSANCES	30
.....	
7.1 LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ; AGENDA 2030	32
.....	
7.1.1 LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	32
.....	
7.1.2 CIBLES ET INDICATEURS DE L'OBJECTIF 5 : RÉALISER L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES	32

7.1.3	FICHE TECHNIQUE DE L'INDICATEUR OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) 5C.1 : QUESTIONS CLÉS POUR VÉRIFIER DE L'ÉTAT DES LIEUX DE LA BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE	3
7.1.3.5	RÉFÉRENCES CLÉS	4
7.2	FICHE DE CONNAISSANCES : PRÉSENTATION DE L'INTÉGRATION DE L'EGAF DANS LES FLUX DE FINANCEMENT, DANS UN CADRE NATIONAL DE FINANCEMENT INTÉGRÉ DU DÉVELOPPEMENT (CNFI) (EN ANGLAIS -INFF)	6
7.2.1	INTRODUCTION	8
7.3	FICHE DE CONNAISSANCES : LES ETAPES DE LA BSG DANS LES PROCESSUS DES POLITIQUES PUBLIQUES	10
7.3.1	CE QU'EST LA BSG	12
7.3.2	CE QUE N'EST PAS LA BSG.	16
7.3.3	LE CADRE CONCEPTUEL DE LA BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE (BSG)	18
PARTIE 7		20
8	FICHES DE CONNAISSANCES, CONTEXTE DE LA BSG AU GABON	22
8.1	FICHES DE CONNAISSANCES : CONTEXTE PAYS	24
8.1.1	STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE	26
8.1.2	STRUCTURE ECONOMIQUE	28
8.2	FICHES DE CONNAISSANCES ECONOMIE BRUNE, DÉVELOPPEMENT HUMAIN, PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS	30
8.2.1	EVOLUTION DE L'ÉCONOMIE ET DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN	32
8.2.2	PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE, PRÉCARITÉ ET INÉGALITÉS INTERSECTIONNELLES	32
8.3	LES VECTEURS D'INCLUSION/EXCLUSION ET DE MARGINALISATION SOCIO ÉCONOMIQUE	32



8.3.1	EMPLOI/ECONOMIE	3
.....		
8.3.2	LE SECTEUR AGRICOLE	4
.....		
8.3.3	EDUCATION : EVALUATION DE L'IMPACT DES DÉPENSES PUBLIQUES	6
.....		
8.4	LA SITUATION DE L'INÉGALITÉ DE GENRE ÉT D'AUTONOMISATION DES FEMMES AU GABON	8
.....		
8.4.1	APERÇU DES RAPPORTS SOCIAUX DE GENRE DANS LE CONTEXTE COUTUMIER, PRÉ ET POST COLONIAL AU GABON	10
.....		
8.4.2	PÉRIODE-POST COLONIALE : LE RAPPORT GÉNÉRAL DE LA SITUATION DE LA FEMME GABONAISE	12

LES ENCADRÉS

ENCADRÉ 1:	QUE SONT LES STATISTIQUES VENTILÉES PAR SEXE ?	16
ENCADRÉ 2:	TABLEAU DE BORD ET TENDANCES ODD POUR LE GABON, 2020	60
ENCADRÉ 3:	IMPACTS DU COVID-19 AU GABON, 2020	63
ENCADRÉ 4:	LE PROGRÈS DU GABON EN MATIÈRE DES INDICATEURS FEMMES ENTREPRISES ET LE DROIT, À PARTIR DES RÉFORMES JURIDIQUES	69
ENCADRÉ 5 :	EXEMPLE DE FAISABILITÉ D'UNE DÉMARCHE BSG AXÉE SUR LES RÉSULTATS ET BASÉE SUR LES FAITS	72
ENCADRÉ 6:	SIGNATURE DES ENGAGEMENTS ET RATIFICATION DES CONVENTIONS INTERNATIONALES LIÉES AU GENRE	83
ENCADRÉ 7:	ENGAGEMENTS RÉGIONAUX EN MATIÈRE D'EGAF	83
ENCADRÉ 8:	RÉCAPITULATIF DES LOIS; TEXTES ; RÉVISIONS ARRÊTÉS RELATIF À L'EGAF ET LES DROITS DES FEMMES	87
ENCADRÉ 9:	ACTEURS ASSOCIATIFS DE L'AGENDA EGAF	90
ENCADRÉ 10:	MESURES INTERMÉDIAIRES POUR RENFORCER LE FLUX DE FINANCEMENT 'ROSE' PROPOSÉES PAR L'EFDG	127

LES FIGURES

FIGURE 1:	INFOGRAPHIE PRÉSENTANT LE LIEN ENTRE LE CADRAGE DU CNFI ET LA FEUILLE DE ROUTE DE LA BSG	22
FIGURE 2:	SCHÉMA DES LIENS ENTRE INVESTISSEMENTS DURABLES ET CADRE D'ANALYSE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, EGFG	40
FIGURE 3:	APERÇU SCHÉMATIQUE DES PARTIES PRENANTES DANS L'EXÉCUTION DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GABON	43

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANPN	AGENCE NATIONALE DES PARCS NATIONAUX
BDEAC	BANQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
BOP	BUDGÉTISATION PAR OBJECTIFS DE PROGRAMME
BCSG	BUDGÉTISATION POUR LE CLIMAT, SENSIBLE AU GENRE
BSG	BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE
CABRI	COLLABORATIVE AFRICAN BUDGET REFORM INITIATIVE
CAFI	L'INITIATIVE POUR LA FORÊT DE L'AFRIQUE CENTRALE
CDB	CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
CCNUCC	CONVENTION CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
CNC	CONSEIL NATIONAL CLIMAT
CPND	CONTRIBUTIONS PRÉVUES DÉTERMINÉES AU NIVEAU NATIONAL, CONFÉRENCE DES PARTIES,
CEDEF-CEDAW	COMMISSION POUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS
WWENVERS LES FEMMES	
CEEAC	COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
CEMAC	COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE ET MONÉTAIRE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
CIFOR	CENTRE DE RECHERCHE FORESTIÈRE INTERNATIONALE
CNFI	CADRE NATIONAL DE FINANCEMENT INTÉGRÉ
DGBFIB	DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET ET DES FINANCES PUBLIQUES
EFDG	EVALUATION DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT (DFA -DEVELOPMENT
FINANCE ASSESSMENT)	
EGEP	ENQUÊTE GABONAISE POUR L'ÉVALUATION DE LA PAUVRETÉ (2017)
EIES	EVALUATION D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
FAO	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
FEM	FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
FENATAG	FÉDÉRATION NATIONALE DES TRANSFORMATEURS DES PRODUITS AGRICOLES.
FIDA	FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
FMI	FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
FVC	FONDS VERT POUR LE CLIMAT
GEF	GABONAIS ECONOMIQUEMENT FAIBLES
GES	GAZ À EFFET DE SERRE
GFP	GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

GFPSG	GESTION DES FINANCES PUBLIQUES SENSIBLE AU GENRE (MODULE COMPLÉMENTAIRE PEFA)
GRAINE	GABONAISE DES RÉALISATIONS AGRICOLES ET DES INITIATIVES DE NATIONAUX ENGAGÉS
HFLD	HIGH FOREST LOW DEFORESTATION- PAYS À HAUTE COUVERTURE FORESTIÈRE DIVERSIFIÉE ET FAIBLE DÉFORESTATION
IDH	INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN
MAPA	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE L'ALIMENTATION
MASDF	MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DES DROITS DE LA FEMME
MBCP	MINISTÈRE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS
MEFME	MINISTÈRE DES EAUX, DES FORÊTS, DE LA MER, CHARGÉ DU PLAN CLIMAT ET DU PLAN D'AFFECTATION DES TERRES
MEP	MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DE LA PROSPECTIVE
MJGS	MINISTÈRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX, CHARGÉ DES DROITS HUMAINS ET DE L'ÉGALITÉ DES GENRES
ODD	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
PAP	PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE
PAT	PLAN ACCÉLÉRÉ DE TRANSFORMATION
PBSG	PLANIFICATION ET BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE
PEFA	PUBLIC EXPENDITURE AND FINANCIAL ACCOUNTABILITY
PFNL	PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX
PGES	PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE
PGSE	PLAN STRATÉGIQUE GABON EMERGENT
PGV	PLAN GABON VERT
PIB	PRODUIT INTÉRIEUR BRUT
PLF	PROJET DE LOI DE FINANCES
PNAT	PLAN NATIONAL D'AFFECTATION DES TERRES
PNUD	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
PRITS	PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE TRANCHE SUPÉRIEURE
PTF	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS
REP	RAPPORT EVALUATION DE LA PAUVRETÉ
SNEEG	STRATÉGIE NATIONALE DE L'ÉGALITÉ ET DE L'ÉQUITÉ DE GENRE



1.1 CADRE D'ANALYSE GENRE HARMONISEE ET STANDARDISEE POUR L'ETUDE

L'Etude utilise, pour ces trois chantiers, le même cadre d'analyse de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes (EGAF) qui est désormais standardisé dans la foulée du cadre politique et méthodologique que renferme les Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'Agenda 2030, et qui s'alignent sur les instruments de droits humains et conventions thématiques.

C'est un puissant levier pour harmoniser et créer des interfaces entre ces chantiers.

La démarche CNFI concerne le financement de cet Agenda 2030 qui adhère à ces normes et standards. L'étude adopte et applique ce cadre d'analyse genre. Cela rejaillit à la fois sur le diagnostic et l'élaboration de la feuille de route à développer, et inscrite dans les engagements pris dans le cadre de l'Agenda 2030.

1.2 LA DISTINCTION FONDAMENTALE ENTRE OBJECTIF DE L'EGALITE DE GENRE EN TANT QUE VALEUR INTRINSEQUE, ET UN OBJECTIF AFIN D'ATTEINDRE D'AUTRES OBJECTIFS.

Un principe clé structure ce cadre d'analyse genre :

- L'EGAF est à la fois un objectif, une valeur désirée en tant que telle- un droit humain- et elle concourt aussi à l'atteinte des autres objectifs de développement.
- En tant que principe et contenus des droits humains, qui sont interdépendants, il y a obligation des Etats Parties de ces conventions et engagements d'atteindre ces résultats. Ainsi, il y a l'Objectif 5 des ODD spécifiquement dédié à parvenir à l'égalité de genre et autonomiser toutes les femmes et les filles. Il y a aussi des cibles et indicateurs de genre transversaux qui visent à réduire/éliminer les inégalités de genre et d'injustices fondées sur l'identité et rapports sociaux femmes-hommes ; afin d'atteindre les autres 16 ODD. Elles se complètent et sont interdépendants.
- L'approche genre est ainsi à la fois spécifique, sectorielle et transversale. Le suivi des ODD sous l'optique de l'EGAF se fait par le biais de ces indicateurs de genre recouvrant tous ces ODD. CNFI à ce niveau.

1.2.1 QUE VEUT DIRE L'EGALITE DE GENRE ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES ?

- Comme évoqué plus haut, les conventions internationales et les engagements internationaux et leur cadre de suivi et de surveillance cernent les contenus de ces inégalités, les normes et

standards à atteindre. Elles couvrent ces normes, les politiques visant à les appliquer et les processus de mise en œuvre, le suivi des résultats à atteindre, l'évaluation des mesures prises.

- Le champ de la budgétisation sensible au genre couvre tous ces processus du cycle des politiques publiques, tant dans la phase avant budget, que durant sa phase de préparation du budget et la phase après budget d'évaluation des résultats.



- 1) La démarche est d'abord l'obligation de vérifier s'il y a une inégalité fondée sur les différences et rapports sociaux de genre
- 2) Il s'agit de vérifier aussi si et comment cette inégalité femmes-hommes est liée à d'autres sources d'inégalités, de discriminations de fait et de déficits en matière d'autres droits humains dans un contexte précis -et qu'on retrouve aussi non seulement dans les cibles de l'ODD 5, mais dans les autres ODD.
- 3) On ne peut présumer qu'il n'y a pas d'inégalités, d'exclusion et de discrimination. On doit se donner les moyens de vérifier s'il y en a, non seulement sur le plan juridique et politique, mais dans la réalité à tous les niveaux. Car sinon l'intervention est biaisée et susceptible de nuire- perpétuer, voire exacerber les inégalités, même s'il n'y a aucunement l'intention de nuire.
- 4) Ainsi, une analyse genre d'un contexte précis est incontournable. Cette analyse genre factuelle doit être intersectionnelle.
 - a. C'est-à-dire qu'il faut croiser les données factuelles et les statistiques désagrégées par genre avec d'autres facteurs d'inégalité et d'exclusion dans un contexte socio spatial et écologique précis : revenus, statut matrimonial, ethnie, religion ; nationalité ; lieu de résidence ou autres facteurs
 - b. Car ces rapports sociaux de genre s'inscrivent dans et structurent à la fois le rapport des êtres humains à la nature, qu'on cerne par le concept environnement.

Encadré 1: Que sont les statistiques ventilées par sexe ?

QUE SONT LES STATISTIQUES VENTILÉES PAR SEXE ?

« Les statistiques ventilées par sexe comprennent des données recueillies, analysées et présentées par sexe et autres caractéristiques, ainsi que des données qui n'ont pas été ventilées par sexe, mais traduisent les besoins particuliers des femmes et des filles, les chances qui leur sont offertes et leurs contributions à la société ». -ONU Femmes 2018 :50

5) L'analyse genre de l'état des lieux ne se cantonne pas au cadre juridique et politique. Elle doit vérifier s'il y a non seulement discrimination sur le plan juridique (de jure), mais aussi discrimination de fait (de facto). Ces discriminations sont issues des rapports de pouvoir inégaux entre femmes et hommes qui sont légitimés par des normes, us et coutumes qui définissent les rôles et la place des femmes et des hommes à tous les niveaux institutionnels ainsi que leurs identités de genre.

6) Agir contre les inégalités exige de produire des connaissances et statistiques de genre, informées par ce cadre d'analyse de genre et d'agir sur la base de ces connaissances qui par ailleurs ne sont pas figées, immuables, contrairement aux différences biologiques sexo-spécifiques.

7) L'analyse genre est cadré par et tendu vers la réalisation de l'EGAF, en tant que droit humain et une obligation de politique publique d'un Etat partie aux Conventions internationales et aux engagements politiques intergouvernementaux. Il s'agit donc de transformer ces normes et pratiques ainsi que les mentalités sous-jacentes et non reproduire les dynamiques qui les perpétuent et les accentuent. Et ce, même s'il n'y a pas de discrimination d'ordre juridique ou intention de nuire, bien au contraire. C'est une double obligation de conduite et de gouvernance, dans le cadre d'une obligation de résultats, qui est la réalisation de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes.

8) Aussi, il faut aller au-delà des manifestations qu'aux causes des inégalités, pour mieux

¹ La bibliographie appuyant ce diagnostic, qui renseigne sur la source de ces données se trouve dans la partie 6.

informer les politiques, les stratégies et les mesures à prendre et à suivre (l'effort à faire), à la lumière du diagnostic, afin de piloter vers et réussir le changement vers plus d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes.

1.2.2 QUELS SONT LES OUTILS PRATIQUES A UTILISER ? L'INDICATEUR ODD 5C.1

Un outil stratégique qui est valable pour ces 3 chantiers concerne les critères de notation de l'Indicateur 5c.1 se rapportant à la cible ODD 5c. (Voir Fiche Technique de l'Indicateur ODD 5c.1).

- Cet outil distingue l'EGAF en tant qu'objectif principal (spécifique, tel l'ODD 5) et l'EGAF en tant qu'objectif significatif dans le cas des autres ODD, qui ne visent pas l'EGAF en tant qu'Objectif principal, mais où l'analyse genre a conduit aux cibles et indicateurs de genre.
- L'outil est aussi transversal à tous les ODD. Car il évalue les mesures sous l'ODD 5 aussi bien que les autres ODD et les domaines d'intervention sectorielles et thématiques auxquelles ces ODD se rapportent.
- On peut identifier et taguer, étiqueter les mesures et dotations EGAF selon les classifications présentées dans cette Fiche et à utiliser dans l'exploitation des données collectées
- Le rôle clé de l'application du cadre d'analyse genre se retrouve dans les Critères minima de l'OCDE pour la catégorie des Interventions EGAF qui sont SIGNIFICATIVES , qui sont indiqués dans la Partie 6.

Ces critères, métadonnées de l'Indicateur 5c.1 seront utilisés de manière uniforme pour prioriser ; catégoriser et standardiser l'analyse genre à travers les trois domaines de l'étude. Le fossé, l'écart qui existe entre l'état des lieux et les normes et standards à atteindre pour

qualifier une mesure comme sensible au genre – c'est-à-dire concourant à réaliser l'EGAF – est à combler dans le chantier à baliser dans l'élaboration et mise en œuvre d'une Feuille de Route BSG dans le cadre du CNFI.

1.2.3 QUE VEUT DIRE UNE ECONOMIE ROSE ?

Ce terme est utilisé dans le cadre de ce projet. Il requiert des notions de définition qui touche l'analyse économique, son champ et périmètre, sa pertinence au niveau macroéconomique ; méso économique et microéconomique. Il place la question de l'EGAF au-delà du champ purement juridique et institutionnel.

Une économie rose reconnaît et tient compte que

L'économie – telle que circonscrite dans son périmètre actuel du Produit Intérieur Brut(PIB)/ Revenu National Brut (RNB)- est structurée

- Par des rapports sociaux de genre,
- Ainsi que par les divisions, différences et disparités de travail, de ressources et de pouvoir que ces rapports engendrent : Elles interviennent tant au niveau micro (individus et ménages), méso que macro ainsi que dans la façon dont ils interagissent,
- et créant, dans la foulée de cette coopération sociétale,
- Des dynamiques d'inégalités, d'exclusion, de discrimination, des hiérarchies de pouvoir et de rentes entre femmes et hommes ;
- Des impacts disproportionnés et différenciés entre femmes et hommes de manière intersectionnelle (combinant genre, âge, statut matrimonial, revenus ; lieu de résidence ; ethnies ainsi de suite)

-au vu de ces identités multiples et positionnements respectifs.

Cette économie monétisée est sous-tendue par des rapports avec une économie de services de soins non-rémunérés, qui de ce fait, sont en dehors du périmètre PIB et sont non reconnues ni valorisées, et sont féminisées de manière disproportionnée.

Des rapports.

- Qui articulent reproduction sociale et production économique et
 - Qui conduisent aux arbitrages ainsi qu'à des synergies entre ces deux sphères
 - Qui peuvent être en partie révélée et comptabilisée par des statistiques d'emploi du temps couvrant toutes les dimensions de la vie humaine et du bien-être,
1. Et qui sont compatibles avec les données issues du système de comptabilité nationale et pouvant être prise en compte dans la gestion des finances publiques, entre autres
- Qui sont exacerbés et révélés dans des contextes de pandémie sanitaire et exigeant de mieux appréhender et concilier la production économique et la protection sociale sous ce prisme.
1. Le COVID 19 permet de mieux révéler cela et a contribué à exacerber l'intensité de ce travail et la charge mentale induite par le cumul des activités rémunérées et non rémunérées, de matérialiser le ménage comme site de production et de reproduction de biens et de services. (Voir Encadré 4).

Ces rapports de reproduction sociale sont imbriqués et interagissent avec le rapport de l'humanité à la planète. La nature genrée de l'économie ouvre ainsi des maillages entre l'économie, le genre et l'environnement.

5.4.1 Pourcentage de temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, groupes d'âge et lieu de résidence

² Reconnue dans la Cible ODD 5.4 « Reconnaître et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par l'apport de services publics, d'infrastructure et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités au sein des ménages et des familles, en fonction du contexte national »

- Bien que modélisée à peu près en même temps que les rapports environnement et économie, et contribuant à caractériser et vulgariser une économie verte, cette économie rose n'a pas autant fait son chemin, car peu investie au Gabon.

Pourtant son champ couvre l'ensemble des ODD que l'ODD 5 dédié à l'EGAF. On retrouve des cibles et indicateurs genrés à des degrés divers. Il est à noter que les thématiques énergie ; eau environnement ont relativement peu de cibles et indicateurs genre, témoignant de la faiblesse historique de l'analyse genre ; plutôt que l'absence de pertinence des questions de genre. Ces décalages révèlent les lacunes en matière d'appropriation de l'approche genre parmi les décideurs et technicien.n.e.s impliqués dans les négociations intergouvernementales relatives à l'adoption des ODD. Une approche genre fondée sur les faits et un système statistique sensible au genre fournissant des statistiques de genre désagrégées, s'avère cruciale pour ancrer ce concept au niveau socio-spatial et le rendre opérationnel

Quel est donc l'état des lieux par rapport à l'économie rose au Gabon, pays phare déjà considéré comme champion de la transition de l'économie brune vers l'économie verte, tant à l'échelle nationale que sous-régionale et régionale ?

Les réponses jetteront un éclairage plus pointu sur les questions stratégiques de la sous-section 1.2.1 par rapport au scénario probable ou envisageable au Gabon.



PARTIE 2

PNUD

2 | DIAGNOSTIC SELON L'ÉVALUATION GENRE D'UN CNFI AU GABON

Cette partie présente le diagnostic selon la grille de questions pour apprécier la prise en compte du genre dans les différentes catégories de flux de financement et pour identifier les financements destinés à l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes.

2.1. ÉTAPE 1 : ÉVALUATION ET DIAGNOSTIC CARTOGRAPHIE DES FLUX DE FINANCEMENT EN DIRECTION DE L'EGAF AU GABON



L'objectif spécifique 1 de cette Etude est :

Analyser le cadre politique et le système de budgétisation et de financement actuel sensible au genre. La cartographie du financement de l'égalité de genre et autonomisation des femmes (EGAF) est une attente claire. Elle va jauger de l'intégration de l'EGAF et compléter le diagnostic CNFI à ce niveau.

Figure 1: Infographie présentant le lien entre le cadrage du CNFI et la feuille de route de la BSG.

Cartographie des flux de financement: Un besoin de comprendre le financement des politiques axées sur le genre



2.1.1 CADRE ANALYTIQUE A UTILISER OUTIL GUIDE D'EVALUATION GENRE DU CNFI

Cette cartographie utilise la méthodologie développée pour l'intégration de l'égalité de genre dans toutes les dimensions/étapes du CNFI et qui sont schématisées dans le diapositif de la Figure 1.

- UN WOMEN & UNDP (2021) Technical Guidance Note: Mainstreaming Gender Equality in Integrated National Financing Frameworks (INFF)
- Ce document -disponible qu'en anglais- a été traduit par l'Equipe de consultantes. On a extrait
- Dans la Section 6.4 Une Fiche de connaissances : Présentation de l'Intégration de l'EGAF dans les flux de financement, dans un cadre National de Financement Intégré du Développement (CNFI) (en anglais -INFF))
- Fiche Technique sous forme d'une grille de questions calée sur ce cadre CNFI ; qui est directement renseignée dans la Section 2.2 analyse documentaire genre 1/ Evaluation ex ante genre du flux de Financement se basant sur les résultats de l'EFDG.

2.1.2 DEMARCHE METHODOLOGIQUE : ELABORER UNE STRATEGIE DE COLLECTE DE DONNEES EN TROIS TEMPS

La démarche méthodologique est réalisée en trois temps

1. Une analyse documentaire, débouchant sur une stratégie de collecte
2. Une phase de collecte de données primaires pour cerner les flux à partir de parties

prenantes identifiées

3. Une phase d'analyse de conformité de ces flux à ce qui est reconnu comme financements destinés à l'EGAF

2.1.2.1 ANALYSE DOCUMENTAIRE

Une stratégie de collecte de données de flux de financement s'est avérée essentielle. Pour approfondir ce diagnostic progressif, l'Etude BSG a au préalable ; procédé à

1. un diagnostic genre du contexte de l'économie brune actuelle et de transition vers une économie verte pour cadrer l'outil
2. une évaluation genre des résultats de l'Evaluation du Financement du Développement au Gabon (EFDG 2021° ; finalisée en juillet, avant même de démarrer l'Etude BSG
3. élaborer une stratégie de collecte inscrite dans le court terme assortie de deux outils de collecte de données qui seront expérimentés dans le cadre de l'Etude afin de la piloter dans le cadre d'une Feuille de Route proposée –(Livrable 3)

Les éléments saillants de la phase documentaire sont inclus dans cette partie du Rapport Diagnostic dans la section suivante 2.2

Dans un deuxième temps, l'étape de collecte de données primaires supplémentaires est amorcée à titre pilote au cours de l'Etude. Les institutions référencées dans l'EFDG ont participé en tant que, porteurs de programmes et de projets ou chargées de les suivre et exercer une coordination tant du côté des partenaires techniques et financiers que de l'administration gabonaise à cartographier et chiffrer les flux de financement destinés à l'EGAF ; en amont et en aval.

Dans un deuxième temps, la phase de collecte a été suivie par la mise en adéquation

des données collectées avec le diagnostic fondé sur l'analyse documentaire et la recherche d'informations supplémentaires. Ce Rapport Diagnostic a incorporé les résultats de la collecte de données primaires à partir d'entretiens ciblés

- Dans un troisième temps, et ce dans le cadre de la Feuille de Route BSG ; du Livrable 3 il sera question d'examiner ces flux pour les catégoriser selon les normes standardisées de l'Indicateur 5c .1 et explorer la faisabilité qu'ils puissent être revus pour nourrir l'éclosion d'une économie rose.
- Ces financements seront soit dédiés spécifiquement à l'EGAF et/ou aux femmes ou bien ils sont intégrés dans des programmes et projets dont les objectifs sont sectoriels et thématiques.

2.2 ANALYSE DOCUMENTAIRE GENRE 1/ EVALUATION EX ANTE GENRE DU FLUX DE FINANCEMENT SE BASANT SUR LES RESULTATS DE L'EFDG

2.2.1 UN FLUX DE FINANCEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUENCER L'EGAF DIFFICILE A CARTOGRAPHIER ET JUGE FAIBLE : ELEMENTS SAILLANTS

Une analyse documentaire amène à anticiper les difficultés de tracer les financements EGAF ;) les évaluer tant sur le plan de leur pertinence, portée et impacts :

Elle tend vers une conclusion que le financement dédié à l'EGAF est minime et aussi difficilement traçable de manière lisible et continue.

Une analyse genre des structures économiques et sociales ex ante amène à conclure que les flux de financements sont directement orientés de manière disproportionnée vers les hommes que vers les femmes, pérennisant ainsi les inégalités hommes-femmes.

Cette conclusion est par ailleurs, renforcée suite à la phase de collecte de données,

qui a ciblé les entités et secteurs les plus susceptibles de dévier des financements EGAF

2.2.1.1 PAS DE CARTOGRAPHIE CLAIRE ET ACTUELLE : LACUNES

Les éléments détaillés sont aussi consolidés dans la Partie 3 de ce Rapport.

Une cartographie claire, fine et actuelle déjà établie selon les thématiques de développement et les objectifs stratégiques n'existe pas.

Le constituer présente pas mal de défis et d'obstacles.

Les lacunes suivantes rendent difficile la production d'une photographie granulée des flux de financement actuels, et d'établir des séries chronologiques afin de suivre

les tendances (EFDG :83):

1. Absence de dispositifs de collecte et de suivi (plus aigüe pour certains) et se traduisant en
2. Absence de données clés,
3. Et qui sont préjudiciables aux thématiques priorisées et pour la coordination et le pilotage vers la réalisation des objectifs de développement.(Voir section 2.3.2 de l'EFDG : page 83)

2.2.1.2 RAPPORT ENTRE FLUX D'INFORMATIONS ET FLUX DE FINANCEMENT

1. Là où le flux d'informations se tarit et on peut difficilement tracer davantage sans recherches pointues, peut constituer une indication que le flux de financement n'existe pas ou à peine: Et s'ils existent, le sont de manière partielle, fragmentée, ponctuelle et à durée limitée
2. Dans le cas de financements des grandes entreprises nationales, la faiblesse du flux d'information peut témoigner de faiblesses de transparence, de traçabilité et de suivi de ces flux de financement (EFDG :66)

2.2.2 FLUX DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE BRUNE : REPERES D'EVALUATION GENRE EX ANTE ET INTERSECTIONNELLE

L'accès aux sources de financement est tributaire des rapports sociaux, économiques politiques et culturelles de genre dans l'économie monétisée, et à la fois formelle et informelle. Cela demande de croiser des données à la fois sexospécifiques et socio spatiales, pour mieux appréhender les inégalités fondées sur le genre de manière intersectionnelles.

On peut distinguer

- Des flux de financement susceptibles d'entraîner la dynamisation économique et sociale par et pour les femmes autant que par et pour les hommes d'une part (de par leurs positionnements économiques respectifs)
- Des flux qui sont soit spécifiquement destinés à réaliser l'EGAF en tant que politique publique et principe de développement et aussi ceux destinés à corriger les écarts de genre dans la foulée de manière significative afin de réaliser d'autres objectifs de développement.

Les femmes peuvent être plus susceptibles d'avoir un accès indirect et moindre au financement ; dépendant

1

De leurs positionnements dans les secteurs économiques qui sont tributaires des sources directes (l'économie de services autour de l'investissement direct dans l'économie brune-les ressources extractives et les industries secondaires)

- a. Les secteurs économiques qui attirent le plus de financement (pétrolières ; et autres extractives, dont minières) sont hautement intensives en capital naturel et physique et l'emploi est peu féminisé. Ils n'emploient que 4,6% de la main d'œuvre totale, où se trouvent très peu de femmes.

2

Des revenus au sein des ménages surtout à travers leurs conjoints et ascendants

- a. Elles ne sont que 38 % de la population occupée et 35% de cette population est surtout dans l'économie informelle et faiblement insérée dans l'entrepreneuriat comparé aux hommes. Elles se retrouvent dans le secteur de services ; surtout dans des emplois précaires (Enquête nationale de l'emploi et du chômage 2010)
- b. Sur ce registre ; si on peut plus facilement ventiler les données par le sexe du chef de ménage ; on a besoin de plus de données désagrégées et fondées sur un cadre d'analyse genre approprié, pour identifier les rapports sociaux et les flux de finances à l'intérieur des ménages dirigés par un homme.

3

De leurs accès aux finances publiques destinés aux ménages à travers les dotations budgétaires sur les biens et services collectifs et/ou les transferts sociaux et/ou exonérations fiscales

- a. Sur ce registre ; si on peut plus facilement ventiler les données par le sexe du chef de ménage ; on a besoin de plus de données désagrégées et fondées sur un cadre d'analyse genre approprié, pour identifier les rapports sociaux et les flux de finances à l'intérieur des ménages dirigés par un homme, à qui le financement est versé.



4

De leurs implications relativement plus faibles dans l'économie marchande et mobilisant moins de financement, en termes de rémunération- salaires, profit, dividendes

- a. L'Indice de Développement Humain décomposé par genre indique qu'en 2017 que les femmes ont un revenu national brut estimé par habitant de 9,925 en dollars de 2017 (parité de pouvoir d'achat) contre 17,791 pour les hommes.

5

De leur accès, propriété et contrôle des ressources économiques inégal par rapport aux hommes soit de manière dépendante et/ ou indépendante ; ce qui a pour effet

- a. D'entraîner à leur tour, une capacité moindre de mobiliser des flux financiers (Voir les scores du Gabon, les Femmes Entreprises et le Droit 2020 ; et dans le Rapport SIGI dans la partie 3 du Rapport Diagnostic)

6

De leur travail non rémunéré surtout dans l'économie de soins à autrui et domestiques qui ne bénéficie pas de flux de financement : Il n'y a pas d'adéquation entre leur contribution au tissu économique et social durable et le financement du développement.

- a. En outre, les inégalités et déséquilibres engendrés par le travail de soins à autrui et domestiques non rémunéré sont peu ou pas prises en compte, en tant que facteur structurant les inégalités de genre face à l'économie et à son financement : Et ce afin d'explicitement réduire ce travail, la reconnaître ; l'évaluer et la redistribuer (Cible ODD 5.4)
- b. Il n'existe pas au Gabon -contrairement aux autres pays plus en avance en matière de prise en compte de l'EGAF- de statistiques de l'emploi du temps, cruciales pour caractériser, et définir le périmètre et dynamiques de l'économie rose, et modéliser ses interactions avec l'économie brune et le passage vers une économie verte et à la fois rose et verte.
- c. Le déficit en termes d'informations à ce sujet témoigne des déficits de connaissances en matière de dynamiques de genre et de prise en compte politique et institutionnel de cet état des lieux



1

L'analyse genre doit être intersectionnelle et ne peut être dissociée de l'analyse des flux de financement vers les plus démunies et marginalisés. Le Rapport Diagnostic met en lumière sur la base des données désagrégées disponibles, de nombreuses disparités entre femmes quand on les croise les données par sexe avec celles portant sur les revenus / pauvreté multidimensionnelle, le milieu et les régions.

- a. On ne peut assimiler toutes les femmes de manière homogène sans tenir compte des stratifications et différences entre femmes (élites urbaines professionnelles et agricultrices rurales à titre d'exemple), et tout aussi bien
- b. On ne peut distinguer les femmes en tant que catégorie, sans tenir compte de différences et rapports sociaux de genre à l'intérieur d'autres catégories-jeunes, vulnérables ; communautés forestières.
- c. On constate à quel point les laissés.e.s pour compte sont les femmes et les filles pauvres en milieu rural et périurbain ; et dans des régions particulières, et ce de manière disproportionnée.

2

2. Il convient donc de se pencher plus particulièrement sur le secteur des acteurs à but non lucratif (non commercial) desservant les personnes et groupes pour mieux mesurer les efforts chiffrés et financés afin de s'assurer de 'ne laisser personne de côté'

- a. L'économie brune est aussi entachée d'inégalités socio-spatiales et de genre qu'on devrait tenir compte dans une transition rose

3

Or, Il est difficile d'atteindre l'informel ou le semi-informel que ce soit le secteur des micro, petites et moyennes entreprises ou bien le secteur à but non lucratif à travers les circuits de financement.

- a. On peut identifier l'existence de multiples ONG ou associations communautaires ou de groupements de femmes. Dont certaines sont regroupées dans le Réseau des Organisations et des Projets Associatifs du Gabon, qui a dénombré en 2017, 1750 associations, pas toutes enregistrées, organisées, disposant de sites internet et produisant des rapports d'activités (EFDG :62).
- b. Quand les ONG y compris les associations féminines

en tant qu'acteurs non commerciaux locaux sont contactés, leurs accès au financement y compris de dotations budgétaires par l'état Gabonais et par des bailleurs de fonds internationaux; sont parmi les principaux problèmes qu'elles évoquent ainsi que le cloisonnement et marginalisation dont elles pâtissent – peu de professionnalisme, d'organisation, absence de dialogues et de partage de données avec les administrations, y compris dans le domaine de l'économie verte et bleue (EFDG :110)

- c. Ces faiblesses et carences sont enchevêtrées ; les maintenant dans un cercle vicieux de marginalisation financière –(EFDG :112)

*** L'analyse fondée sur la revue documentaire a été corroborée dans la phase de collecte de données auprès des personnes ressources et entités ciblées ; les sommes consacrées à l'EGAF sont difficilement traçables et semblent effectivement modiques et insuffisantes. Voir Section 2.8 Les résultats relatifs aux flux de financements EGAF**

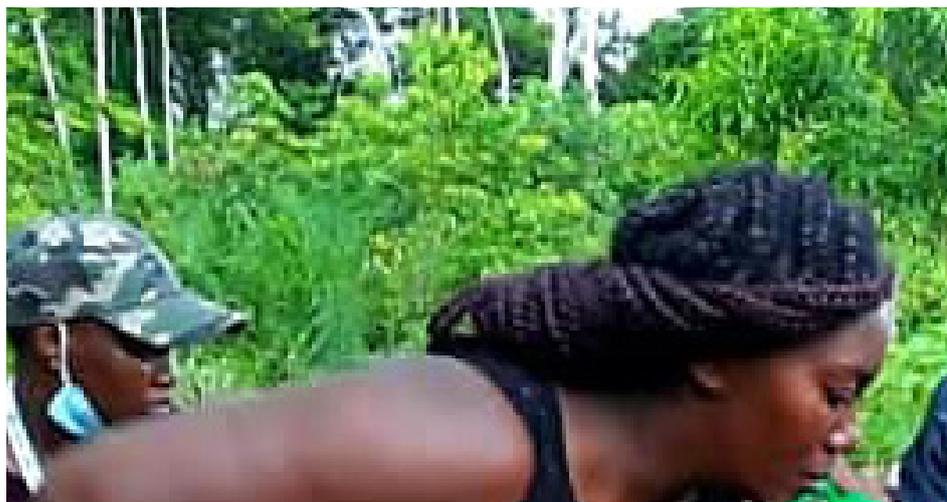


2.3 EVALUATION GENRE DU CNFI, SELON UNE REVUE DOCUMENTAIRE, UTILISANT LE GUIDE GENRE DEDIE

Pour rappel, dans cette partie, les résultats de l'évaluation genre du CNFI sont livrés de manière sommaire, là où ces rubriques correspondent à celles de la démarche BSG ; dont les résultats sont également intégrés dans la Partie 3 de ce rapport. Les correspondances sont indiquées dans les deux parties. En outre, la Partie 3 suivante intègre les données des entretiens ciblés, qui nuancent et étoffent les réponses que renferment cette partie.

Les parties suivantes sont les réponses aux questions posées dans la Fiche technique du Guide Genre CNFI . Voir la Fiche de connaissances : Présentation de l'Intégration de l'EGAF dans les flux de financement, dans un cadre National de Financement Intégré du Développement (CNFI) (en anglais -INFF).

En comparant les deux outils d'analyse et de préparation et suivi du financement de l'EGAF ; on peut constater de grandes similitudes, car ils reflètent la même démarche d'institutionnalisation de l'EGAF dans toutes les étapes de politique publique



2.3.1 A. CADRE POLITIQUE NATIONAL, PLANIFICATION ET BUDGETISATION

La stratégie/le plan national de développement durable inclut-il des résultats/produits sexospécifiques ?

- a. Non il ne le semble pas. Le Plan Stratégique du Gabon Emergent (PSGE) qui renferme la vision ; les plans et les différents plans glissants et actualisés dont le PSE et PAT n'ont pas de résultats et produits ni des indicateurs relatifs à l'égalité de genre, même s'il prévoit de cibler les femmes et les femmes et filles vulnérables dans certains domaines.
- b. Il y a bien mention de ciblage de catégories de la population (femmes et sous-catégories de femmes ; jeunes ; enfants, personnes vivant avec un handicap, économiquement faibles) au niveau notamment du défi majeur de réduire la pauvreté et les inégalités sociales et en partie au défi majeur d'assurer une gestion durable des ressources pour les générations futures
- c. Cependant ni les domaines, les 21 objectifs stratégiques, les 28 plans sectoriels et programmes phares et les 159 actions ne concernent les questions d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes.

Une politique nationale de genre et/ou un plan d'action sont-ils en place ? Comment la politique/plan d'action national sur le genre est-elle intégrée au plan national de développement durable ?

- a. Une politique nationale de genre actualisée dans le sens de fournir des orientations et des directives concernant toutes les étapes de politiques publiques et ciblant les rôles et responsabilités des institutions clés n'est pas disponible.

³ L'entretien semi-directif avec la Fondation Sylvia Bongo Ondimba a précisé que les consultant.e.s, appuyant l'élaboration de la Stratégie 2020 ont reçu tous ces instruments antérieurs, afin de pouvoir capitaliser. [Entretien par Zoom 11.02.2022]

Ni est-elle actualisée selon les instruments de politique et piliers de développement durable ; de transformation économique, de transition vers une économie verte. Ces orientations définissent ce qu'est l'EGAF, les principes qui régissent la politique nationale EGAF, les moyens de mise en œuvre, d'allocation de ressources ; y compris budgétaires, de suivi, d'évaluation, d'audit et de revue.

- b. Il y a des stratégies et plans dédiés surtout à l'autonomisation des femmes et perçues comme couvrant les axes de politique thématiques et sectorielles en matière d'EGAF.
- c. La Stratégie nationale genre de 2009 est non actualisée et les plans subséquents (Plan décennal pour l'autonomisation de la femme gabonaise 2015-2025) ainsi que la Stratégie de promotion des droits de la femme et de réduction des inégalités femmes/hommes au Gabon en 2020 (Stratégie de promotion droits/ EGAF 2020) ne sont pas au stade actuel, référencés ni sont explicitement intégrés dans le PSGE et les Plans subséquents. Ces instruments ne sont pas évoqués comme étant complémentaires et de ce fait partie intégrante du PGSE

Dans quelle mesure l'égalité des sexes est-elle bien intégrée dans le processus de planification nationale et dans la planification des ministères sectoriels, qui jouent un rôle central dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ?

- a. Il semble que l'EGAF n'est pas intégré dans ce processus. Ainsi des processus parallèles existent qui n'offrent pas de passerelles tant au niveau des instruments nationaux et/ou sectoriels et territoriaux. Il n'est pas stipulé de s'aligner sur une politique nationale ou cadre juridique genre.
- b. La dimension genre est surtout assimilée à ce jour dans le domaine et secteur social. Il exhibe une approche de promotion et d'autonomisation des femmes. La notion d'intégration de l'EGAF de manière transversale, ne semble pas être acquise comme étant un de ses principes clés, comme universellement adopté
- c. S'il est le cas que le Plan Décennal fait mention du PGSE comme intégrant l'égalité de genre et cela

est repris dans l'EFDG, tel n'est pas le constat, notamment en tenant compte des normes et standards de ce que veut dire l'EGAF.

La budgétisation sensible au genre (BSG) a-t-elle été envisagée et mise en œuvre ?

- a. Elle a été envisagée dans le Plan Décennal au niveau de l'Objectif 5 Créer un environnement politique et institutionnel favorable à la mise en œuvre du Plan Décennal - PD (version finale 2:60) Y sont assortis 8 indicateurs de performance pertinents. Il faut encore souligner que c'est bien le rôle d'une politique nationale genre d'assurer que les instruments soient alignés à cette politique publique nationale
- b. Il n'y a pas de leviers assurant sa mise en œuvre. L'étude de l'Evaluation du financement du développement au Gabon décrypte et analyse les obstacles à la mise en œuvre et de suivi de manière systémique. Les impulsions de développer la SNEEG en 2009 n'étaient pas assorties de mesures d'accompagnement et de suivi et revue. Le Plan décennal qui le suit ne semble pas être lié comme étant une mise à jour ou une mise en œuvre. Également la Stratégie de promotion droits/EGAF ne semble pas ancrée dans la SNEEG et dans le Plan Décennal : Les instruments EGAF à la lecture des textes est éclaté et fragmenté, sans continuité sur le plan instrumental au fil des années et au niveau du suivi institutionnel.
- c. Il n'est également pas clair comment la Stratégie de promotion des droits de la femme et la réduction des inégalités de genre 2020 (Stratégie Genre) est inscrit dans ce processus de déclinaison et de programmation EGAF en aval. A comparer les deux instruments, Plan Décennal et Stratégie Genre, les aspects BSG ne sont pas traduits, entre autres.

CARTOGRAPHIER ET EVALUER LE PAYSAGE DE LA SITUATION FINANCIERE (PUBLIC ET PRIVE, NATIONAL ET INTERNATIONAL).

Quelles sont, le cas échéant, les analyses genre des différents flux de financement disponibles au niveau national ?

- On ne dispose pas d'analyses genre axées sur les flux de financement. Cependant le Rapport général sur la situation de la femme gabonaise fait mention de faibles flux de financement. Les indicateurs repérés pour l'Objectif 5 du Plan Décennal de la Femme sont axés sur les flux de financement destinés aux femmes et aux filles. Mais au stade actuel de réformes dans la Gestion des Finances Publiques, ces indicateurs ne sont pas utilisés et n'ont pas fait l'objet d'analyse genre, à notre connaissance.

Quelles sont les données disponibles pour comprendre la contribution et l'impact de différents flux de financement sur l'égalité de genre ? Des données ventilées par sexe sont-elles disponibles ?

- L'EFDG 2021 s'est attelée à jauger de la disponibilité des données pour repérer, suivre et évaluer les flux de financement. La collecte des données primaires est encore en cours : Une première constatation émanant des entretiens ciblés est qu'elles ne sont pas facilement disponibles, si elles existent).

Quelles sont les données disponibles pour comprendre la contribution et l'impact de différents flux de financement sur l'égalité de genre ? Des données ventilées par sexe sont-elles disponibles ?

- L'EFDG 2021 s'est attelée à jauger de la disponibilité des données pour repérer, suivre et évaluer les flux de financement. La collecte des données primaires est encore en cours : Une première constatation émanant des entretiens ciblés est qu'elles ne sont pas facilement disponibles, si elles existent).

Existe-t-il des systèmes pour collecter, évaluer et suivre les données ventilées par sexe ?

- Il ne semble pas exister de SYSTEMES, ni de produits statistiques de routine ou même ponctuels, dédiés à ces données et aux statistiques de genre. Il ne semble pas exister d'orientation en ce sens – tel comme dans une politique nationale genre ou même un cadre juridique orientant les schémas directeurs des statistiques.

Si un DFA a eu lieu, (a) cette évaluation a-t-elle analysé les flux financiers dans une optique de genre ? (b) Des experts en genre – y compris des mécanismes nationaux genre et/ou des organisations de femmes – ont-ils été inclus dans le processus/les consultations d'évaluation du financement du développement ?

- Au départ non, l'évaluation genre de l'EFDG (DFA) révèle qu'elle n'a pas analysé de manière systématique les flux dédiés à l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes
- Les experts en genre ne semblent pas avoir été inclus à ce processus de production d'une EFDG dont la version finale a été publiée. Cette Etude BSG est inscrite dans un processus d'entreprendre cette analyse post-hoc, afin de compléter le DFA. Le Rapport Diagnostic provisoire a procédé à une évaluation genre de l'EFDG, se basant également sur les travaux complémentaires de l'analyse genre de la situation au Gabon, et ce afin de dégager une stratégie de collecte de données supplémentaires. L'intégralité de ce travail est incluse parmi les fichiers accompagnant ce Rapport Diagnostic.

Si ce n'est pas le cas, une analyse de genre du DFA doit être entreprise. Cela peut commencer par un examen des sources de données existantes référencées dans le DFA et des analyses existantes pour s'assurer que les flux de financement sont analysés (sur la base des données disponibles) pour saisir les dimensions de genre. Cela devra être reflété dans le cadre des prochaines étapes.



2.4 QUESTIONS D'ORIENTATION INITIALE POUR L'ANALYSE DES FLUX DE DEVELOPPEMENT NATIONAUX ET PRIVÉS/ INTERNATIONAUX

2.4.1 QUESTIONS DIRECTRICES POUR ANALYSER LES RESSOURCES PUBLIQUES NATIONALES (RECETTES PUBLIQUES ET BUDGETISATION) A TRAVERS UNE OPTIQUE DE GENRE

Comment le régime fiscal national (direct et indirect) affecte-t-il les femmes ? b) Existe-t-il une place pour une fiscalité plus progressive ou des exonérations fiscales pour soutenir les femmes, en particulier les plus marginalisées ?

l'analyse genre du régime fiscal n'a pas été entreprise. Dans le cadre du Projet conjoint INFF, une étude de la fiscalité verte est en cours, dont les Termes de Référence ne stipulent pas de se pencher sur cette évaluation tant au niveau du diagnostic qu'au niveau d'inclure une évaluation genre ex ante. Il y a eu des échanges autour de Notes de Cadrage entre les différentes études avec pour but de trouver des interfaces dans la foulée des tâches en cours. Mais au vu des décalages dans l'état d'avancement de ces différentes études, cet exercice ne pourra que s'inscrire dans le

chantier évolutif de construction du CNFI.

Les résultats/produits en matière de genre dans (a) le plan national des ODD ou (b) le plan d'action national sur le genre ont-ils été chiffrés ?

Ce repérage a été initié dans le cadre de la stratégie de collecte de données évoquée

Il existe plusieurs plans d'action genre liés à différents instruments. Le Plan Décennal a réalisé un chiffrage dans ses objectifs, qui est disponible dans la version finale. On ne sait à partir de quelle méthodologie cet exercice a été réalisé.

La Stratégie genre 2020 contient 33 mesures prioritaires, dont le chiffrage n'a pu être repéré à ce stade. Un examen plus élaboré est dans la partie diagnostique selon la démarche BSG de la présente étude BSG.

Il est déjà évident qu'un plan d'action national chiffré émanant d'une politique nationale genre actualisée selon le cadrage des ODD n'existe pas dans la situation de référence en cours d'élaboration : Elle devra former partie des étapes ultérieures suite à la validation du Rapport Diagnostic et les propositions de Feuille de Route.

Quelles politiques de budgétisation sont en place pour intégrer l'égalité de genre dans le processus de budgétisation ? Par exemple, le gouvernement a-t-il mis en place une budgétisation sensible au genre, ou un marqueur budgétaire genre pour marquer les allocations liées à l'égalité de genre ?

Il n'y en a pas à ce stade. L'Etude EFDG l'a recommandé sur la base d'un benchmarking des mesures de ce genre. Elle n'a pas procédé à un examen approfondi de la situation actuelle et une évaluation du décalage qui existe entre cette situation de référence et les normes proposées pour cadencer avec des mesures similaires au regard de la budgétisation climat et vert. Ce début d'exercice est dans cette étude BSG.

Si le gouvernement a mis en place un marqueur budgétaire genre, quelle proportion du budget a été allouée à l'égalité des genres et comment cela se compare-t-il aux coûts identifiés dans les plans d'action nationaux pour le genre ?

Non applicable au vu des réponses ci-haut

2.4.2 QUESTIONS DIRECTRICES POUR ANALYSER LES FLUX PRIVÉS ET INTERNATIONAUX DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

13) Existe-t-il une analyse genre des flux financiers privés (par exemple, la stratégie d'investissement du pays tient-elle compte du genre ?

a. Il y a mention de flux financiers privés dans la Stratégie genre de 2020, provenant de sociétés internationales et selon plusieurs canaux, soit de responsabilité sociale des entreprises, de partenariat public-privé. Mais ils ne sont pas encore sujets à une analyse genre, selon la typologie standardisée de ce que veut dire le financement EGAF ; qu'on retrouve dans les métadonnées de l'Indicateur 5c.1 de l'ODD 5

et d'autres harmonisés dont le cadre PEFA.

14) Quel est le contexte en termes d'inclusion financière ; existe-t-il des instruments spécifiques ciblant spécifiquement les entreprises appartenant à des femmes) ?

a. Il est fait mention d'instruments spécifiques notamment dans le PGSE et les plans dédiés au Genre. L'EFDG est particulièrement instructive sur ce contexte. La stratégie de collecte de données tient compte de ce canal dans la présente Etude.

15) Dans quelle mesure la société civile – y compris les organisations de femmes – tient-

elle le secteur privé pour responsable de cibler son financement sur l'égalité des genres ?

a. On ne dispose pas à ce stade de renseignements à ce sujet. A faire l'objet d'éventuels focus groups à inscrire dans la Feuille de route

Dans quelle mesure les (a)projets de coopération au développement, (b) le financement climatique et/ou (c) les prêts des Banques Multilatérales de Développement (BMD) sont-ils alignés sur les priorités nationales en matière d'égalité des sexes ? [Notez que tous les projets du Fonds vert pour le climat doivent avoir une évaluation de genre, qui est disponible sur la page Web du projet GCF.]

- a. Comme évoqué dans les réponses ci-haut ce qui est pris comme source ou priorités nationales est assez variable, voire diversifié (SNEEG à titre d'exemple) et repose sur plusieurs instruments, dont évoquant l'adhésion à la Convention de l'Élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes CEDEF). Les partenaires onusiens ont appuyé l'élaboration de ces priorités, dont notamment l'UNFPA s'agissant du Plan décennal. Il n'y a pas de dispositif de coordination de l'aide axée sur l'EGAF sur lequel se baser. Un dispositif de veille, de suivi et de notation des actions du Système des Nations Unies en matière d'EGAF existe pour tous les Bureaux Pays : Il s'agit du UNCT Sector-Wide Action Plan Gender Score Card
- b. Il y a mention de besoin de renforcement de capacités nationales afin d'être conformes aux directives de financement climatique et notamment la Politique genre du Fond Climat Vert
- c. En ce qui concerne les BMD, le processus de conception de projets impose d'y tenir compte sur le plan du paysage politique, mais la rigueur dans laquelle le projet est paramétré ne peut être discerné que dans le cas par cas. L'évaluation Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) stipule de tenir compte des questions de genre. Mais le contenu et le degré de prise en compte reste à être déterminé. La collecte de données supplémentaires va permettre de mieux se renseigner sur la question.

Existe-t-il actuellement des partenariats public-privé qui ciblent le financement sur des objectifs d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes ? Si oui, quelle est la valeur/le montant de cette base de ressources ?

a. Les sources possibles ont été identifiées – notamment le Programme GRAINE, ou encore la Stratégie genre 2020 et elles sont incluses dans la stratégie de collecte de données.

2.5 C. STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Une évaluation a-t-elle été menée pour identifier les politiques et instruments de financement possibles pour mobiliser et aligner les financements sur les objectifs d'égalité de genre dans les plans d'action nationaux pour l'égalité des genres ? Cela peut être utilisé pour identifier les flux de financement – sur la base de la cartographie du paysage financier – qui pourraient être ciblés pour lutter contre les inégalités entre les sexes.

Existe-t-il une analyse des implications sexospécifiques des politiques et/ou instruments de financement pertinents pour les différents flux de financement ? Par exemple, l'analyse des besoins chiffrés pour le Plan d'action sur le genre par rapport aux allocations budgétisées. En outre, une analyse des raisons sous-jacentes de tout éventuel écart.

Non. Cependant il se peut que la budgétisation des 33 mesures inscrites dans la Stratégie genre et consigné dans le Programme Gabon Egalité ait réalisé cet exercice.

A ce stade d'écriture, on ne dispose pas de chiffres pour l'allocation budgétaire de Gabon Egalité ou relatifs aux dépenses effectivement consommées dans le cadre des exercices budgétaire

Quels sont les principaux risques et défis liés à l'intégration de l'égalité des sexes dans la conception et la mise en œuvre d'un INFF, par ex. contraintes de capacité, considérations d'économie politique ?

- a. Les défis qui interagissent sont que (1) l'égalité des sexes est perçue surtout en termes de condition féminine et moins en termes d'inégalités femmes-hommes à tous les niveaux et sphères et (2) par conséquent est prise en compte surtout en tant que mesures et flux de financement spécifiquement dédiés aux femmes et aux filles et aux discriminations qu'elles subissent (3) les tentatives de mobilisation de flux de financement publics se heurtent à une faible priorisation de ces questions quand les ressources budgétaires sont limitées. (4) Cette priorisation est le reflet d'un ancrage culturel – que la condition des femmes est culturelle et hors du champ économique qui prédomine dans la hiérarchisation des choix d'investissements et de ressources publiques (5) Comme dans beaucoup de pays, il est difficile d'identifier les mesures sectorielles et flux de financement y afférent, visant à atténuer les inégalités de genre (6) les questions d'inégalité de genre sont faiblement investies de manière transversale par toutes les dimensions de flux- public, privé, domestiques et étrangers : Ces flux privilégient l'économie brune dans les secteurs où les femmes sont peu impliquées et ne sont pas très perceptibles dans le passage vers l'économie verte (7) Les contraintes de capacités- compétences- connaissances techniques et thématiques- organisationnelles sont un frein. (8) L'élargissement et le poids de la communauté porteuse de l'égalité de genre se heurtent à des problèmes d'économie politique et de politisation partisane.
- b. Les risques : 1) La marginalisation continue de l'agenda de l'égalité de genre à la fois par la faible priorisation des enjeux ciblés par l'ODD 5, dédié à parvenir à l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes et aussi dans les autres ODD, là où des cibles et indicateurs sensibles au genre sont présents et surtout où ils ne le sont pas et qui sont pertinents pour la transition vers une économie verte et sensible au changement climatique. 2) La question de l'égalité hommes-femmes risque d'être traitée en silos au détriment de sa transversalité engageant la responsabilité de tou.t.e.s. 3) Le leadership de l'agenda par la Première Dame a

⁴<https://unsdg.un.org/resources/unct-swap-gender-equality-scorecard>



été une force qui offre un leadership et une impulsion de haut niveau. Mais en même temps le rend tributaire du champ politique, sans institutionnalisation robuste dans les processus politique et administratives au Gabon, Etat Partie des Conventions Internationales.

Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont-elles prises en compte dans la conception/la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir l'investissement, le développement du secteur financier, l'inclusion financière et d'autres aspects du financement privé ?

- a. Il semble à première vue, très peu, sinon dans le cadre de la Responsabilisation sociale des entreprises (RSE). A vérifier dans la deuxième étape d'inscription de cette dimension dans le CNIF

Comment les stratégies/politiques/instruments/processus de financement existants peuvent-ils être ajustés pour mieux répondre aux objectifs d'égalité des sexes ?

- a. Comme évoqué le Plan décennal par le truchement des indicateurs, a identifié ces ajustements. Mais à ce jour, on ne peut discerner sa mise en œuvre, ou bien s'il a

été dépassé par la Stratégie Genre 2020

- b. Rapport Diagnostic et surtout le Rapport d'une Feuille de Route qui le suit, identifie les préalables, balise les voies et posera les jalons d'une démarche systématique et normée d'après les critères contenus dans l'Indicateur ODD 5c1, partant de l'élaboration d'un cadre de politique EGAF clair au niveau national et harmonisé sur le plan international.

Exemples de ce qui pourrait constituer des éléments clés d'une stratégie de financement sensible au genre :

- Indicateurs clés de performance dans un CDMT ; objectifs de performance liés à l'accès au financement et au crédit ; un cadre politique clair en matière de genre et de fiscalité ;
- de financement avec des objectifs spécifiques au genre ; des conseils sur la manière dont une stratégie de financement en tant que document écrit intègre des tests de cohérence.
- c. A ce stade aucune de ces mesures émanant d'une stratégie de financement est perceptible.

2.6 SUIVI ET EXAMEN

a. non

Quel système (le cas échéant) est en place pour comprendre l'impact sexospécifique du système de gestion des finances publiques ?

a. Il n'y en a pas

Les systèmes de suivi et/ou de suivi des investissements privés ventilent-ils les données par sexe ? Permettent-ils de suivre les allocations pour l'égalité de genre faites par le secteur privé ?

Existe-t-il un système pour suivre les allocations budgétaires sexospécifiques ? Peut-il être évalué avec la méthodologie de l'indicateur ODD 5.c.1 pour déterminer les points forts et les domaines à améliorer ?

a. Ce système de suivi peine à exister comme le démontre l'EFDG, que les données soient ventilées ou non. Il est à mettre en place

Comment les données ventilées par sexe sur la participation dans différents secteurs économiques peuvent-elles être comparées

aux flux d'investissement privé pour comprendre l'impact de l'investissement privé sur le genre (et les politiques utilisées pour régir et promouvoir certains types d'investissement) ?

- a. Comme déjà indiqué, une première ébauche de comparer les secteurs par leur degré de féminisation et ceux étant les premiers destinataires de flux privés a été réalisée dans le cadre de la présente étude diagnostique.
- b. On peut constater que les secteurs les moins féminisés sont les plus susceptibles à mobiliser le financement privé
- c. Il y a tout un dispositif à mettre en place dans le cycle de production statistique, afin de servir d'observatoire de veille et de suivi d'un agenda de l'égalité de genre et d'autonomisation de femmes.
- d. Un Observatoire de veille des droits des femmes a été mis en place, qui pourrait servir de base pour ce dispositif, si sa vision stratégique l'inscrit dans son mandat et est outillé par rapport à l'analyse genre.

Des données ventilées par sexe et des statistiques de genre sont-elles utilisées pour éclairer l'élaboration des politiques budgétaires nationales ? Si oui, sont-ils utilisés dans tous les secteurs pour éclairer la formulation et la mise en œuvre du budget ?

a. Non

Des pratiques telles que les rapports sur la durabilité (avec inclusion d'informations ventilées par sexe) ou les rapports sur l'écart de rémunération entre les sexes sont-elles répandues dans le secteur privé ?

- a. Ils existent et ne semblent pas être répandu. Ceci reste à confirmer parmi les intervenants ciblés par la stratégie de collecte de données
- b. Les réunions ciblées n'ont pas fourni des informations en ce sens

Existe-t-il des possibilités de faire progresser ce suivi ?

- a. Il existe des possibilités dans le cadre de la mise en œuvre systématique de la démarche BSG : ceci notamment dans l'élaboration des Projets et Rapports de Performance avec des objectifs et indicateurs de performance sensibles au genre : Et aussi dans l'instauration d'un rapport genre du budget.
- b. Ce sont les recommandations de la présente étude diagnostique. Ce sera à déterminer dans le cadre de l'élaboration et la validation de la Feuille de route et de sa mise en œuvre.

2.7 L'ÉVALUATION GENDRE DE L'EFDG :

2.7.1 ÉTAPE D'ANALYSE DOCUMENTAIRE

Les repères d'analyse genre issus du diagnostic amènent à apprécier le cadre d'analyse genre sous-jacent ou implicite ; qui surtout conduit à identifier des éléments du flux de financement et fournir des recommandations à intégrer dans la Feuille de Route.

L'analyse genre n'y est pas systématiquement présente.

La Figure 46 (EFDG :77) élaboré par les auteurs présente de façon schématique les liens entre

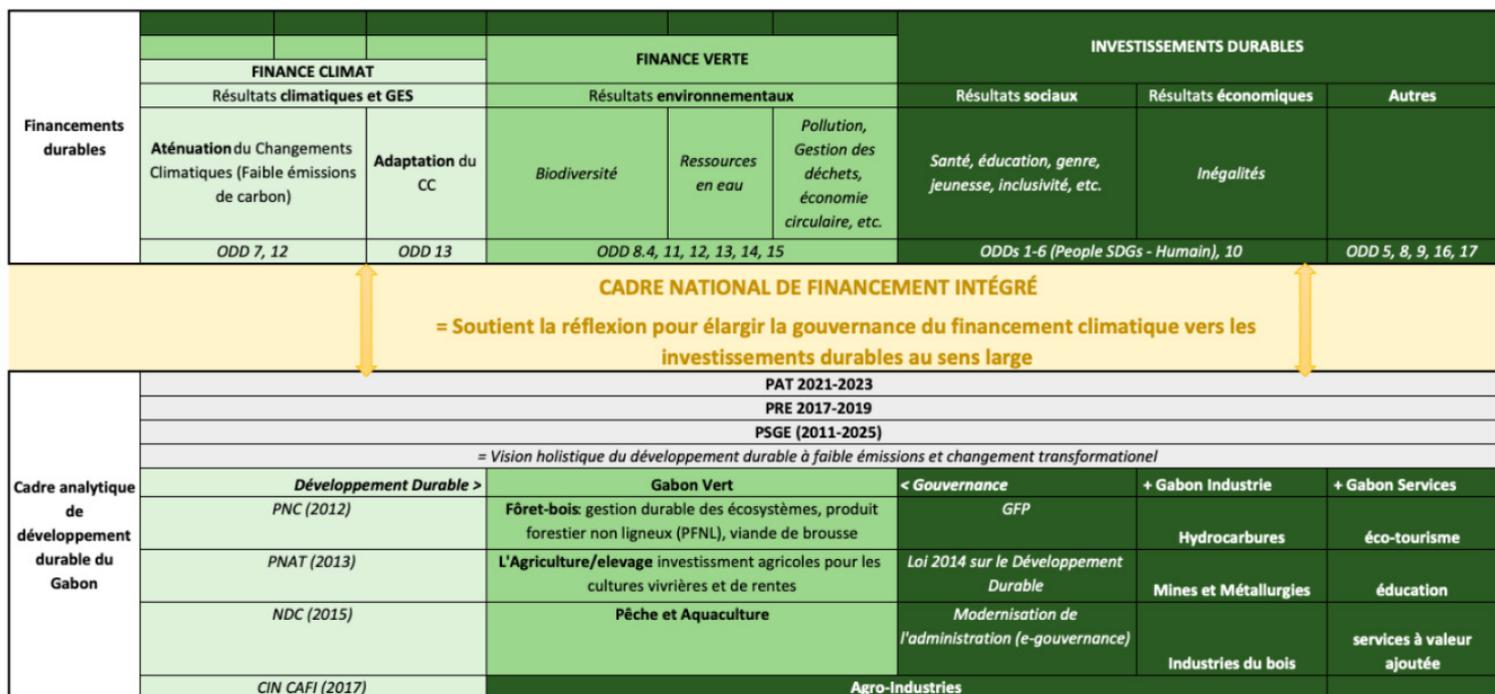
le cadre de financements durables et le cadre analytique de développement durable du Gabon (Encadré 2):

Le Financement durable selon une approche élargie qui intègre les autres dimensions de développement durable est composé de finance climat ; finance verte et investissements durables. Les investissements durables sont l'économie, le social et 'autres'. Les différents ODD pertinents pour chaque catégorie sont identifiés.

Au niveau du financement, le genre est présent dans deux catégories d'investissements durables, dont le domaine social et les 'autres', représenté par l'ODD 5.

Figure 1 Schéma des liens entre investissements durables et cadre d'analyse de développement durable, EGFG

Figure 46 Liens entre les financements et le cadre de planification durable au Gabon



Sources : Élaboration des auteurs

Source EFDG 2021 :77

Ces dimensions relèvent du cadre d'analyse de développement durable ; telles que représenté par les ODD. Le cadre d'analyse au Gabon identifie et ventile davantage le Plan Stratégique Gabon Emergent (PGSE) par ses trois piliers - Gabon Vert ; Gabon Industrie et Gabon Services- ainsi que la gouvernance, dans une vision holistique de développement durable à faible émissions et de changement transformationnel. Il n'y a pas de mention, ni de représentation du genre dans ce cadre national des instruments de planification, de gouvernance, de stratégies et de programmes.

2.7.3 EVALUATION GENRE DU CADRE CONCEPTUEL ET ANALYTIQUE DE L'EFDG.

Le genre est assimilé à la fois au social ; et l'ODD 5 sous la rubrique 'autres'.



2.7.3.1 TRANSVERSALITE DE L'EGAF, INTERDEPENDANCE DES ODD ET EXISTENCE DE CATEGORIE DE FINANCEMENT EGAF ADAPTE

Une difficulté pour articuler le cadre d'analyse genre du développement sous le cadrage des ODD d'après ce schéma est que les domaines d'intervention et des résultats de ces domaines sont vus en silos. Or la réalisation de chaque ODD dépend des autres. Il n'y a pas de correspondances directs et segmentés entre intervention dans ce domaine et les résultats du domaine. Et il y a des indicateurs et cibles genre dans d'autres ODD ; y compris ceux portant sur l'économie et l'environnement et autres thématiques et enjeux.

Si on le voit sous l'optique financement de flux thématiques/grappe des ODD, le financement climat stipule que les objectifs de l'EGAF y

font partie intrinsèque. Et par ailleurs figure dans la Feuille de Route (Partie 4 : Diagnostic d'un arrimage de l'économie Verte et Rose au Gabon et Livrable 3) :

Le caractère transversal des questions liées au genre n'est pas conceptualisé. :

- Appréhender, le social, l'environnement, l'économie et ses transitions sous l'angle de la problématique transversale (exemple gestion forestière ou agro-industrie), fournirait un cadre pour l'ambition de « gendériser » aussi bien qu'« écologiser » ces dimensions vertes, mais aussi l'économie brune en transition.

2.7.4 APERÇU DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU GABON : LA SITUATION AU NIVEAU DES POPULATIONS

2.7.4.1 CONSTATATIONS

L'aperçu du développement durable au Gabon utilise des indicateurs sexospécifiques. Mais ils sont surtout dans la partie sociale de la situation économique, sociale et environnemental au Gabon. Ce qui s'aligne au schéma de la Figure 46 de l'EFDG.

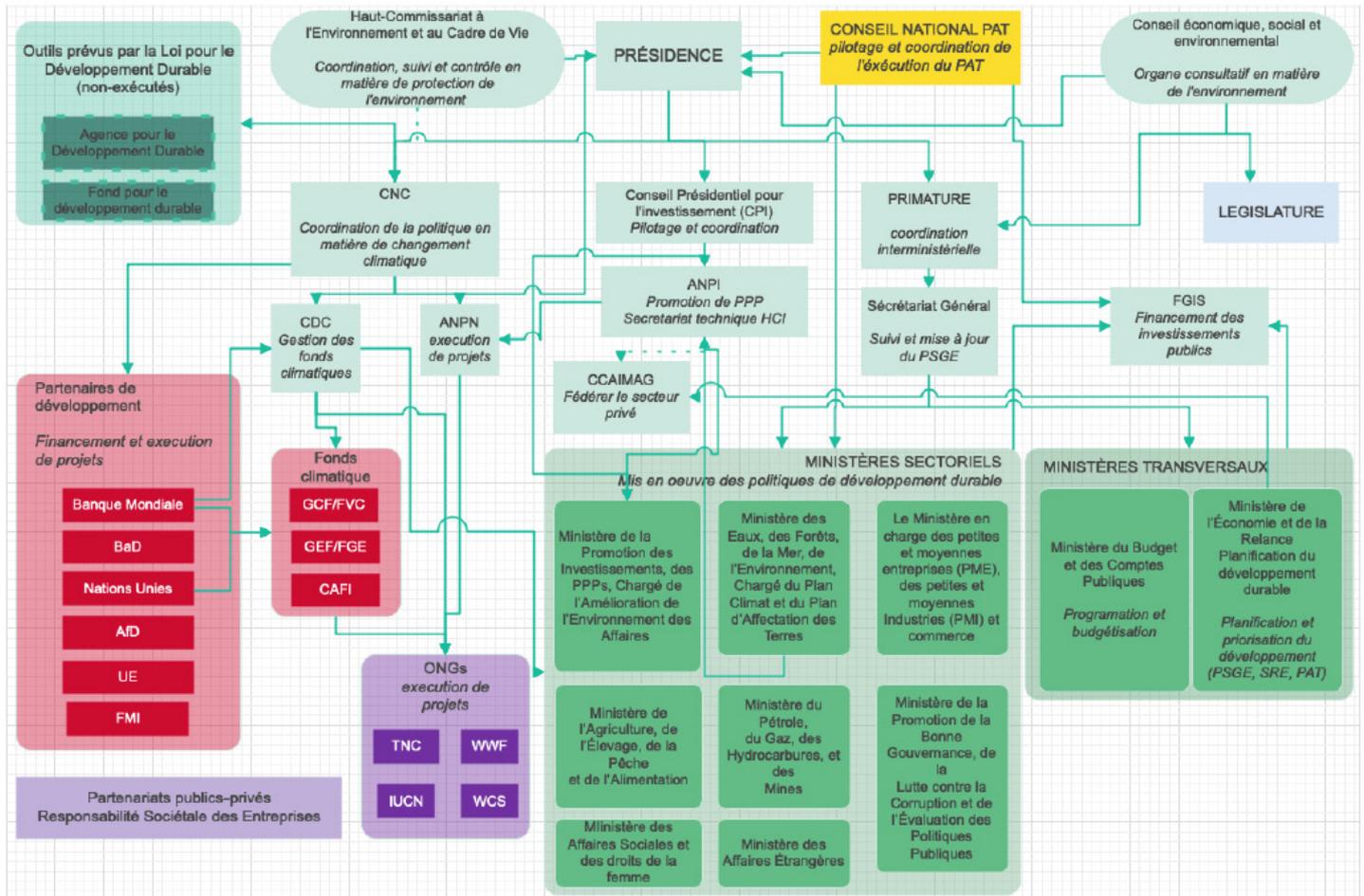
- Le traitement est assez sommaire et inégal par rapport aux différents domaines des ODD ; en matière de genre, d'exploitation et croisement des données disponibles.
- demande à être systématisé et étoffé, et mieux cerné à partir d'un cadre d'analyse genre.

2.7.5 SECTION 1.3 GOUVERNANCE ET COORDINATION INSTITUTIONNELLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aperçu schématique des parties prenantes dans l'exécution des politiques de développement durable du Gabon de la Figure 6 EFDG doit être vu en correspondance avec la Figure 46(EFDG)

⁵ Terme utilisé d'écologiser Gabon industrie dans l'EFDG

Figure 2. Aperçu schématique des parties prenantes dans l'exécution des politiques de développement durable du Gabon



Source EFDG :30

2.7.5.1 CONSTATATIONS : ABSENCE D'INTERFACES ENTRE ESPACE NATIONAL ET ESPACE INTERGOUVERNEMENTAL

Les deux schémas ne fournissent pas de liens, d'interfaces, entre l'espace gouvernemental national et celui intergouvernemental qui dans la Figure 6 anime la participation de l'Aide Publique au Développement ; soit onusienne ou de l'Union Africaine, et dans la Figure 46 préside à la fois aux ODD et les conventions internationales ; instruments juridiques de droits humains : Ce sont bien ces conventions, - Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique (CCNUCC) ou

la Convention pour la Biodiversité (CBD)- qui suscitent et induisent les financements climats et les organes de surveillance et de conformité spécialisés ou transversales. De ce fait aussi, les organes nationaux relatives aux droits humains ne sont pas représentés en tant que formant partie du cadre normatif et de gouvernance.

Les partenaires de développement sont représentés que sous l'angle de la coordination de la politique en matière de changement

climatique, alors que leur champ d'action couvre l'ensemble des thématiques et secteurs. Les partenaires de développement sont inscrits sous la rubrique de financement et exécution de projets. Leur mandat de financer et d'appuyer est régi par les organes intergouvernementaux et les instruments pour lesquels il y a obligation mutuelle de respecter, de mettre en œuvre et de rendre compte. Il y a des normes et politiques liés à l'égalité de genre pour ces partenaires.



2.7.6 SCHEMA INSTITUTIONNEL SECTION 2.1 BESOIN DE FINANCEMENTS

2.7.6.1 CONSTATATIONS

Cette partie se penche sur le volume des agrégats et leurs tendances suivant les aléas des cours des hydrocarbures et le cours de la pandémie, en termes de volumes absolus et les parts sectoriels

L'EFDG constate que le chiffrage des Plans n'inclut pas la mise en œuvre des ODD ; ni 'la faible performance des indicateurs sociaux'

Les sources et destinations du financement public témoignent à un niveau élevé d'agrégation que

- Le financement se mobilise de manière directe surtout dans des secteurs peu féminisés,
- L'investissement privé est de 1,5 fois plus important que l'investissement public
- La part de l'aide publique au développement notamment sous forme de dons est faible ; bien que le ralentissement économique ait augmenté cette part. Elle est ainsi limitée à servir de levier pour infléchir la destination des flux et résorber les déficits en matière de développement humain et vers cet espace plus élargi d'investissements durable du Schéma 46.
- L'investissement public est corrélé avec le

cycle économique, dépendante du marché des industries extractives ; mais pas de manière symétrique sur la croissance

- Il se concentre sur les investissements économiques et travaux d'infrastructures (eau ; routes ; énergie et aménagement)
- La fiscalité indirecte prédomine et sa part tend à augmenter, accentuant le caractère régressif des taxes

Tous ces éléments ne sont pas neutres par rapport au genre. Les conclusions concordent avec les conclusions de l'analyse genre de flux de financement de l'économie brune quant à la faible part que peut capter les financements soit dans des secteurs plus féminisés ou ayant un potentiel de renforcer l'inclusion économique et sociale des femmes. Voir Section 2.2 flux de financement de l'économie brune : Voir Section 2.2.2 repères d'Évaluation genre ex ante, intersectionnelle

Le paysage institutionnel inclut le Ministère des Affaires sociales et des droits de la femme en tant que ministère sectoriel. Or la mission des droits de la femme est transversale, et il y a lieu de le considérer cette partie du portefeuille ministériel en tant que ministère central à

mission transversale, s'appuyant sur la distinction entre égalité de genre en tant qu'objectif en soi et égalité de genre de manière transversale dans tous les autres secteurs et niveaux de gouvernance territoriale.

- Ce schéma institutionnel regroupe en vert pâle le niveau macro -décisionnel et d'élaboration et de pilotage de la part des autorités en faveur de politiques publiques et en vert foncé le niveau méso – sectoriel public ou le secteur privé, parapublique, ou les institutions à but non lucratives (ONG, Fondations) :
- Les institutions d'audit et de redevabilité ne semblent pas être représentées.
- Ces organes occupent des rôles et espaces différents dans la modélisation des flux de financement et pour le processus d'approbation du financement, du suivi, de veille et d'audit.
- Il serait utile d'inclure les dispositifs de collecte et de production de données (Direction générale de la Statistique), pour marquer le besoin de flux d'informations accompagnant les flux de financement et de reddition des comptes

2.7.7 FINANCES PUBLIQUES INTERNATIONALES

2.7.7.1 CONSTATATIONS AIDES PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT (APD) :

Cette section à un niveau d'agrégation élevé rendra très fastidieux de creuser dans les flux sectoriels identifiés à partir des bases de données, comme celle de l'OCDE en ce qu'il s'agit de l'APD (EFDG :52, 53).

Il faudra retracer la source des données : Si elles proviennent du Creditor Reporting System de l'OCDE , on pourra utiliser le Marqueur de politique genre, s'il est renseigné pour le Gabon : Ces catégories d'aide distingue les flux selon la classification de l'Indicateur ODD 5c.1 (Voir Fiche Technique Indicateur 5c.1) Mais il n'identifie pas les montants alloués au début du cycle de projet.

Les principaux résultats de l'EFDG indiquent le suivant la part accordée sous forme de

subventions (26%) en 2018 est nettement plus faible que sous forme de prêts (74%)

Ce financement extérieur ciblait principalement l'éducation (et au sein des infrastructures sociaux et services), les transports et communication, l'énergie, l'agriculture et la distribution d'eau (EFDG Figures 29 ; 30 , 31/page 52)

Entre 2005-2018, la plus grosse part consacrée à l'éducation était destinée au cycle post secondaire

Les montants déjà faibles se traduisent en 'faible taux de décaissement des bailleurs' 'du fait de la faible capacité d'absorption par l'Etat gabonais

Comme on peut s'y attendre

au vu de l'état d'avancement des réformes budgétaires, le financement de projets constituait la principale modalité de financement (45%) ; auquel il faut associer l'expertise et assistance technique (6%)

Mais la capacité de relever si les flux incluent des flux de financement EGAF de manière significative dépend de leur adoption explicite de la démarche d'élaboration et de suivi de projet sensible au genre et visant les inégalités et déficits en matière d'autonomisation des femmes, qui entravent l'atteinte de leurs objectifs. Ou bien exacerbent les inégalités de genre.

2.7.8 SECTION 2.2.4 FINANCES PRIVEES NATIONALES ET NON-COMMERCIALES

2.7.8.1 CONSTATATIONS ET EVALUATION GENRE

L'analyse diagnostique genre de la section 2.2.1 a utilisé cette section pour avancer que les flux de financement destinés aux secteurs plus féminisés et indirectes de l'économie ; y compris les Petites et Moyennes Entreprises sont soit minimales ou difficiles à tracer ou une combinaison de deux.

Il convient d'ajouter le suivant

1. Cette partie de l'EFDG est très utile pour repérer des points d'ancrage genre dans le paysage institutionnel de gouvernance du financement, et qui n'ont pas été identifiés. Il est peu probable au vu du constat que les questions de genre aient été prises en compte au niveau de ces organismes.
2. Les grosses entreprises 'dites majors' sont dans les secteurs capitalistiques ; dont le pétrole, les mines ; le bois ; l'agro-alimentation, le BTP, le numérique.
3. Le taux de bancarisation de la population de plus de 15 ans de 34% est faible, car ayant des faibles revenus et faisant face à ces coûts de transaction bancaires et des taux d'intérêts élevés pour les prêts (Figure 37).

a. Ces données ne sont pas désagrégées par genre. Les facteurs de blocage amènent à penser que les femmes seront encore plus désavantagées que les hommes

4. La microfinance est très peu structurée et réglementée. Elle peut difficilement être un canal ou circuit à investiguer pour l'inclusion financière et économique des femmes, contrairement à ce qui existe dans de nombreux pays depuis des décennies ; surtout avec le soutien des partenaires de développement.
5. Le secteur d'ONG locales a été déjà discuté plus haut.

Cependant une fondation privée, la Fondation Sylvia Bongo Ondimba (FSBO) a mobilisé entre 2011 et 2019 près de 20 milliards de FCFA en nature et en espèces -fonds des membres et des entreprises privées. Ces fonds sont dédiés à la société civile, aux jeunes et à l'autonomisation des femmes

⁶Indiqué OCDE comme source, la bibliographie du document EFDG ne renseigne pas à ce sujet

⁷ Figure 31 de l'EFDG

2.7.8.2 STRATEGIE CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS DE MESURES SPECIFIQUES EGAF

Une constatation d'ordre général en épluchant l'ensemble de l'EFDG est que la faible prise en compte des questions de genre semble être systémique et transversale. On peut déjà réfléchir à une stratégie de l'inclure de manière supra ; et touchant la gouvernance financière du développement, dans le sillage de la réforme de cette gouvernance évoquée dans cette section et reprise dans d'autres.

- Une faiblesse de taille est l'absence de politique nationale genre au niveau macro. Le rôle d'une politique nationale EGAF (à distinguer d'une stratégie de sa mise en œuvre) est de fournir des orientations, ou directives même, à partir d'un état des lieux et des principes et normes clés et ce auxquels l'ensemble des institutions de manière transversale, devraient adhérer et adapter selon leurs contextes et mission. Ces principes incluent la manière de développer cette politique cadre et pour chaque secteur et entité au niveau méso. Cela veut dire contacter et faire participer les ministères et organes dont les missions devraient inclure la coordination et le pilotage de la transition vers une économie verte et rose à la fois, et par la réforme des outils de gouvernance

Ministères ayant des mandats et missions de l'égalité de genre, de l'économie verte et de la planification et la gestion des finances publiques.

- L'EFDG est émaillée de propositions en

direction de l'EGAF. Mais sans avoir évalué l'état des lieux, et sans s'être penchée sur le cadre politique et institutionnel dans lesquels elles doivent s'inscrire et être validées. A titre d'exemple, cette section de l'EFDG propose des 'mesures de discrimination positive'. Cependant elles doivent être justifiées, avec comme préalable, des directives émanant d'un cadre de gouvernance approprié qui n'existe pas à présent. Elle doit fournir des orientations pour coordonner les trois thématiques -vert ; rose, finances

- D'où une recommandation clé de l'Etude BSG de développer une politique nationale genre à cet effet et dans le sillage du développement d'un CNFI harmonisé et assorti d'une architecture politique et institutionnelle pour l'EGAF. Ce volet du travail de l'Equipe BSG est consigné dans le Rapport Diagnostic (Livable 2) ; sous triangulation de deux outils, du Guide Genre CNFI et la démarche méthodologique BSG ; dont les résultats sont repris ici.
- Cette considération d'ordre stratégique réunit la justification de ne pas se lancer dans la collecte des données et recueillir des avis quant à la plupart des mesures se trouvant dans la Feuille de Route de l'EFDG, ainsi que des pans entiers de l'EFDG, au vu de la faiblesse des données qu'une évaluation ex ante dévoile.

2.7.9 RECOMMANDATIONS POUR LA PHASE DE COLLECTE DE DONNEES ET LA VALIDATION DES RESULTATS

- Dans l'ensemble, au vu de l'état des connaissances pertinentes et de pratiques BSG qui se dégagent de ce diagnostic et évaluation de l'EFDG, fondé sur la revue de la littérature ;
 - Il est prématuré dans ce deuxième temps d'inclure les recommandations spécifiques de l'EFDG portant sur la BSG et l'économie rose dans la Fiche de Collecte et de sonder les parties prenantes sur ces résultats de l'EFDG.
 - Les résultats du diagnostic de la phase de collecte seront communiqués au cours du processus de validation. Il serait utile d'associer cette validation à des sessions de sensibilisation sur la BSG à partir des outils contenus dans le Livrable 2
 - Ce processus pourrait contribuer à un diagnostic plus précis pour mieux élaborer et fédérer l'adhésion autour d'une feuille de route et à l'aune des questions posées par l'Etude de Faisabilité BSG.
 - Dans ce troisième temps, dans le cadre de l'élaboration et de la validation des propositions de Feuille de Route, les institutions et programmes/projets ciblés pourraient être sollicités pour adhérer à une mise aux normes quant au financement de l'EGAF, et agir pour développer, modéliser et communiquer les bonnes pratiques, s'appuyant sur des leviers existants.
 - Les recommandations pour élaborer la Feuille de Route proposée par l'Etude BSG sur la base de la Revue documentaire va cependant, comme évoqué plus haut, inclure les préalables et prérequis dans le court et moyen terme pour initier et piloter vers les résultats attendus au court, moyen et long terme
- * Ces recommandations se retrouvent dans le Livrable 3

2.7.10 DEUXIEME TEMPS : ETAPE DE COLLECTE DE DONNEES EGAF AUPRES DES PARTIES PRENANTES

Une revue de l'EFDG sous le prisme genre indique qu'il serait fastidieux et peu productif d'examiner chacun des types de flux à des fins de diagnostic à ce stade.

L'exploitation de toutes les sections tendent vers l'adoption d'une stratégie de cibler les institutions plus névralgiques, en ce qu'il s'agit de la collecte des données de diagnostic, de se pencher à la fois sur l'état des lieux et de dégager une stratégie et feuille de route pour l'économie rose et l'économie verte, d'identifier des porteurs potentiels de ce projet de transformation à plusieurs échelons, tant méso, que macro.

- Il s'agira alors de se pencher dans un premier temps, surtout sur les flux relativement plus facilement identifiables de projets et de fonds d'investissements et de collecter les données auprès des principaux partenaires de développement :

La liste détaillée des sociétés et entreprises ainsi que les programmes et projets est dans le Tableau 1 suivant. Ce Tableau récapitule la liste de parties prenantes avec qui collecter des données supplémentaires.

Deux outils de collecte de données ont été préparés à la lumière de la revue documentaire et se retrouvent dans les fichiers Excel adjoint au Livrable 2 dont fait partie ce Rapport provisoire.

Tableau 1: Matrice de collecte de données pour le flux de financement

Matrice de collecte de données pour l'Etude diagnostique BSG: Flux de Financement		
Type de sources de Financement	Entité/Institution	Intitulé Programme/Projet
Public National		
Budget Public	Ministère des Affaires sociales et des droits de la femme	
	Présidence-Primature	Programme Gabon-Egalité
	Ministère de l'Economie et de la Relance, Planification du développement durable Ministère du Budget et des Comptes Publiques	
	Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres	
	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage de la Pêche et de l'Alimentation	
Fonds	Fonds d'Initiative Départementale	
Partenariat Public/ Privé	OLAM/République Gabonaise;	Programme GRAINE; Gabon Special Economic Zone (GSEZ)
Privé national		
Responsabilité des entreprises	ERAMET(COMILOG), SETRAG, OLAM-Gabon	
ONG Domestiques	Brainforest	
	Centre d'appui Réseaux Organisations des Femmes Gabonaises-(CENAF)	
	Agir pour le Genre	
Organisations philanthropiques	FONDATION SYLVIA BONGO ONDIMBA (FSBO)	

Matrice de collecte de données pour l'Etude diagnostique BSG: Flux de Financement		
Public International		
Aide Publique au Développement	France (+AFD), Union Européenne, Japon, Nations Unies (PNUD, UNFPA, FAO, FIDA, PNUE; Agences Multilatérales (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Société Financière Internationale/ IFC, Etats Unis (+USAID), Allemagne	Inclure AfDB: Projet d'Appui à la Diversification de l'Economie Gabonaise (PADEG)
Fonds Climat. Conseil National Climat	Fonds Vert Climat/Green Climate Fund(FVC); CAFI (AFD, PNUD, Norvège) FLEGT; FCPF/REDD+; GGFR/Banque Mondiale	8 Programmes Fonds Vert Climat
Fonds Vert/PNUD-Banque Mondiale	Global Environment Fund (GEF)	
Privé International		
Investissement directs étrangers (IDE)	Temasek (OLAM hors RSE), ERAMET (hors RSE)	
ONG Internationales	World Wildlife Fund(WWF) World Conservation Society(WCS), The Nature Conservancy(TNC); IUCN	

2.8 DEROULEMENT ET RESULTATS DE LA DEUXIEME ETAPE DE COLLECTE DE DONNEES

2.8.1 DEROULEMENT DE LA COLLECTE DES DONNEES

Cette partie de la recherche terrain a été long à démarrer et ce après la remise du Livrable 1, Note Méthodologique ainsi que pour solliciter et obtenir des rendez-vous.

Les entretiens ont porté à la fois sur les flux de financement et les renseignements sur la nature et les conditions de prise en compte des questions d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes :

La plupart des entretiens ont été menés en présentiel, par Madame Marielle Ntsame Nguema, consultante nationale ; sauf pour les entretiens par Zoom, incluant la consultante internationale avec

- Monsieur Bertrand J :Oliang Angone, Directeur de la Préparation et Programmation Budgétaire du Ministère du Budget et des Comptes Publics ;
- Madame Liliane Sougou, Directrice de la Condition Féminine à la Direction Générale de la Promotion de la Femme et du Genre, Ministère des Affaires Sociales ;

- Madame Stévie Mikala de Cruzel ; Responsable des Initiatives au Cabinet de la Première Dame, Fondation Sylvia Bongo Ondimba pour la famille
En ce qu'il agit du Programme Gabon Egalité, les informations ont été sollicitées de plusieurs sources ;

1/Le Bureau du Coordonnateur Résidents des Nations Unies ; participant au Task Force Gabon Egalité

2/ La Fondation Sylvia Bongo Ondimba pour la famille

3/ Le Ministère du Budget et des Comptes Publics

Des rappels pour compléter les informations concernant les flux de financement sont en cours. Ces rappels ont été effectués tant par les consultantes que par la Coordination du Projet CNIF.

2.8.2 LES RESULTATS RELATIFS AUX FLUX DE FINANCEMENTS EGAF

A noter les indications que ces flux seraient difficiles à cerner ; estimer et qui pointent vers une proportion minimale des flux de financement 20

- * Cette section consigne les résultats relatifs aux Flux de Financement.
- * Les réponses aux autres questions posées au cours des entretiens ciblés sont réparties dans les rubriques pertinentes des parties 3 et 4 suivantes concernant la faisabilité de la BSG .



Entité	Montant	Source	Commentaires
Public National			
Primature Gabon Egalité	Non disponible	7 ministères, Budget Général + (Voir Privé national Fondation Sylvia Bongo Ondimba)	Plan d'Action mesures non chiffré Demande adressée à la DGBFiB
DGPFG Ministère Affaires Sociales (a)) 40 millions FCFA 2022 en biens et services (DGPFG) (a) 2) Loi de Finances 2021 : non ventilé par Direction générale par titre ; mais par programme et par titre, dont 200,000 ;000 FCFA, pour les biens et services :	Budget Général Bulletin Officiel Loi de Finances 2021	Inscrit dans la Loi des Finances ; pas dépenses ordonnancées ? (d)
Conseil National Climat (CNC) (a)	Pas de ventilation genre des 3 subventions en cours de (USD)1,021, 983	Fonds Vert Climat (FVC)	Le FVC stipule l'évaluation genre des projets et plans d'action genre à l'échelle projet, incluant budget
Public International			
Système des Nations Unies (b)	2021 Pour ODD 5 : 2,3 % du total Gouvernance : 2% Développement Inclusif : 11,9% Croissance diversifiée : 1 ;8% D u r a b i l i t é environnementale : (0%)	Voir Note (b)	Le UNCT SWAP Gender Score Card n'a pas été actualisé pour a et 2021
FAO	Pas possible de tracer la part du financement dédiée au genre, à moins de granuler le budget au niveau des activités		La démarche genre s'appuie sur des diagnostics genre, mais pas traduits en objectifs, produits, activités et indicateurs sensibles au genre.
	Appui direct aux OSC (2020-2021) : Projets dédiés aux femmes : 17,5 millions FCFA et Jeunes :50 millions FCFA		
Projet de Développement Agricole et Rural - PADR2 (a).	: 13,73 Mds FCFA dont 6,5 Mds FCFA décaissé : Dotations en EGAF non spécifiées Pas de granularité du budget en matière d'EGAF.	Co- financement à 50% FIDA et 50% Gouvernement	La prise en compte EGAF au niveau diagnostic pas traduite au niveau stratégie, composants et coûts.

Entité	Montant	Source	Commentaires
Projet d'appui au Programme Graine Phase 1	Total de 64.9076 Mds FCFA, dont décaissé : 510 864 251 FCFA. Des 3,5 Mds FCFA, dédié à l'EGAF prévu dans cette enveloppe globale, 150 millions FCFA décaissés.	Prêt AfDB 2019-2023, + gouvernement 11 Mds FCFA	Plan d'Action mesures non chiffré Demande adressée à la DGBFiB
Union Européenne	Intégration transversale EGAF dans tous les domaines d'intervention (informations précises pas disponibles à ce stade)	Indicateurs EGAF dans les projets sectoriels ?	
	Montant Total 2021 : 570,000 Euros 3 projets dédiés à l'EGAF Montant 875,000 Euros.	Subventions directes OSC	Voir plus loin les informations sous la rubrique Privé national
CRSC-AZOBE Institut Français, Centre de Ressources pour la société civile-AZOBE	2 activités du Centre, (total 5983 euros)- 8 projets pas dédiés à l'EGAF.	Co-financement Délégation UE (650,000 euros) et Ambassade de France (150,000 euros)	Formation et Table Ronde Appel à Projets Renforcement Organisations Société Civile Gabon et Sao Tomé et Principe.
Privé national			
Fondation Sylvia Bongo Ondimba	Montant global entre 2011 et 2019 de 20 Mds FCFA (Source EFDG) Rapport FSBO 2020 : Sur un montant total de 3 ;370,519,440 FCFA, et 2,700,862,251 des domaines 280,209, 474 FCFA sont dédiés au domaine Initiative pour les Femmes, soit 10% des dépenses par domaines et 8% de l'enveloppe total de dépenses.	Diverses sources privées et publiques et appui aux autres ONG	Les sources et emplois de fonds ne sont pas ventilés et croisés. On ne sait aussi si les autres domaines d'intervention, jeunes ; solidarité et appui à la société civile ont des actions ciblant l'EGAF.
Centre National d'Appui aux Organisations des Femmes au Gabon –(CENAF)	21 millions FCFA Non décaissés	Budget Public -entre 2006 et 2016.	5 Réseaux micro finance, Droit démocratie-paix ; Agriculture-pisciculture-élevage-commercialisation ; Communication-éducation-formation des femmes ; Santé-environnement-bien-être social

Entité	Montant	Source	Commentaires
Brainforest	Pas de montants ventilés et dédiés, à partir de différents projets à caractère environnemental.	Diverses sources, dont la gouvernance stipule la prise en compte de l'EGAF – dont entre autres NORAD , coopération bilatérale ou FVC.	Hésitations à communiquer documents financiers
Brainforest Consortium avec Réseau Femmes Lève-Toi (ReFleT et appui technique de ONG Agir ensemble pour les droits de l'homme (c)	Euros 300,000 («3 ans) Projet Renforcer le pouvoir d'agir pour les femmes – Projet Citoyennes Engagées.	Subvention Union Européenne	Objectifs : Lutte contre les inégalités de genre et renforcer le pouvoir d'agir des femmes. Approche droits humains ciblant les plus laissées pour compte.
ASSOCIATION ARC EN CIEL	Euros 300,000 Prise en charge des filles victime de traite, les mineurs en prison.	Subvention UE	5 Réseaux micro finance, Droit démocratie-paix ; Agriculture-pisciculture-élevage-commercialisation ; Communication-éducation-formation des femmes ; Santé-environnement-bien-être social
SŒURS CONGRÉGATION DE MARIE	Euros 275,000 Projet Autonomisation et création de revenus pour les plus vulnérables (femmes et jeunes filles)	Subvention UE	

Notes (a) entretiens : Voir Fiches de Collecte par Entité dans un fichier séparé contenant les annexes

;(b) <https://gabon.un.org/fr/sdgs>

(c) Pas repéré par le biais des entretiens, et recherche documentaire par la suite, afin d'actualiser et croiser les informations collectées par le biais des entretiens au cours de janvier à mars 2022)

(d).

2.9 CONCLUSIONS

On peut constater que les appréciations de la phase documentaire, concernant le très faible montant des dotations à l'EGAF et la difficulté de tracer ces montants se sont avérées justes dans la phase de collecte de données par le biais des entretiens.



PARTIE 3

PNUD

3 | DIAGNOSTIC SELON LA DEMARCHE BSG : FAISABILITE DE LA BSG

3.1 INTRODUCTION

Cette Partie consolide les éléments du diagnostic issus de la revue documentaire et des analyses utilisant plusieurs sources et outils, incluant l'EFDG.

Les résultats de la Partie 2 ont fourni un aperçu du diagnostic qui est ici plus élaboré et organisé de sorte à prendre la mesure de la faisabilité de la BSG et répondre aux questions stratégiques posées dans la Partie I de ce Rapport

Pour rappel ce diagnostic est organisé pour mieux fonder une double approche de l'EGAF, une transversale et une spécifique. C'est bien l'approche spécifique qui semble être affichée et dominante alors même les chantiers investis ont un caractère transversal, mais non reconnu comme tel et que les passerelles et interfaces entre une économie rose et verte sont recherchés. Cette ambition ne peut être approchée sans une perspective transversale surtout sous le cadrage des ODD ; qui reflète cette double approche.

Cette partie suit le schéma de la BSG en tant que grille d'analyse. Les Fiches techniques et de connaissances ; issues de documents de travail plus élaborés, sont dans les annexes de la Partie 6, pour plus de lisibilité. Les deux parties se complètent et les liens sont clairement indiqués dans cette partie.

Comme souligné ce diagnostic s'appuie sur une revue documentaire au niveau transversal

et au niveau spécifique de l'Egalité de Genre.

Il se penche sur l'Etat des lieux de l'Economie Brune en phase de transformation et sujet à une stratégie d'émergence et l'examine sous le prisme de la démarche BSG.

Les repères documentaires ont servi à prendre la mesure de ce chantier, surtout que le financement du développement est axé sur la réalisation de l'Agenda 2030 aligné aux priorités nationales : Ce contexte est appréhendé sous une double démarche de la BSG : une approche transversale et une approche spécifique.

Aussi les sections dans cette partie contiennent les éléments d'évaluation genre de la situation pays sous toutes les étapes de la BSG. Ces évaluations s'appuient sur de la documentation disponible. Cette documentation a été exploitée afin de produire des fiches de connaissances à caractère transversal et des fiches de connaissances spécifiques aux questions EGAF au Gabon. Ces principaux éléments du contexte global du Projet tels que représentés dans la documentation thématique consultée rapidement, permet de prendre la mesure du champ, des défis et opportunités d'adopter une approche transversale et intégrée des questions d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes (EGAF) dans toutes ces thématiques de développement et ceux visés par le Projet.

3.1.1 LES ETAPES DE LA BSG



⁸ Voir La Fiche de Connaissances des Etapes de la BSG dans les processus des politiques publiques (Partie 6

Graphique 1 Schéma de l'ancrage de la BSG dans les politiques publiques, Phase avant budget ; phase budgétaire et phase après budget



Source : Nalini Burn

Ces narratifs étant un condensé des documents consultés, ils jaugent également la mesure du degré de prise en compte du genre dans ces thématiques ainsi que les perspectives de genre qui les sous-tendent.

Conformément à la double démarche transversale et spécifique,

- la documentation à caractère transversale consultée est présentée en premier.
- Ensuite suivent les éléments clés de l'état des lieux en matière d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes et des filles, qu'il a été possible de glaner.

Le diagnostic analytique est présenté dans le corps du texte de la section, suivie de la liste des Fiches de Connaissances qui se trouvent dans la Partie 7, et qui ont servi à développer l'argumentaire

Cette Partie 7 élargit et approfondit les connaissances pertinentes pour la BSG au Gabon : Elle est constituée de sorte à pouvoir l'alimenter davantage au cours du processus participatif et itératif d'élaboration, de co-création d'un diagnostic et le déroulement d'une feuille de route éventuelle pour la BSG.

En ce sens, elle sert déjà comme fonds documentaire pour constituer un Outil de mise en œuvre éventuelle de la BSG au Gabon.

Encadré 2 Tableau de bord et tendances ODD pour le Gabon, 2020

En matière de progrès vers la réalisation des ODD, en 2020 le Gabon était classé 14ème en Afrique sur le plan de l'Indice ODD et 9ème en termes de ne laisser personne de côté, dans le Tableau de Bord et tendances ODD. Il n'a réalisé aucun ODD à ce jour (Centre des ODD pour l'Afrique: La situation par ODD est la suivante,

- Des défis demeurent (Code Jaune) pour les ODD 1 (pas de pauvreté) ; l'ODD 7 relatif à l'énergie, l'ODD 13, relative à la lutte contre les changements climatiques ; l'ODD 15 concernant la vie terrestre. Ces ODD sont en bonne voie de réalisation à la date butoir
- Des défis importants demeurent (Code Orange) pour les ODD 2 (faim 'zéro') ; ODD 4 (éducation de qualité) ; ODD 6 eau propre et assainissement ; ODD 8 (travail décent et croissance économique) ; ODD 9 (industrie innovation et infrastructure) ; ODD 10 (Inégalités réduites) ; ODD 14 (Vie aquatique)
- Des défis majeurs demeurent (Code Rouge) : ODD 3 (Bonne santé et bien-être) ; ODD 5 (Egalité entre les sexes) ; ODD 11 (Villes et communautés durables) ; ODD 16 (Paix justice et institutions efficaces) ; ODD 17 (Partenariat pour la réalisation des objectifs)
- Pour tous ces ODD codés orange et rouge, et sauf pour une légère amélioration au regard de ODD 3 et 8, il y a stagnation dans les tendances. Elles risquent de s'aggraver avec la crise sanitaire et les multiples effets induits.

Source. <https://sdsna.github.io/2020AfricaIndex/2020-africa-index-summary-french.pdf>

On peut d'abord voir l'état des lieux utilisant les données de moyennes pour le pays par le biais des tableaux de bord et standards permettant des comparaisons inter-pays.

L'encadré 3 donne un aperçu des enjeux et défis pour accélérer la réalisation des ODD à travers un cadre intégré et judicieux de financement et de pilotage vers les résultats de ce financement .

Il est attendu que cette perspective du contexte éclaire le périmètre de l'étude et le champ de la BSG en tant que levier d'une économie 'rose' dans un cadre intégratif de transition de l'économie brune vers une économie verte. Il prend ses orientations à partir de l'approche systémique du Cadre National Intégré de Financement (CNFI) qui vise à intégrer à la fois 'la stratégie nationale de développement, les ODD et la transition vers une économie verte' dans le cadre de l'Agenda 2030 de Développement Durable des Nations Unies, auquel a souscrit le Gabon en septembre 2015.

⁹ Centre des ODD pour l'Afrique (2020) Afrique 2020 Indice et Tableau de Bord des ODD. Résumé du Rapport Ne laisser personne de côté dans la mise en œuvre des ODD en Afrique. Secrétariat du Réseau de Solutions pour le Développement Durable (SDSN).

¹⁰ <https://inff.org/fr/country/gabon>

3.2 ETAPE 1 D'ANALYSE FACTUELLE DU CONTEXTE PAYS AU NIVEAU DES POPULATIONS

L'analyse de la situation sur le plan sectoriel et thématique au regard des caractéristiques et conditions de vie des populations est une étape incontournable de la BSG. Elle sert à évaluer la pertinence des politiques publiques.

Aussi afin de ne laisser personne de côté, l'analyse du contexte doit mettre en lien les niveaux micro, méso et macro : micro, au niveau des populations, l'individu et le ménage ; au niveau méso et autres sites institutionnels, qui sont par ailleurs localement situés -écoles, entreprises, échelons de collectivité locale- jusqu'au niveau macro. Les ODD permettent d'appréhender ces liens et les ambitions en matière de développement.

3.2.1 ENJEUX ET DEFIS DE L'ECONOMIE BRUNE

Le Gabon est confronté à des options de modèle de développement face aux chocs successifs qui bouleversent le paysage économique international -crise financière de 2015, suivi par la crise sanitaire mondiale engendrée par la pandémie COVID-19. La maturation d'un engagement institutionnel soutenu de préservation de sa couverture forestière amorcée depuis 1960, offre au Gabon un levier puissant de changement de paradigme vers une économie verte dans un cadre de développement durable, et ce face au changement climatique. Cette option s'est précisée et affirmée par le Plan Stratégique du Gabon Emergent (PSGE 2009-2025) dont la Vision 2025 est déclinée en orientations stratégiques et traduites dans des plans pluriannuels. Elle s'est affirmée dans sa dernière déclinaison, le Plan Accélération de la Transformation 2021-2023 (PAT). Cette approche découle d'un contexte pays très particulier, qui démontre que la 'malédiction des ressources' peut ne pas être inévitable, moyennant un effort proactif, soutenu et évolutif, et face à des pressions plurielles menaçant ces ressources.

Cette partie brosse un tableau de l'évolution des tendances démographiques, économiques, dans les niveaux, conditions de vie et le bien-être, la mobilisation et la répartition des ressources -naturelles, produites, reproduites- afin de mieux cerner les enjeux et défis de réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) au Gabon. Elle relève les connaissances liées au genre et les statistiques de genre utilisées dans les rapports d'études, des documents de politiques, programmes et projets.

Pour un traitement plus élaboré voir les Fiches de connaissances suivantes

- * 7.1 Fiches de Connaissances : Contexte Pays
- * 7.1.1 Structure démographique
- * 7.1.2 Structure Economique
- * 7.1.3 Ecosystèmes naturels, pressions et avancées de l'économie verte

3.2.2 ECONOMIE BRUNE, DEVELOPPEMENT HUMAIN, PAUVRETE ET INEGALITES

Le Rapport de Développement Humain 2020 situe le Gabon au rang de 119ème dans le classement des pays selon leur Indice de développement humain (IDH)- données de 2019. Ce rang est à +11 ajusté aux pressions exercées sur la planète (IDHP), indiquant une performance relativement meilleure par rapport à d'autres pays sur cette Indice composite (émission de dioxyde de carbone par habitant et empreintes matières par habitant). Néanmoins la valeur absolue de l'IDHP (0,68) est inférieure à celle de l'IDH (0,703)

Ainsi le classement du Gabon en matière de développement humain multidimensionnel et inclusif est à la traîne par rapport à son classement en termes de revenus monétaires par habitant, alors que des inégalités accentuent davantage les déficits de bien-être de groupes de population. Et ce, par leurs effets conjugués.

Il y a eu des études récentes sur l'état des lieux et l'analyse de la pauvreté et des inégalités au Gabon. Elles permettent une évaluation des politiques publiques et des mesures prises, à partir de enquêtes fournissant des données désagrégées permettant des croisements plus fins. Elles fournissent des pistes quant à leur revue, fondées sur les faits :

- Elles révèlent un taux de pauvreté de consommation et multidimensionnelle élevé, en lien avec des inégalités socio spatiales, et qui persiste.

Les facteurs explicatifs de ces disparités spatiales se révèlent en grande partie par le croisement des données désagrégées de la pauvreté multidimensionnelle : Datant de 2012, elles révèlent que si celle-ci a régressé partout, les pauvres sur ce plan sont concentrés dans les zones rurales et les villes secondaires. L'écart dans les conditions de vie entre zones rurales et urbaines est plus grand que l'écart en termes de pauvreté monétaire.

De toute évidence, l'état de pauvreté et l'inégalité des chances dans plusieurs dimensions, sont intersectionnelles - croisant genre, revenus, milieu, strate (province, départements) et témoignent de grandes disparités.

- Une approche globale, basée sur des moyennes nationales, et sans ciblage fondé sur ces faits, risque alors de biaiser les résultats de l'action publique et de l'allocation des ressources publiques.

¹² Contrairement aux données sur le PIB par habitant à partir des comptes nationaux, les données sur la pauvreté y compris multidimensionnelle sont issues de données d'enquêtes auprès des ménages, incluant leurs consommations.

¹² Les données fines et riches du recensement de 2013 permettent des croisements sur des petites échelles spatiales

Ces thématiques et secteurs renferment de multiples dynamiques d'inégalités de genre et de faible autonomisation des femmes.

La crise sanitaire qui traverse le monde et qui n'a pas épargné le Gabon a accentué les déséquilibres existants et les tendances baissières du contexte macroéconomiques (Encadré 4).

Encadré 3: Impacts du COVID-19 au Gabon, 2020

Impacts du COVID-19 en 2020

- La croissance économique a été négative à -2,7% ;
- La dette a augmenté pour atteindre 75,7% du Produit Intérieur Brut surtout
 - o pour cause de dépenses liées aux mesures de riposte au choc sanitaire entraînant un choc économique,
 - o dont le coût est estimé à 0,8% du PIB par le Fonds Monétaire International (FMI)
- Le taux de pauvreté a augmenté pour atteindre plus de 32,4%
- 46% des 104,000 ayant perdu leur emploi à juin 2020 étaient des femmes.

Ces pertes se concentrent dans les secteurs où se trouvent les femmes et sont subies par les femmes de manière disproportionnée, -

- Commerce (30,4% du total, suivies de l'éducation (17,1%) et ensuite des services personnels auprès des ménages (10,5%) -et notamment dans l'informel.

Source : (Nations Unies 2021 :9)

Pour un traitement plus élaboré voir les Fiches de Connaissances suivantes,

7.2 Fiches de connaissances Economie brune, Développement humain, pauvreté et inégalités

7.2.2 Pauvreté multidimensionnelle, précarité et inégalités intersectionnelles

7.3 Les vecteurs d'inclusion/exclusion et de marginalisation socioéconomique

7.3.1 Emploi/Economie

7.3.2 Le secteur agricole

7.3.3 Education : Evaluation de l'impact des dépenses publiques

La section santé est traité dans la section suivante relative aux Cibles et Indicateurs de l'ODD 5 :

3.3.5.5 Santé sexuelle et reproductive

3.3 LE CONTEXTE DE L'EGALITE DE GENRE ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES AU GABON

Observation générale.

Cette section essaie de tracer le cheminement de la prise en compte des questions de genre s au niveau des différentes étapes des politiques publiques. Elle se penche d'abord sur les indicateurs de moyennes nationales des indices de notation du Gabon en matière de genre ; qui donne une image globale de la situation

Elle couvre ensuite les champs d'action spécifiques à l'ODD 5, ses cibles et indicateurs –(Fiche de connaissances : 17 Objectifs de Développement Durable ; Agenda 2030, Cibles et indicateurs ODD 5)

C'est une tâche pas particulièrement facile :

La littérature consultée pour élaborer le contexte pays relatif à l'égalité de genre au niveau des populations est éparse, inégalement renseignée sur le plan thématique. Elle exhibe des discontinuités dans le temps, est fragmentée et éparpillée selon les thématiques ou les objectifs de différents programmes et missions de diverses organisations de développement.



- Les Rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention ont été exploités
- Le seul instrument, disponible en ligne regroupant de manière plutôt exhaustive les données genrées actualisées se retrouvent dans le Rapport Général de la situation de la femme gabonaise qui a fondé le diagnostic menant au Plan Décennal à la décennie de la femme gabonaise
- Les données clés sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes ne semblent pas être réunies dans une seule publication statistique exhaustive, qui est régulière, récurrente, actualisée et accessible.
- La faible capitalisation et utilisation des données EGAF interpelle quant à la priorisation d'un agenda EGAF fondée sur les faits dans le pilotage du développement.

3.3.1 INDICES ET DONNEES CLES DE LA PERFORMANCE EGAF AU GABON.

En dépit des efforts consacrés et des avancées, le Gabon reste à la traîne de nombreux pays, y compris de la sous-région, avec un score le situant parmi les pays à un niveau juste plus élevé que les pays les plus inégaux et/ou les femmes subissent le plus de discriminations. Les Indicateurs de suivi des ODD sensibles au genre sont peu renseignés, et très peu de ceux qui le sont placent le Gabon parmi les pays les plus performants.

3.3.1.1 LES INDICATEURS LIES AUX ODD

A décembre 2020, que 27,9% des 77 indicateurs de suivi des ODD qui sont sexo-spécifiques étaient disponibles et renseignés au Gabon. Ces lacunes sont plus grandes que la moyenne pour la région africaine dans l'ensemble (37,7% renseignés). Ces indicateurs de mesure de réalisation de cibles disponibles au Gabon se ventilent selon un classement de leurs performances comparatives suivantes : Que 2,55% de ces indicateurs plaçaient le Gabon dans la tranche supérieure des 193 pays dans le Tableau de bord de Women Count Data ; 8,2% dans la tranche de performance moyenne et le reste 17,2 %, situait le Gabon parmi les pays ayant une faible performance- par rapport aux autres .

Les lacunes dans les données pertinentes et préjudiciables à une compréhension genrée des thématiques des ODD sont au niveau

- Du travail des soins non rémunérés directs et indirects -travail domestique-,
 - Des indicateurs clés du marché du travail tels les écarts de salaires, les connaissances en matière de technologies d'information et de communication,
 - Du genre et la pauvreté,
 - Du harcèlement physique et sexuel,
 - De l'accès aux actifs, y compris la terre et
 - De celles relatives à l'environnement .
- * **Une nouvelle étude pour mieux cerner l'état des lieux des cibles et indicateurs ODD est en cours de finalisation par la Direction de la Statistique :**

¹³ Ils ne renseignent pas sur les écarts dans l'atteinte des cibles ODD (car des déficits peuvent subsister en termes absolus), ni tous sur les inégalités femmes-hommes, car il n'y pas de données désagrégées par sexe- exemple de la mortalité maternelle.

3.3.1.2 L'INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN DECOMPOSE PAR GENRE

Classé 119ème selon l'IDH, le Gabon se retrouve parmi le 4ème de 5 groupes de pays (en ordre descendant d'égalité) - là où le niveau d'égalité femmes-hommes dans l'IDH est bas, avec un écart absolu entre 7,5 et 10% : L'Indice de développement de Genre de 0,916 reflète le rapport d'inégalité entre femmes et hommes sur le plan des dimensions du développement humain.

- L'Indice de développement humain décomposé par genre, donne la mesure des écarts/inégalités suivantes, avec des implications pour les politiques publiques :
 - L'IDH des femmes étant de 0,670, alors que pour les hommes il est de 0,731.
 - Les femmes ont une espérance de vie à la naissance supérieure aux hommes, (68,7 contre 64,4)
 - Les femmes ont une durée attendue de scolarisation de 12,6 années, durée moyenne de scolarisation de 7,8 années, - inférieure à celle des hommes (13,4 et 9,6)
 - Les femmes ont un revenu national brut estimé par habitant de 9,925 en dollars de 2017 (parité de pouvoir d'achat) contre 17,791 pour les hommes : Ce qui représente un apport en ressources monétaires et flux financiers qui est bien inférieur (de presque la moitié) à celui des hommes, en moyenne.
- o **Cet indicateur est estimé à partir du ratio de salaires femmes- hommes, des parts femmes-hommes dans la population économiquement active et du Revenu National Brut (RNB).**

3.3.1.3 LE SIGI DE L'OCDE .

L'Indice Institutions Sociales et égalité hommes-femmes (SIGI) du Centre de Développement de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) se focalise sur les institutions sociales discriminatoires, qui sont soit formelles et/ou informelles, les normes et pratiques sociales. Elles sont susceptibles de restreindre les droits et opportunités d'autonomisation des femmes. Le SIGI version révisé en 2019 , est composé de 4 dimensions de sous-

¹⁴ <https://data.unwomen.org/country/gabon>: Les indicateurs ODD renseignés pour chaque pays - dont le Gabon -peuvent être consultés.

¹⁵ Il est à noter que ce sont des ODD où il y a déjà très peu d'indicateurs de suivi genre

¹⁶ Communication orale du Bureau du Coordonnateur résident des nations unies au Gabon, mars 2022

indicateurs de discriminations :

1

Au sein du Code de la Famille ; les atteintes à l'intégrité physique ; l'accès restreint aux ressources et aux biens ; les atteintes aux libertés civiles.

2

L'indice composite mesure l'écart entre la parité entre les sexes (score zéro) et l'état de discriminations actuelles.

Les analyses basées sur ces indicateurs peuvent fournir aux décideurs politiques des 'éléments probants à la conception des politiques et programmes plus efficaces'. Il est parmi les sources de données officielles pour assurer le suivi de la cible ODD 5.1 : Mettre fin dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dont l'Indicateur 5.1.1 est la 'Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe'

3

Le score de 40.1 du Gabon dans le SIGI 2019, (se basant sur les données de 2014) le place dans la catégorie de pays à discrimination élevée, comparé à d'autres de faible, de moyenne ou de discrimination très élevée.

o Score élevé de 50.5 pour la discrimination dans le code de la famille; 37.3 (moyen) pour l'atteinte à l'intégrité physique ; 45.5 (moyen) en matière d'accès aux ressources et revenus et 25.6 (moyen) en matière d'atteinte aux libertés civiles

4

Une actualisation des données permettrait d'inclure les réformes apportées dans le cadre juridique et mesures prises en direction des institutions informelles- normes et pratiques sociales -discriminatoires qui persistent. Voir

3.3.2 LES FEMMES, L'ENTREPRISE ET LE DROIT 2020, BANQUE MONDIALE.

Le Rapport annuel Les Femmes, l'entreprise et le droit (Banque Mondiale 2021) se penche particulièrement sur les lois et pratiques discriminatoires qui facilitent ou entravent la participation économique des femmes. Il couvre 190 économies.

L'Indice est structuré autour des différentes étapes de leur vie professionnelle : mobilité ; travail ; rémunération ; mariage ; parentalité ; entrepreneuriat ; actifs ; retraite.

- En 2020, le score du Gabon était de 57,5. Il est de 50 pour la mobilité ; 75 pour le travail ; 25 pour la rémunération ; 20 pour le mariage ; 80 pour la parentalité ; 50 pour l'entrepreneuriat ; 60 pour les actifs et 100 en ce qu'il s'agit de la retraite
- Le score mondial moyen était de 75,2 ; pour l'Afrique subsaharienne, il est de 71
- Pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale, le score est de 67,7 le pays ayant le score le plus élevé étant le Cap Vert (86,3) et le plus bas, la Guinée Bissau (42,5)



¹⁷ Voir la sous-section Etat des lieux de l'EGAF sous le prisme des cibles et indicateurs de l'ODD 5

¹⁸ Le SIGI incluait la préférence pour les fils en tant que catégorie entière dans les versions précédentes ; utilisée dans le Rapport sur l'Evaluation de la Pauvreté au Gabon (Banque Mondiale 2020 :57) Voir

¹⁹ Les données sont aussi utilisées dans le suivi de l'indicateur ODD 5.1.1, avec celles du SIGI de l'OCDE.

Encadré 4: Le progrès du Gabon en matière des indicateurs Femmes Entreprises et le Droit, à partir des réformes juridiques

Le dernier Rapport de Femmes Entreprises et le Droit, 2022 indique que le score du Gabon s'est amélioré entre 2020 et 2022. Il est maintenant de 82,5 ; étant de 57,5 en 2020 ; principalement dû aux amendements au Code Civil éliminant certaines des discriminations d'ordre juridiques envers les femmes et la nouvelle Loi en vue d'éliminer les violences à l'égard des femmes. Le Rapport souligne le rôle du Task Force de Gabon Egalité dans le plaidoyer et le pilotage de ces réformes (dont la Banque Mondiale est un des membres avec le Système de Coordination des Nations Unies)

Ces réformes touchent 9 des 15 sous-indicateurs autour des cinq précités. Le score est ainsi maintenant de

- 75 pour la mobilité : réformes concernant le droit des femmes à choisir où vivre
- 100 pour le travail : réformes concernant l'autorisation du mari pour travailler et exercer n'importe quel travail
- 80 pour le mariage : réformes concernant l'obéissance au mari en tant que chef du ménage et la gestion de la famille ainsi que la nouvelle loi interdisant la violence domestique et conjugale ;
- 100 pour les actifs : réformes concernant les droits à l'immobilier et la gestion des actifs.

Source : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/36945>

A noter que cet indice est plutôt valable que pour le secteur formel. Il ne peut refléter les disparités et la persistance des dynamiques coutumières identifiées par le SIGI, qui serait à actualiser, à des échelles plus désagrégées. Le faible score inchangé du Gabon concernant la paie reflète des inégalités plus profondément ancrées que les lois discriminatoires. Ainsi le chantier est ouvert pour mettre en application effective ces réformes pour aboutir au renforcement et à l'autonomisation économique des femmes, qui s'attaquent aux dynamiques qui font persister les discriminations de fait.

Les analyses de la situation visant à établir les discriminations de fait et l'état des lieux des inégalités hommes-femmes sont adossées à l'élaboration des stratégies et plans et leurs suivis : Ces derniers sont aiguillonnés par la nécessité d'établir des rapports périodiques en direction des engagements et conventions internationaux et régionaux

A titre d'exemple voir Section 7.4 Période-post coloniale : Le Rapport général de la situation de la femme gabonaise

3.3.3 ETAT DES LIEUX DE L'EGAF SOUS LE PRISME DES CIBLES ET INDICATEURS DE L'ODD 5

La section 3.2 de ces annexes contenant le Rapport Diagnostique a couvert l'état des lieux des études et données dans des dimensions transversales et les connaissances genre qui sont disponibles sur ces thématiques, qui recoupent avec pratiquement tous les ODD.

Cette section 3.3 se penche - outre les données sur les indices de notation du Gabon en matière de genre- sur l'analyse genre du contexte dans les champs d'action spécifiques à l'ODD 5, ses cibles et indicateurs –(Fiche de connaissances : 17 Objectifs de Développement Durable ; Agenda 2030, Cibles et indicateurs ODD 5)

Aussi, afin de pouvoir bâtir sur les connaissances générées par ce processus d'envergure qui a conduit au Rapport Général et sur la base duquel le Plan Décennal a été élaboré, il serait utile de continuer à repérer les analyses genre du contexte et l'évaluation des données selon le prisme des ODD, dans lequel s'inscrit cette Etude BSG : le cadre CNIF s'alignant à la réalisation des ODD au Gabon.

3.3.3.1 CIBLE 5.1 METTRE FIN, DANS LE MONDE ENTIER, A TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES ET DES FILLES

Les indices de notation de l'EGAF à savoir le SIGI ; Femmes Droit et Entreprises, ainsi que la sous-section 3.3 brossent un tableau de l'état des lieux.

L'indicateur 5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application les principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe porte que sur le cadre juridique. L'Etat d'avancement plus détaillé à ce niveau et les facteurs promouvant et entravant cet agenda sont considérés dans les sections cadrage juridique et cadrage institutionnel des étapes de la BSG/

Il est à signaler que cette cible renvoie à la CEDEF, qui introduit une distinction entre discrimination de jure et discrimination de facto ; entre égalité sur le plan légal et égalité dite de substance ; de fait. On devrait éliminer les deux sources de discrimination pour une application effective vers la jouissance des droits.

Ainsi

- Cette cible est sous-tendue par l'obligation de vérifier la présence de discrimination de fait et de fonder la nécessité de procéder à une analyse genre intersectionnelle du contexte réel, qui couvre toutes les sources de discrimination proscrites par les conventions internationales.
- On ne peut présumer qu'elles n'existent pas, on doit vérifier si elles existent :
- Et ce, afin d'être aussi conforme au principe de « ne pas nuire » et d'exacerber les inégalités et de ne laisser personne de côté : C'est également le fondement de toute démarche de procéder à une évaluation genre ex ante.
- o (Se référer à la section 1.4.1 Que veut dire l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes ?)

Le SIGI ainsi que la notation de Femmes Entreprises et le Droit en sont les sources de vérification sur le plan juridique

3.3.3.2 CIBLE 5.2 ÉLIMINER TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES ET DES FILLES DANS LES SPHERES PUBLIQUE ET PRIVEE, Y COMPRIS LA TRAITE ET L'EXPLOITATION SEXUELLE ET LES AUTRES TYPES D'EXPLOITATION

Une enquête nationale sur les violences fondées sur le genre conduite en 2016 sur un échantillon de femmes et d'hommes de plus de 15 ans révèle une prévalence élevée de près de 7 personnes sur 10 qui ont déclarées avoir été victimes de violences.

Les hommes sont légèrement majoritaires parmi eux victimes de violences psychologiques et verbales ; alors que 66,2% des victimes de violences physiques et 92,6% et 92,4% des victimes de violences économiques et sexuelles sont des femmes.

L'examen des causes déclarées traduit les rapports de pouvoir entre hommes et femmes décrites dans la section 3.3.3, rapports qui conduisent à des conflits, des violences et qui remettent en cause l'idéologie de complémentarité harmonieuse que légitiment les normes coutumières de genre surtout dans la sphère familiale privée.

Le Rapport de l'enquête se penche sur les raisons de non-saisie des autorités et les lacunes dans l'accès à la justice, à la chaîne effective de prise en charge multi agences et sectorielles des victimes ainsi que des mesures prises au regard des perpétrateurs. Ces dynamiques et pesanteurs touchent à la fois les discriminations de jure et les discriminations de facto, qui jettent un éclairage sur les inégalités de genre structurant les rapports économiques sociaux et culturels.

Les Termes de référence de l'étude décline les éléments d'une feuille de route pour établir une réponse BSG à la lutte contre les violences fondées sur le genre, mais qui amènent à agir sur d'autres agendas - dont l'autonomisation économique des femmes, de promouvoir une culture d'égalité ou encore de droits humains.

²⁰ Ministère de la Santé de la Prévoyance Sociale et de la Solidarité Nationale (2016) Enquête Nationale sur les violences basées sur le genre 6ème Programme de coopération Gabon/ UNFPA composante équité et égalité de genre.

²¹ Cette appréciation est confortée par la phase de collecte de données : Le Ministère des Affaires Sociales a évoqué le processus qui a mené à commanditer cette enquête pour mieux asseoir les dynamiques de violences subies ; fondées sur le genre.

Encadré 5 : Exemple de faisabilité d'une démarche BSG axée sur les résultats et basée sur les faits

- Comme pour les enquêtes et groupes de travail élaborant le Rapport général, sur la base de ces états des lieux, il est possible de dérouler un examen des causes, des conséquences, de situer les rôles et responsabilités ; les carences et lacunes à remédier, de dégager une stratégie quant à la combinaison et séquençage des mesures à prendre, de les chiffrer au vu des ordres de grandeur et l'étendu territorial de la prévalence.
- C'est bien le fondement de la démarche de budgétisation sensible au genre. Qui serait non seulement fondée sur les faits, mais axée sur les résultats. Ce qui demande à viser une cible chiffrée et datée -réduction dans un horizon à déterminer et baliser de manière pluriannuelle et glissante.

En septembre 2021, suite à un plaidoyer soutenu et porté par la Task Force de l'Égalité au niveau décisionnel, et se basant sur les résultats de l'enquête et les cellules d'écoute à tous les échelons territoriaux, la loi n°006/21 sur les violences faites aux femmes a été adoptée.

Alors que les campagnes de sensibilisation ont démarré, il sera question de veiller à élaborer tout un dispositif de veille stratégique sur cet agenda ; afin de rendre effective cette loi.

3.3.3.3 CIBLE 5.3 ÉLIMINER TOUTES LES PRATIQUES PREJUDICIALES, TELLES QUE LE MARIAGE DES ENFANTS, LES MARIAGES PRECOCES OU FORCES ET LA MUTILATION GENITALE FEMININE

La question des mariages précoces ou forcés est liée à celle de grossesses adolescentes. Cette dernière, qui frappe les filles, est plutôt appréhendée dans le champ de la déperdition scolaire, du risque scolaire et sanitaire. Ce parcours de risque sur tout le cycle de vie en milieu familial, scolaire, d'activité économique est très différencié et biaisé par genre. Comme pour la traite et l'exploitation sexuelle, il y a lieu de se pencher dans le contexte du Gabon, sur les vulnérabilités de jeunes filles et femmes en situation de précarité dans des régions urbaines du littoral où la main d'œuvre migrante -et notamment celle étrangère- est surtout

masculine.

D'autres indicateurs témoins de ces risques genrés sont les pratiques de mariages coutumiers sans protection légale, déjà effleurées dans la partie sociodémographique et la prévalence du VIH SIDA et IST qui frappe les femmes de manière disproportionnée ; notamment des populations clés à risque comme les travailleuses du sexe, à tenir compte en même temps que la prévalence des violences sexuelles et les stigmas et stéréotypes associés (Voir la cible ODD 5.6 et ODD 3.3).

3.3.3.4 CIBLE 5.4 SOINS ET TRAVAUX DOMESTIQUES NON REMUNERES

5.4 Reconnaître et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par l'apport de services publics, d'infrastructure et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités au sein des ménages et des familles, en fonction du contexte national

5.4.1 Pourcentage de temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, groupes d'âge et lieu de résidence

Cet aspect est très peu investi et semble pas très perçu en tant qu'enjeu et défi de développement : C'est comme-ci ce rôle dévolu aux femmes surtout est naturalisé et de ce fait invisible. Il est essentialisé et assimilé à une extension de leur rôles biologiques érigés en rôles sociaux dans l'espace familial. Les données qui renseignent sur la question sont éparpillées et ne semble pas avoir fait l'objet de consolidation.

Le Rapport général y fait mention dans le cas de concilier vie familiale et vie professionnelle et dans le cadre du surmenage des femmes travaillant dans les exploitations agricoles.

Cependant l'analyse genre de l'accès aux infrastructures et services publics et collectifs n'est pas généralement perceptible : Il s'agit de l'eau, l'énergie les moyens de transport susceptibles de réduire leurs charges de travail domestique et de soins, en termes de temps et d'énergie métabolique ; le recours aux ressources et services des écosystèmes pour l'auto approvisionnement

- Les évaluations genre de programmes agricoles et de sécurité alimentaire évoquent la non prise en compte de la charge de travail accrue des femmes travaillant dans les filières agricoles masculines comme la banane en promouvant cette culture.
- Mais elles ne considèrent pas la charge totale incluant le travail domestique et de soins en amont et en aval de la production et de la transformation agroalimentaire .
- Cette faible visibilité d'informations renseignant sur ces flux d'énergie et de ressources – et témoin d'une pauvreté énergétique genrée, peu cernée -est frappant pour un pays dont l'industrie principale est dans le domaine énergétique et qui regorge de ressources en eau.
- L'analyse des données relatives à la pauvreté multidimensionnelle en témoigne,
- Il y a encore des déficits qui frappent les femmes pauvres en milieu rural et périurbain.
- Le cadre conceptuel concernant les équipements du ménage donnant accès à ces services en réseaux présume que si le ménage en dispose, cela veut dire que son utilisation effective par les femmes en résulte :
- Or l'existence de robinets à domicile ne veut pas indiquer que la fourniture d'eau est effective (distinction entre indicateurs de disponibilité et d'accès physique et effectif).
- Et dans ce cas de figure, comment ce travail domestique se fait-il si le dispositif n'existe pas ou l'accès n'est pas effectif ?
- Quelles seront les retombées en termes de résultats auxquelles renvoie l'indicateur 5.4.1 - productivité du travail domestique, d'économie en temps/énergie?
- Cette cible interpelle à désagréger plus finement l'indicateur et se pencher sur les inégalités socio spatiales de genre face à l'approvisionnement et l'accès effectif aux services publics et plus en amont, les critères présidant à la priorisation et au ciblage des dotations budgétaires ainsi que l'incidence et impacts des dépenses publiques effectivement réalisées.

- L'Enquête démographique et santé (EDS) de 2012 relève dans les caractéristiques de l'habitation que 51% de ménages ruraux ne s'approvisionnent pas en eau de boisson d'une source améliorée et que 16 % des ménages « doit consacrer 30 minutes ou plus pour s'approvisionner en eau de boisson »
- Cependant, ces données ne sont pas désagrégées en termes d'emploi du temps des membres du ménage selon leurs sexes et autres caractéristiques.

Protection sociale

La section a touché sur une dimension, la manière de voir une économie rose que la pratique de la BSG peut déployer. L'apport de ce travail de soins non rémunérés a aussi des implications pour la protection sociale.

- Dans le Rapport d'avancement national 2020 pour le Gabon , la non prise en compte du travail non rémunéré de soins pour ceux et celles vivant avec le VIH-SIDA et leurs aides-soignants est confirmée.

La pandémie COVID 19 a beaucoup impacté le système de santé ; l'accès aux soins publics et privé, et les activités et transactions de l'économie des services. Ces multiples arrêts de prestations de services ont mené à un recentrage sur les services de soins et domestiques non rémunérés à domicile et son alourdissement conséquent.

Les enquêtes sur l'impact du Covid 19 au Gabon n'ont pas été conçues avec un cadre d'analyse genre et produisant de manière transversale des données désagrégées par genre. Contrairement à la situation dans d'autres pays elles non pu apporter un éclairage sur l'existence de cette économie de soins et le fardeau alourdi du travail non rémunéré surtout dévolu aux femmes.

Ce travail de soins dispensés aux enfants- surtout en bas âge, personnes âgées et malade ; vivant avec un handicap est peu recensé. Il existe des données fragmentées qui pointent à l'existence du problème :

- L'insuffisance de dispositifs d'accueil des enfants de 0 à 3 ans, et mal répartis sur l'ensemble du territoire ; l'absence de congé de paternité sont autant d'indicateurs témoins de cette charge de travail (Stratégie droits des femmes :77)

En même temps que cette économie invisible- comment le COVID 19 a pu exacerber les violences liées au genre n'a pas été investigué au Gabon. Il a paru très tôt évident à l'échelle

²² FIDA (2017) Projet de développement agricole et rural (PDAR) Rapport d'achèvement Version définitive

mondiale qu'un des impacts du COVID-19 à traquer est ce qu'on a appelé la pandémie invisible ou silencieuse que sont les violences liées au genre. Il n'existe pas de données pour le Gabon et comme souligné déjà, ni sur la charge de travail non-rémunérée

- Cela ne permet pas de jauger des inégalités de genre dans la charge de travail non-rémunéré par rapport à la charge de travail rémunéré, ni d'évaluer la charge totale du travail des femmes par rapport à celle des hommes.

3.3.3.5 NIVEAUX DECISIONNELS VIE POLITIQUE ; ECONOMIQUE ET PUBLIQUE

5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux décisionnels de la vie politique, économique et publique.

5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales.

5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction.

3.3.3.5.1 REPERES HISTORIQUES

Il faut attendre l'ordonnance du 22 août 1945 pour voir la femme réintégrer les sphères de prise de décision. Il faut relever que cette loi favorise plutôt la femme instruite que celle qui ne l'est pas. En 1956, l'Etat colonial en s'arrimant à la loi Gaston Defferre qui proclamait « l'égalité des droits politiques pour tous les hommes et toutes les femmes âgées de 21 ans dans les territoires français d'Afrique, au Gabon y compris » va mener des actions en faveur de la représentation de quelques figures féminines au sein de l'administration coloniale.

Ce parcours reflète les dynamiques de construction de l'état colonial et une gouvernance coloniale 'fondée sur des privilèges politiques et par l'influence de la création, de réseaux familiaux au sein de l'état' (Banque Mondiale 2020 :37)

²³ UNAIDS (2020) Rapports d'avancement nationaux – Gabon Rapport mondial d'avancement sur la lutte contre le sida 2020 https://www.unaids.org/sites/default/files/country/documents/GAB_2020_countryreport.pdf

3.3.3.5.1.1 L'ERE POST-COLONIALE

Représentation politique des femmes suite à l'indépendance

En 1960, lors de l'accession du pays à l'indépendance, le Gabon réaffirme sa volonté à promouvoir la condition de la femme dans la constitution du 21 février 1961. Aussi, le 26 décembre 1961 par décret Présidentiel, il est créé l'Organisation Nationale des femmes du Gabon (ONFG).

Cette structure se veut un lieu où les femmes peuvent s'exprimer librement et débattent des questions relatives à l'amélioration de leurs conditions de vie.

- Cependant, cette organisation est dirigée par un homme et la place de la femme au sein de celle-ci se résume à l'animation des activités socio-culturelles.
- Toujours dans l'optique de promouvoir la représentation politique de la femme gabonaise en 1962, le Président Léon MBA

MINKO favorise l'élection de deux femmes comme député.

Par volontarisme politique, l'Etat ratifie la convention sur les droits politiques de la femme en 1967. Et en 1972, la sollicitude présidentielle conduit le Président Omar BONGO ONDIMBA à fonder l'Union des femmes du Parti Démocratique Gabonais (UFPDG) dont l'objectif était d'intéresser et d'initier la femme gabonaise à la politique. De la même manière en 1974, le Chef de l'Etat suscite la création d'un Haut-commissariat à la Promotion féminine, deux femmes font alors leur entrée au gouvernement (1 nommée Haut-commissaire à la condition féminine et l'autre devient Haut-commissaire aux affaires sociales).

Malgré cette promotion de la gent féminine au niveau politique, la condition des femmes gabonaises de manière générale est restée inchangée.

3.3.3.5.1.2 ETATS DES LIEUX ACTUELS

5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation(...).

5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative

5.6.2 Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes âgées de 15 à 49 ans l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine
La cible de l'ODD 5 relative à la santé sexuelle et reproductive ne peut qu'être considérée qu'avec d'autres de l'ODD 3 notamment en matière de

santé. Car l'analyse genre de la santé doit tenir compte de l'état de santé des femmes et celui des hommes mais et aussi des femmes en tant que dispensatrices de soins de santé à autrui :

- Il s'agit d'un continuum de soins de soins prodigués tant rémunérés que non rémunérés, sur tout le parcours de soins et ce sur tout leur cycle de vie, et dans tous les milieux institutionnels.

Les ODD pertinentes pour le genre sont l'ODD 3.1 relative à la mortalité maternelle ; ODD 3.2, la mortalité néonatale et des moins de 5 ans ; ODD 3.3 relative à l'épidémie de sida, tuberculose et paludisme, maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles ; ODD 3.7 services de soins de santé sexuelle et procréative ; 3.8 couverture sanitaire universelle

; protection contre les risques financiers accès aux services et médicaments et vaccins à des coûts abordable et de qualité²⁵.

- **Au fait toutes les autres cibles y compris celles concernant le budget, la réduction des risques et catastrophes nécessitent une analyse genre intersectionnelle de la santé dans tous ses domaines.**

Les aspects concernant la mortalité maternelle ou le cancer du sein sont sexospécifiques (touchent spécifiquement les femmes en âge de procréer. Alors que d'autres aspects de la santé sont différenciés par rapport au genre, tant pour les maladies transmissibles que non transmissibles et en termes d'accès aux soins.

Les déterminants de ces états de santé touchent à la fois le secteur de la santé, le bien-être et ses déterminants- qui incluent les rapports de pouvoir et normes liés au genre²⁶.

3.3.3.6.1 LES MESURES PRISES POUR REDUIRE LE TAUX DE MORTALITE MATERNELLE

- L'adoption de la politique Nationale de la Santé de la Reproduction (2003-2015) dont le but est de promouvoir la Santé Sexuelle et Reproductive (SSR) auprès des femmes, jeunes, adolescents, hommes ;
- L'encadrement de l'Education à la Santé Sexuelle et de la Reproduction (ESSR) dans le milieu scolaire est effectif à travers la conception et la validation en 2018, d'un arrêté ministériel portant introduction de la ESSR dans les curricula de l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire général et technique et dans l'enseignement normal ;
- La promotion de la Planification Familiale (PF), inscrit dans l'axe stratégique 03 (Amélioration de la santé, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent) du plan opérationnel de santé contenu dans le PSGE ;
- Le Gouvernement a pour objectif « Zéro grossesse non désirée, zéro décès non audité, zéro accouchement non assisté par un personnel qualifié » matérialisé par la Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique (CARMMA) programme initié par la commission de l'Union Africaine ;

²⁴ Source Rapport Général Tableau No 13. Répartition des fonctions administratives dans les ministères par sexe. Les données de la Stratégie droits des femmes de 2020, relatives aux fonctions de direction remontent aussi à 2015 (Stratégie droits des femmes :74)

²⁵ Voir

https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework_A.RES.71.313%20Annex.French.pdf

²⁶Ces aspects d'analyse sont similaires pour d'autres secteurs et thématiques- éducation, emploi ; La santé est utilisé dans le corps de cette partie à titre d'illustration des analyses à opérer en amont et en aval de la phase budgétaire.

Le Gabon a lancée depuis 2018, un Programme de gratuité totale des accouchements pour toutes les femmes quelles que soit la condition sociale et le lieu d'habitation (rural ou urbain). Ce programme inclut :

- La gratuité des consultations prénatales et du bilan biologique ;
- Le kit complet de l'accouchement y compris les médicaments ;
- Les kits complets pour les césariennes ;
- La prise en charge totale de l'accouchement y compris la césarienne ;
- Le kit layette et la consultation post natale.

Dans le sillage de l'adhésion aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et apporter des réponses à l'atteinte des ODD, le pays va mettre en place d'autres initiatives en plus de celles susmentionnées à savoir :

- L'instauration de l'assurance maladie pour toutes les populations actives et même non actives, pour les gabonais économiquement faibles. En effet, dans l'optique d'améliorer les conditions de vie des populations, l'Etat à travers la CNAMGS, assure la prise en charge gratuite des soins de la femme enceinte et finance la formation des femmes, mères-célibataires et de la jeune fille-mère économiquement faible.

3.3.3.6.2 ETAT ACTUEL

En dépit des efforts consentis,

« Le taux de mortalité maternelle est estimée à 277 décès pour 100,000 naissances vivantes, avec pour principales causes sous-jacentes 'la couverture limitée et inéquitable de services de santé maternelle complets et de qualité ; tels que les soins prénataux, les accouchements dans une structure médicale ; les soins prénataux et les transferts d'urgence. Le taux d'utilisation des contraceptifs atteint seulement 31%, et le besoin non satisfait de contraceptifs s'élève à 26% » (Examen des dépenses publiques :148)

Ainsi, le taux d'avortement sont élevés et les avortements non médicalisés sont l'une des principales causes de la mortalité maternelle

- Il y a de grandes disparités dans le taux de couverture pour les services de santé maternelle entre centres urbains -93,9%- et les zones rurales (70,3%)
- Ces fortes disparités se retrouvent entre quintiles de revenus (67% ayant accouché avec l'aide d'un professionnel dans le quintile le plus pauvre, comparé à 97% s'agissant de la quintile la plus riche) Les

difficultés d'accès économique ainsi que l'accès physique (éloignement) sont mis en cause par les quintiles les plus pauvres, qui se plaignent également de l'acceptabilité de traitement au niveau de la qualité des services et des équipements.

3.3.3.7 CIBLE ODD 3.3 LE SIDA ET AUTRES MALADIES TRANSMISSIBLES, Y COMPRIS SEXUELLEMENT :

Il est une préoccupation que le VIH/ sida soit une des principales causes de mortalité au Gabon. Et que ce taux soit plus élevé chez les femmes que les hommes ; bien qu'elle ait régressé entre 2010-2019

- Le taux de prévalence du VIH/sida était de 5,8% chez les femmes et de 2,2% chez les hommes, et plus prévalent chez les femmes urbaines que rurales, et parmi les femmes des quintiles de revenus les plus pauvres.
- La prévalence est de 6 fois plus élevée parmi les jeunes femmes que parmi les jeunes hommes.

Cela peut être autant un facteur biologique et ainsi sexospécifique qu'un facteur de comportement lié aux rapports sociaux de genre ; tant au niveau familial qu'au niveau communautaire, dans les institutions tant privées que relevant de l'administration et les services publics.

Encore une fois, la charge de travail de soins liés au SIDA comme pour les autres maladies dans les soins palliatifs à domicile, l'accompagnement des malades est très genrée et frappe les femmes de manière disproportionnée.

3.3.3.8 5.A : EGAL DROITS AUX RESSOURCES ECONOMIQUES ET A TOUTES LES FORMES DE PROPRIETE

5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, conformément aux lois nationales

5.a.1a) Pourcentage de la population agricole ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit

5.a.2 Pourcentage de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la

²⁷ Ces chiffres sont celles de l'Enquête Démographique et de Santé au Gabon dont le rapport a été publié en 2013

²⁸ https://www.unaids.org/sites/default/files/country/documents/GAB_2020_countryreport.pdf

²⁹ Voir également les Fiches de Connaissances de la Partie 7.3.2 Le secteur agricole

³⁰ <https://www.fao.org/gender-landrights-database/data-map/fr/>

propriété ou au contrôle des terres

Le Gabon ne figure pas parmi les 84 pays qui disposent d'une base de données Genre et le Droit à la Terre

- Les statistiques renseignées sont la répartition par sexe des détenteurs agricoles ainsi que des propriétaires fonciers de la superficie de terres agricoles détenues

La question du foncier est très complexe au vu des réalités terrain, que met en exergue le Rapport Général dans la partie vouée au foncier.

Le FIDA note que 'l'accès en tant que tel n'est pas une limite pour les femmes dans leurs activités agricoles. Cependant, les terres les plus proches sont quasiment occupées par les hommes obligeant bon nombre d'associations de femmes qui s'investissent dans l'agriculture à louer des parcelles de culture souvent éloignées des habitations'

'Dans l'accès aux ressources foncières en termes de « possession de titre foncier », il n'y a pas de différence significative entre les hommes et les femmes (14,8 % de femmes possèdent un titre foncier contre 14,2 % pour les hommes)' [FIDA 2018 :82]

Il est à noter que 'la législation et la réglementation foncière en vigueur au Gabon montrent que l'Etat est le propriétaire ou plus exactement le gestionnaire exclusif des terres' (Rapport général :98)

La question des inégalités de genre face aux ressources, la terre et le foncier relève en principe de la gestion des ressources par l'état et ne relève pas uniquement du ou des régimes coutumiers pratiqués.

3.3.3.8.1 ANALYSE GENRE DE LA QUESTION DES RESSOURCES

Le rapport inégalitaire et subordonné des femmes aux biens et patrimoine familial est tributaire du droit de la famille : Si l'accès aux ressources mobilisables dépend de l'accès aux ressources naturelles- faune et flore- ; l'accès aux et le contrôle des ressources humaines capables de les mobiliser est tout aussi crucial. Dans un mariage coutumier, les enfants – future force de travail tant patrimonial que pour l'économie moderne- sont considérés appartenir aux maris, chef de la famille et ayant droit au patrimoine de sa famille. Le mariage coutumier ne donne pas aux femmes, le droit au patrimoine - notamment à la terre, et ainsi à la succession de leurs maris si elle devient veuve.

La spoliation des veuves s'inscrit dans la structure économique inégalitaire selon le genre

Le phénomène de spoliation de veuves est tributaire de et s'inscrit dans ce rapport de force selon les normes coutumières, de pouvoir économique qu'exerce le mari sur sa femme. Le mari peut également contrôler le droit de leurs femmes à travailler pour autrui et de mobiliser des ressources acquises par ce travail rémunéré - salarié ou indépendant. Et bénéficie des allocations familiales ou crédits d'impôts liés à la charge des membres dépendants- ascendants et descendants, dépendant du régime fiscal.

Le travail de soins et domestiques non rémunérés est à appréhender comme une entrave à l'autonomisation économique des femmes

C'est là où les inégalités économiques structurelles ou systémiques se révèlent davantage : Car le

travail de soins et domestiques non rémunérés n'est aucunement reconnu même dans le cas d'unions de longue durée. Or l'apport des soins prodigués aux membres du ménage/famille est crucial pour le fonctionnement du ménage et la rentabilisation du patrimoine. C'est une question de la structuration inégalitaire et injuste de l'économie patriarcale dans son fondement avec des répercussions pour l'inclusion dans d'autres secteurs économiques tant formels qu'informels. La question de la spoliation des veuves ne peut alors qu'être appréhendée que sur le registre de la discrimination sur le plan juridique et de la protection sociale de femmes vulnérables. C'est une question relevant de la microéconomie.

L'analyse genre portant sur le foncier et la terre s'étend aussi dans le domaine environnemental, compte tenu de la mobilisation des ressources naturelles dans les activités d'approvisionnement des ménages, et

des rapports ou interfaces entre économie et environnement. Cette question sera poursuivie dans la partie 4.

Implications pour la production statistique officielle

- Il est important de signaler ici les lacunes dans les connaissances et les données sensibles au genre dans le domaine cerné par la cible ODD 5.a.

La production statistique officielle devrait pouvoir disposer de données plus fines et désagrégées tant sur les ressources économiques que les formes de propriété, que celles utilisés par les notations SIGI et Femmes, Entreprises et le Droit, entreprises. Et ce afin d'entreprendre des réformes fondées sur les faits et pertinentes pour des contextes précis et à des niveaux de gouvernance territoriale les plus proches des populations.

3.3.3.8.2 CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

- Il n'existe pas de base de données genrées dans tous les domaines : Les lacunes sont notamment dans le travail, l'agriculture et l'environnement.
- Il est à noter qu'au cours des entretiens à la Direction de Promotion de la Femme, il est fait mention de discussions avec la Direction de la Statistique en vue de présenter de manière consolidée des statistiques de genre.
- Il est aussi prévu que l'Observatoire de des droits de la femme ; prévu d'être logé à la Primature pourrait veiller à combler les lacunes en matière de données EGAF pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi et évaluation des politiques publiques.

3.3.3.9 5.B RENFORCER L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE BASE, EN PARTICULIER LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION, POUR PROMOUVOIR L'AUTONOMISATION DES FEMMES

5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe

Les données concernant cette cible sont parcellaires, alors que de grandes opportunités existent dans ce domaine en plein essor.

3.3.3.10 LA CIBLE 5.C : ADOPTER ET RENFORCER DES POLITIQUES BIEN CONÇUES ET DES DISPOSITIONS LEGISLATIVES APPLICABLES EN FAVEUR DE LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES SEXES ET DE L'AUTONOMISATION DE TOUTES LES FEMMES ET FILLES A TOUS LES NIVEAUX

L'Indicateur ODD 5c.1 "Pourcentage de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes »

L'état des lieux par rapport à cette cible de l'ODD 5 couvre l'ensemble des étapes et domaines de cette présente Etude de Faisabilité de la BSG. Il n'est pas ici question de l'état des lieux des inégalités en matière de l'EGAF au niveau des populations, mais la mesure dans laquelle cet état des lieux renseignent toutes les étapes des politiques publiques de manière transversale. Les critères de cet Indicateur ainsi que l'analyse de la Partie 2 concernant les flux de financement, ainsi que la Partie 3 relative à l'élaboration des politiques, plans et la gestion des finances publiques fournit l'état des lieux.



3.4 CADRAGE NORMATIF ET ENGAGEMENTS POLITIQUES INTERNATIONAUX

L'analyse genre de la situation qui a été présentée dans la section précédente est cadrée par le contexte des conventions et engagements internationaux et régionaux pris qui ont impulsé l'agenda de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes au Gabon.

- Le Gabon a un long parcours d'adhésion aux conventions internationales, régionales et sous régionales et les institutions, organes et mécanismes y afférentes -dans le domaine des droits fondamentaux des femmes et des enfants.
- Ces conventions et engagements fournissent le cadre de redevabilité, de normes et de standards afin de mesurer l'état des lieux au niveau du pays d'une part, de mesurer les avancées et les lacunes d'autre part et ainsi aligner le cadre juridique et les politiques publiques nationales ainsi que toute action en aval du cycle de politique publique.

Encadré 6: Signature des engagements et ratification des Conventions internationales liées au genre

- * 1980, ratification de la Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discriminations raciales
- * 1983, ratification de la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Egard des Femmes (CEDEF).
- * 1986, ratification de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
- * 1994, ratification de la Convention relative aux Droits de l'Enfant
- * 1995, adoption de la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.
- * 2004, adhésion au Protocole facultatif à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- * 2007, ratification du Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants
- * 2010 Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants (protocole de Palerme) ratifié en septembre 2010.
- * 2011, ratification du Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des femmes (Protocole de Maputo).

Encadré 7: Engagements régionaux en matière d'EGAF

Le Gabon est signataire de :

- * La déclaration des chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de l'Union Africaine sur l'Egalité adhésion, juillet 2004 ;
- * La Charte Africaine des Droits et du bien-être de l'enfant ratifié, le 18 mai 2007 ;
- * Du Protocole relatif à la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples se rapportant à la protection et à la promotion des droits des femmes ratifié le 10 janvier 2011 (Maputo)
- * L'agenda 2063 adopté par les chefs d'Etat et de Gouvernements africains adopté en mai 2013.

Un élément qui pèse sur les orientations nationales au Gabon en matière d'EGAF est l'Agenda 2063 : La stratégie de l'Union Africaine relative à l'Egalité de Genre et l'Autonomisation des Femmes (EGAF) est le plan de mise en œuvre de l'Aspiration 6 de l'Agenda 2063 :

- Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants.

L'objectif 17 lié à cette aspiration est l'Égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie, dont les domaines prioritaires sont l'autonomisation des femmes et des filles et la violence et discrimination à l'égard des femmes et des filles.

3.4.1 LE CONTEXTE NATIONAL

La CEDEF a été ratifiée dans un contexte de parti unique et fut suivie par la nomination des femmes à des postes de prises de décision :

La conférence nationale tenue en 1990 après une vague de contestations et qui a instauré le multipartisme dans le domaine politique, constitue un tournant historique dans la prise en compte de la question de l'égalité femme-homme au sein de la société. Elle a déclenché un ensemble de changements sur la situation juridique et sociale de la femme gabonaise.

Cet engagement politique fera bouger les lignes au niveau national. Il faut dorénavant en tenir compte dans l'action gouvernementale.

- **A cet effet, il est créé un Secrétariat d'Etat à la condition féminine dirigée par une femme.**

Dès cet instant, la question de la condition des femmes prend une autre envergure portée par une femme de surcroît juriste, aux compétences reconnues.

Dans la foulée de cette Conférence nationale

- la Constitution va être modifiée en 1990 pour être en harmonie avec l'article 15 de la CEDEF qui reconnaît « l'égalité de la femme et de l'homme devant la loi ». Cette disposition est traduite à l'article 2 alinéa 2 de la constitution gabonaise qui assure : « l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, d'opinion ou de religion ».
- la loi organique sur la Cour Constitutionnelle va aussi être modifiée pour permettre à la femme de soulever l'inconstitutionnalité d'un texte juridique jugé discriminatoire.

L'organisation du « Forum sur la situation de la femme gabonaise » en 1992, est une action phare de ce réveil.

Ce forum avait pour objectif principal, la réalisation d'un état de lieux sur la condition de la femme gabonaise dans tous les domaines de la vie.

Cette importante rencontre constitua à travers les différentes recommandations l'élément favorisant la mise en œuvre de plusieurs actions, activités et autres décisions en rapport avec la situation des femmes tant au niveau institutionnel, social, juridique, politique et économique.

- Il est à noter que ce sont à travers des forums que la situation des femmes a été cernée. Le paradigme dominant est celui de condition de la femme en tant que catégorie sociale et politique .

3.4.1.1 LES RAPPORTS DE SUIVI DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS

Cependant la ratification de la CEDAW/CEDEF a été l'impulsion majeure et périodique de la prise en compte de l'agenda des droits des femmes et l'instauration d'un cadre et une culture de redevabilité ; visant à atteindre les normes et standards en tant qu'Etat-Partie des conventions internationales

- ◇ Rapports périodiques soumis au Comité CEDAW
- ◇ Les points à traiter de ces rapports
- ◇ Les questions fournies
- ◇ Les Observations finales et recommandations à prendre en compte et à rendre compte pour le suivant rapport.

C'est bien le cas également pour les autres Rapports notamment les Plans d'Action de Beijing , de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et le Protocole de Maputo .

Ces instruments ont posé les jalons pour les mesures législatives et politiques prises à l'égard des droits des femmes et de l'égalité de genre .

3.4.2 ETAT DES LIEUX DES RAPPORTS PERIODIQUES

Les Observations Finales du 7ème Rapport Périodique de la CEDAW/CEDEF ont été publiées en version anglaise en février 2022 : A noter que le Rapport a été déposé en 2019

- Les principales Observations et Recommandations sont en partie consignées et signalées dans ce Livrable 2. Les recommandations sont aussi traitées dans le Livrable 3

Le Plan d'Action Beijing +25 a été présenté en 2020.

- Cependant ce document n'a pu être obtenu dans les sites officiels.

3.4.2.1 CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES.

A partir de l'entretien à la Direction de la Femme, les rapports de mise en œuvre du protocole de Maputo et de l'agenda 2063 sont en cours d'élaboration .

- La participation régulière au suivi des conventions ; à la Commission de la

Condition de la Femme annuelle, la préparation technique des rapports sont entravées par le très faible budget alloué et déboursé à la Direction afin de remplir ces missions au titre de personnel qu'au titre de biens et services.

Aussi la traduction des engagements pris au niveau intergouvernemental au niveau national et le leadership et veille pour les traduire au niveau national demeure fortement entravée :

- Suivi de la CEDEF, le pays s'assure de la mise en œuvre de la convention et des recommandations même si la périodicité des rapports n'est pas respectée. Le 7ème rapport périodique a été présenté les 8-9 février 2022. Les problèmes affectent grandement la production des rapports en temps voulu.
- Le Plan d'Action de BEIJING +25 a été présenté en 2020 . La périodicité est respectée.
- La participation aux Commissions Statut de la Femme New York ne sont pas régulières. Actuellement, les missions sont arrêtées à cause des problèmes budgétaires et le fait que le pays ne soit pas membre actif.
- En ce qui concerne l'Union Africaine, le suivi de la déclaration Solennelle de l'égalité hommes-femmes en Afrique, Le pays est en retard sur la question.

- ◇ Le rapport 2021 n'a pas été élaboré.
- ◇ Il en est de même pour le rapport de MAPUTO, du rapport préliminaire 2017, aux rapports périodiques.
- ◇ Depuis 2005, aucun rapport n'a été élaboré. Le processus d'élaboration de ces rapports a été lancé en 2021, il n'est pas encore achevé.

Bien que les rapports nationaux sur la condition de la femme soient élaborés par le Ministère en charge des droits de la femme, les différentes administrations et les partenaires concernés par la question sont aussi impliqués lors de la rédaction des rapports.

3.5 CADRAGE LEGISLATIF

Au sortir de la 4ème conférence mondiale sur les femmes de Beijing au cours de laquelle a été adoptée la Déclaration et le Programme d'Action en 1995, le Gabon s'est investi à faire avancer de manière significative la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

Ce qui a conduit à la prise des mesures suivantes ; listées en ordre chronologique :



³¹Réponse fournie à une des questions posées durant l'entretien avec le Ministère de la Famille et des Affaires Sociales

³² Ce Rapport est introuvable sur les sites officiels en ligne.

Encadré 8 Récapitulatif des lois; textes ; révisions arrêtés relatif à l'EGAF et les droits des femmes

- * L'Adoption de la loi n°87/08 du 20 juillet 1999 portant Code de la Nationalité favorisant l'acquisition réciproque de la nationalité gabonaise par l'effet du mariage et la double nationalité pour la femme gabonaise ;
- * L'adoption de la loi n°1/2000 du 18 août 2000 définissant certaines mesures sanitaires et sociales de la femme, de la mère et de l'enfant abrogeant l'ordonnance n°64/69 du 04 octobre 1969 interdisant l'utilisation du contraceptif et reconnaissance du droit à la contraception par la charte des libertés ;
- * La création par arrêté n°00080 du 06 février 2007 d'une cellule d'écoute au sein du Ministère en charge de la famille, qui a pour mission de recevoir, d'écouter, de conseiller et d'orienter les femmes en situation de détresse ;
- * L'adoption de la loi n°0038/2008 du 29 janvier relative à la lutte et la prévention contre les mutilations génitales féminines ;
- * L'adoption de la loi n°09/2004 du 21 septembre 2004 relative à la Prévention et à la lutte contre le trafic des enfants en République gabonaise ;
- * La révision de la deuxième partie du Code civil gabonais en 2007, visant à identifier dans celui-ci les textes manifestement discriminatoires, et à proposer des nouvelles formulations avec le principe d'égalité entre les deux sexes ;
- * Promulgation de la loi n° 002/2015 du 25 juin 2015 portant adoption de la deuxième partie du code civil relative aux successions en vue de revisiter les lois discriminatoires et remplacer le conseil de famille par le conseil successoral.
- * Promulgation de la loi n°9/2016 du 05 septembre 2016 instituant un quota d'accès des femmes et des jeunes aux élections politiques et des femmes aux emplois supérieurs de l'Etat ; afin de favoriser une meilleure représentativité des femmes dans les instances de prise de décision ;
- * Promulgation de la loi n°10/2016 du 05 septembre 2016 portant sur la lutte contre le harcèlement sexuel en milieu professionnel.

Garantir la protection maximale de l'intégrité physique et morale des victimes afin de permettre leur plein épanouissement en milieu professionnel ;

- * La révision de la constitution dans le cadre de la loi n°1/2018 du 12 janvier 2018 a énoncé le principe de la parité entre les hommes et les femmes tant au niveau politique que professionnel
- * La promulgation par décret n°00099/PR du 05 juillet 2019 de la loi n°42/2018 portant code pénal. Renforcer la pénalisation des violences à l'égard des femmes y compris la violence sexuelle ;
- * La loi n°041/2018 du 11 juin 2019 modifiant l'article 203 de la première partie du code civil relative à l'âge nubile
- * Adoption en mars 2021, d'un projet de loi portant modification du code civil. Cette modification vise à promouvoir l'égalité des sexes au sein du mariage sur plusieurs volets-résidence, liberté de travail, gestion de la famille, autonomie de gestions des actifs.
- * Adoption de la loi no 006/21 en septembre 2021 relatif à l'éliminations des violences faites aux femmes

On peut constater des périodes intenses d'activisme judiciaire, portées par un leadership politique quasi-formelle et/ou administratif d'une part, en lien avec la cadence des conférences à l'échelle intergouvernementale et l'appui de la coopération internationale d'autre part.

- Aussi le bond rapide du score de Femmes Entreprises et le Droit doit à la convergence des agendas autour de l'élimination des discriminations de jure en tant qu'entraves à l'autonomisation économique des femmes. Ces mesures juridiques représentent certes des avancées significatives en vue de rendre effective l'atteinte de l'égalité femmes-hommes.
- il n'en demeure pas moins que certaines des lois adoptées manquent à ce jour de décrets d'application et aussi de traduction budgétaire des mesures à prendre conformément à la loi.

3.6 CADRAGE INSTITUTIONNEL DE L'EGAF

3.6.1 HISTORIQUE SUCCINCT

- La traduction de l'agenda de l'EGAF sur le plan organisationnel et institutionnel reflète le cheminement de la vision politique et sociale des décideurs et l'ouverture vers les organisations de la société civile (OSC).
- En 1974, le Chef de l'Etat suscite la création d'un Haut-commissariat à la Promotion féminine : En même temps, il est créé l'Organisation Nationale des femmes du Gabon (ONFG)
- Un Secrétariat d'Etat à la condition féminine dirigée par une femme est créé

3.6.2 MECANISME NATIONAL DE L'EGAF : ATTRIBUTIONS AU NIVEAU MINISTERIEL

En janvier 2002, un DECRET n° 000013/PR/MFPF portant attributions et organisation du Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme marque la concrétisation d'un ministère portant le portefeuille de la condition de la femme. Il inscrit cet agenda dans le cadre de la famille et du domaine sociale, plus particulièrement de prévoyance sociale.

Le Ministère est structuré par un Secrétariat général qui outre les missions administratives et financière, distingue une direction générale de la famille, une direction générale de promotion de la femme et séparément un service du genre et du développement. Ce service est chargé de promouvoir le concept genre dans les enquêtes et projets nationaux de développement, de travailler en collaboration avec les points focaux genre des ministères pour l'application du concept genre et pour assurer la liaison avec les associations et organismes travaillant dans le domaine.

La Direction générale a plusieurs attributions portant sur la condition et la promotion de la femme, uniquement L'article 46 énumère des domaines précis, la révision des dispositions discriminatoires ; de lutter contre la déperdition scolaire féminine, d'assurer la liaison avec les département ministériels, les associations et organisations régionales et internationales « dans tout projet ou études intéressant la femme'

Cette Direction générale est structurée en la direction de la condition féminine ; direction de la promotion citoyenne ; économique et sociale de la femme ; direction des enquêtes des statistiques et de l'information

³³ A l'instar du document suivant Cabinet de la Première Dame (2019) Plaidoyer pour mettre fin aux violences faites aux femmes ; portant signature de Sylvia Bongo Ondimba

3.6.2.1 EVALUATION GENRE DU MECANISME

On peut constater que la Direction Générale s'est inscrite dans un paradigme condition féminine et intégration de la femme dans le développement ; alors qu'un service différent est chargé de l'intégration du genre de manière transversale : Et ce au niveau hiérarchique de chef de service : Bien qu'il y ait un décret consacrant l'approche genre, il ne peut avoir de poids pour effectuer cette mission et se retrouve séparé de la Direction Générale au niveau du décret officiel. Les pesanteurs administratives et la tendance de travailler en silos peut constituer des entraves additionnelles au pilotage de l'agenda EGAF.

La réorganisation au sein de la Direction Générale de la Promotion de la Femme et du Genre est un pas en avant ; témoin de changement de paradigme.

Il est à noter que la Stratégie des droits des femmes et de la réduction des inégalités hommes-femmes de 2020 a été développée sous l'impulsion d'une ONG dirigée par la Première Dame.

Encadré 9: Acteurs associatifs de l'agenda EGAF.

- * La Fondation Sylvia BONGO ONDIMBA (FSBO),
- * Observatoire des Droits de la Femme et de la Parité (ODEFPA)-Gabon,
- * Centre National d'Appui aux Organisations des femmes du Gabon (CENAF)
- * AGIR POUR LE GENRE,
- * ONG MALACHIE,
- * ONG CRI DES FEMMES,
- * Réseau National des Jeunes pour les questions de Santé Sexuelle et de la Reproduction (RENAPS AJ),

Il y a plusieurs ONG et associations qui militent pour cet Agenda avec cependant des positionnements et démarches divers.

- ◊ *Il y a lieu de se pencher sur une architecture de pilotage et de soutien à l'EGAF qui soit inclusif de tous les acteurs institutionnels et parties prenantes, et ce de manière formalisée*

3.6.3 ETAT ACTUEL DE L'ARCHITECTURE EGAF

Il semblerait que c'est le Ministère chargé de la Femme qui ait des attributions officielles en matière d'EGAF :

Cependant il y a également un ministère de l'Égalité des Chances ; dont les missions et attributions ne font pas mention explicite des inégalités de genre et de discriminations à l'égard des femmes et des filles.

Le Ministère de la Justice, de la Garde des Sceaux ; des droits de l'homme inclut aussi l'égalité de

genre dans son appellation. Mais le décret officiel portant ses attributions n'y fait pas mention.

Il y a depuis l'acceptation formelle par le Président de la République de la Stratégie de Promotion des droits de la femme et de réduction des inégalités hommes/femmes, un mécanisme Task Force Gabon Egalité à la Primature.

C'est un paysage mouvant au niveau du mécanisme qui couvre plusieurs ministères, au vu des domaines thématiques retenus. Ce paysage est très relié à l'évolution des cadres politiques de l'EGAF Voir plus loin la corrélation entre stratégies EGAF et l'architecture qui se dessine actuellement.

3.7 POLITIQUES PUBLIQUES, PLANS

3.7.1 TRANSVERSAL : EVALUATION GENRE DU PLAN STRATEGIQUE GABON EMERGENT

Le Plan Stratégique Gabon Emergent (PGSE) a été lancé en 2010, visant l'horizon 2025: Il s'articule autour de 3 piliers ; Gabon Vert ; Gabon Industriel et Gabon des Services. Il vise la transformation d'une économie de rentes à une économie à haute valeur ajoutée et diversifiée qui préserve les ressources naturelles.

Cependant ni les domaines, les 21 objectifs stratégiques, les 28 plans sectoriels et programmes phares et les 159 actions ne concernent les questions d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes

Le développement des infrastructures est considéré l'une des fondations du PGSE [PIMA 2020 :9]

Aucune des axes ne traitent des questions de genre de manière consistante, utilisant l'analyse genre, bien qu'il soit fait mention de ciblage de femmes et de femmes défavorisées ainsi que de jeunes en tant que catégories sociales. Ou encore de cibler l'emploi des femmes en tant que priorité dans le cadre de promouvoir l'emploi des femmes et des groupes vulnérables et les jeunes, dans les métiers de consommation et de commerce des produits de la pêche ; dans les métiers du tourisme et de la restauration ; en tant que sage-femmes

- **Il est à noter que la Direction Générale de la Promotion de la Femme et du Genre n'a pas été associée à l'élaboration des plans nationaux**

³⁴ Issu de l'entretien avec la DGPFPG le 17 mars 2022

3.7.2 EVALUATION GENRE DU PLAN ACCELEREE DE TRANSFORMATION 2021-2023 (PAT)

Dans sa globalité, le PAT ne tient pas compte de la dimension genre de manière explicite :

Le Plan Accéléré de Transformation 2021-2023 décline les priorités pluriannuelles des axes du PSGE

La Vision Stratégique qui est de préparer dès à présent « l'après pétrole » en accélérant de nouveaux moteurs de la croissance et en repensant le modèle social Elle s'articule autour de 3 pivots ; économique, social et transverse.

- Aucune des batailles clés sous chaque pivot, ni les projets prioritaires de ces batailles clés ne font mention de préoccupations liés au genre au niveau du diagnostic. Les activités et résultats déclinés reflètent par conséquent, cette approche globalisante, ; insensibles en matière de genre. La démarche d'apprécier la pertinence du genre et de procéder à une analyse genre requise n'est pas effectuée.

Le PGSE et le PAT figurent comme instruments-clés de politiques et plans sur lesquels aligner les politiques budgétaires (dont le Document de Cadrage macroéconomique et budgétaire)

et préparer les projets de budget

S'il est le cas que le Plan Décennal pour l'autonomisation de la femme gabonaise- (voir section suivante) fait mention du PGSE comme intégrant l'égalité de genre et cela est repris dans l'EFDG, tel n'est pas le constat, notamment en tenant compte des normes et standards de ce que veut dire l'EGAF

La Stratégie nationale genre de 2009 est non actualisée et les plans subséquents (Plan décennal pour l'autonomisation de la femme gabonaise 2015-2025) ainsi que la Stratégie de promotion des droits de la femme et de réduction des inégalités femmes/hommes au Gabon en 2020 (Stratégie de promotion droits/EGAF 2020) ne sont pas au stade actuel, référencés ni sont explicitement intégrés dans le PSGE et les Plans subséquents. Ces instruments ne sont pas évoqués comme étant complémentaires et de ce fait partie intégrante du PGSE.

3.7.3 EN MATIERE D'EGAF : LA SNEEG

Voir aussi la Partie 2 relative à l'évaluation genre du CNIF A. Cadre politique national, planification et budgétisation

3.7.3.1 CONTEXTE NORMATIF ET POLITIQUE

En réponse à la recommandation de la CEDEF au Gouvernement « d'élaborer et appliquer sans retard une politique nationale genre, une stratégie nationale et un plan d'action intégré en vue de la pleine application de toutes les dispositions de la convention », le Gouvernement par l'entremise du Ministère de la Famille, de la Promotion de la Femme et de la Protection de la Veuve et de l'Orphelin a élaboré en 2009, la Stratégie Nationale d'Égalité et d'Équité de Genre (SNEEG). Les

objectifs poursuivis par cette stratégie sont :

- Concourir à l'amélioration des conditions de vie des différentes catégories de la population, au renforcement de leurs capacités et à la diversification des sources de croissances du pays.
- L'instauration d'un environnement institutionnel, socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'égalité de genre au Gabon, et l'intégration effective du genre dans les interventions de développement dans tous les secteurs.

Plus spécifiquement la stratégie a pour objectifs

- Le renforcement des capacités des femmes et la lutte contre l'inégalité les rapports sociaux entre les sexes à travers toutes ses manifestations tant individuel, collectif qu'institutionnel ;
- La prise en compte du genre de manière transversale dans tous les secteurs par toutes les institutions de la République, les organisations de la société civile, le secteur privé, etc.



³⁵ https://directinfosgabon.com/wp-content/uploads/2021/03/PAT-2021-23_-vf2.pdf

La SNEEG est articulée autour de six (6) axes fondamentaux constituant des enjeux pour l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes dans une perspective de développement. Ces axes sont :

- 1 L'adhésion de tous les acteurs à la vision et aux objectifs d'égalité et d'équité de genre,
- 2 L'autonomisation par l'amélioration de la productivité dans les principaux secteurs dans lesquels se trouvent les femmes pour un accroissement de leurs revenus ;
- 3 L'amélioration de l'accès aux services d'appui à la production ;
- 4 L'amélioration de l'accès aux services sociaux,
- 5 La promotion de la participation équitable à la gestion du pouvoir, du respect des droits et la suppression des violences ;
- 6 Redéfinition du nouveau rôle du ministère chargée de l'intégration du genre au regard des enjeux de la stratégie.

Cette stratégie constitue un outil d'orientation dans la prise en compte de l'égalité femme-homme dans les politiques et programmes nationaux de manière transversale

Toutefois, il est à déplorer le fait que cette stratégie n'ait pas été vulgarisée auprès des autres ministères sectoriels. Aussi qu'elle n'ait pas fait l'objet d'une réelle appropriation au sein même du Ministère des Affaires Sociales. Dans la même lancée, on peut aussi relever l'absence d'un dispositif de suivi-évaluation concernant la SNEEG

3.7.4 LE PLAN DECENNAL GENRE

3.7.4.1 CONTEXTE POLITIQUE ET PROCESSUS D'ELABORATION

En mars 2015, à la suite d'une rencontre d'échanges entre les femmes bénéficiaires du Projet GRAINE à MAKOKOU dans la province de l'Ogooué-Ivindo, le Président Ali BONGO afin d'apporter des solutions aux problèmes posés par celles-ci va décider de consacrer la décennie 2015-2025 comme étant celle de la femme gabonaise. Le Président de la République marque par cette action, sa volonté à promouvoir les droits de la femme et de lutter contre toutes les formes de discrimination.

Faisant suite à cette déclaration, il est mis en place une consultation nationale à travers une caravane qui a sillonné toutes les provinces à la rencontre des femmes afin de recueillir les informations nécessaires à l'élaboration du plan décennal.

- Parallèlement ce Plan s'est appuyé sur un état des lieux reposant sur les données factuelles et documentaires couvrant toutes les dimensions socioéconomiques, culturelles et environnementales. Le Rapport général s'appuie sur les statistiques existantes, mais pas de manière rigoureuse et systématique, bien que signalant les lacunes.

Voir Partie 7 Période-post coloniale : Le Rapport général de la situation de la femme gabonaise

- Il privilégie un genre de brainstorming initial sur les défis et lacunes, se faisant surtout une plateforme des voix des femmes, créé par des mécanismes ad hoc, comme les forums et caravanes.

- Les parties prenantes ont toutefois pris la décision de se concentrer plutôt sur l'autonomisation des femmes et des filles, comme le reflète les axes stratégiques : Il est fait mention de la SNEEG, mais en soulignant qu'elle n'est pas assortie de plans d'actions.

- Bien qu'il est fait mention de l'engagement national pris pour les ODD, l'alignement du Plan aux ODD n'est pas systématisé.

3.7.4.2 LES AXES DU PLAN

Le Plan Décennal ainsi élaboré, a pour but de « contribuer à l'amélioration significative des conditions de vie des femmes et des filles gabonaises à l'horizon 2025, en favorisant leur accès équitable aux droits, ressources et facteurs de production nécessaires à leur autonomisation intégrale par le biais des politiques et programmes mise en œuvre dans le cadre du développement national ». De manière spécifique, il s'agit de :

- 1 Renforcer le cadre juridique relatif aux droits des femmes et des filles gabonaises et favoriser l'amélioration de leur accès aux services judiciaires et à la protection juridique ;
- 2 Favoriser l'accès équitable des femmes et des filles aux facteurs de production et aux opportunités requises pour l'autonomisation économique ;
- 3 Promouvoir un développement humain social égalitaire au profit des femmes et des filles gabonaises ;
- 4 Développer les capacités d'organisation de participation, de représentation et d'influence des femmes et des filles dans les instances de décision politique, administrative ;
- 5 Créer un environnement politique et institutionnel favorable à la mise en œuvre du Plan Décennal pour l'Autonomisation de la femme gabonaise

3.7.5 STRATEGIE DE PROMOTION DES DROITS DE LA FEMME ET LA REDUCTION DES INEGALITES FEMMES-HOMMES, 2020

3.7.5.1 CONTEXTE POLITIQUE ET PROCESSUS D'ADOPTION DE LA STRATEGIE DE PROMOTION DE LA FEMMES ET DE LA REDUCTION DES INEGALITES, 2020.

La Stratégie de promotion des droits de la femme et la réduction des inégalités femmes-hommes a été développée par de nouveaux mécanismes. Elle a été impulsée en 2019 et portée par la Fondation Sylvia BONGO ONDIMBA 'en collaboration avec un comité de pilotage multisectoriel,

³⁶ Voir aussi la partie concernant ce Programme GRAINE et le programme d'Appui y afférent, dans la Section relative aux programmes sectoriels – transversaux en termes d'EGAF Section 3.8.1 Programmes à caractère transversal : Développement Rural/Agriculture : Le Programme GRAINE

composé de représentants du Gouvernement ; de l'Administration, du Parlement et de la société civile gabonaise'. Les cabinets privés ont été remis tous les documents relatifs aux stratégies antérieures .

En tant que Première Dame, Sylvia Bongo Ondimba l'a remise au Président de la République, Ali Bongo Ondimba, qui l'a accepté officiellement et a instruit le Gouvernement pour sa mise en œuvre et transcription juridique.

Tout en décrivant la Stratégie comme émanant d'une initiative de la société civile, le discours du Président de la République dans son discours d'acceptation affirme que « la République Gabonaise, par l'engagement du Président de la République et de la Première Dame, a fait le choix de faire du Gabon un modèle de l'égalité femmes-hommes et des droits des femmes en Afrique ».

3.7.5.2 LES 6 VOLETS THEMATIQUES ET 33 MESURES DE LA STRATEGIE 2020.

L'élaboration de cette stratégie d'une durée de 3 ans ; a donné lieu à la formulation des recommandations ci-dessous en vue d'améliorer la condition de la femme gabonaise : Le processus a été celui de procéder à des entretiens avec les parties prenantes ; sur la base également de la lecture du diagnostic documentaire préparé par les cabinets de conseil.



³⁷ FSBO, Rapport d'activité 2020 [11]

³⁸ Ce qui ressort de l'entretien avec la FSBO.

³⁹ <https://gabon-egalite.com/agir-pour-legalite/>

Education

- Accompagner les jeunes filles enceintes et jeunes mères pour lutter contre l'abandon scolaire
- Renforcer les dispositifs d'éducation sexuelle en milieu scolaire.

Santé

- Sensibiliser les jeunes filles et les jeunes hommes à l'utilisation des méthodes de contraception modernes ;
- Passage à l'échelle des dispositifs de lutte contre les cancers féminins, notamment le déploiement de bus de dépistage des cancers féminins en continu tout au long de l'année dans les villes et les zones reculées

Droit de la famille

- Améliorer la symétrie des conditions des divorces entre hommes et femmes en autorisant, par exemple, le divorce par consentement mutuel et le divorce pour violences conjugales ;
- Réviser le code civil pour lutter contre les dispositions discriminatoires à l'encontre des femmes telles que la disposition autorisant le mari d'interdire à sa femme de travailler pendant la nuit dans un établissement industriel ;
- Renforcer la protection en faveur des droits des conjoints survivants

Politique

- Lancer un programme de mentoring pour inciter les jeunes femmes gabonaises à s'engager en politique.
- Mettre en place un observatoire du droit des femmes au Gabon en charge du suivi des indicateurs sur les avancées en matière de droits des femmes.

Economie

- Renforcer les dispositifs de prévention et de sanction contre la discrimination et le harcèlement au travail en prévoyant notamment des sanctions pénales en matière de harcèlement, et en prévoyant une obligation pour les entreprises de prendre des mesures pour prévenir et sanctionner toute forme de harcèlement.
- Encourager la représentation des femmes aux hautes fonctions dirigeantes et supprimer les écarts de rémunération entre femmes et hommes.
- Faciliter la bancarisation et l'accès aux fonds pour les travailleuses-indépendantes en mettant en place une tontine digitale.

Violences faites aux femmes

- Adopter une loi spécifique relative aux violences faites aux femmes dans laquelle la spoliation des veuves serait assimilée à une violence économique et assortie des sanctions pénales et de mesures de protection.
- Améliorer la prise en charge juridique des victimes en facilitant la procédure d'accueil dans les commissariats et en mettant en place des cliniques juridiques pour les accompagner dans le dépôt de la plainte.
- Créer un refuge pour les mères victimes de violences et leurs enfants qui leur offrirait une solution d'hébergement d'urgence, les orienterait vers les structures adéquates pour engager des démarches judiciaires et les accompagnerait vers l'indépendance économique.

Il est à noter que l'agriculture et l'environnement, les piliers de transformation vers une économie verte, sont les grands absents de cette stratégie.

3.7.5.3 CONSULTATIONS AUPRES DES PARTIES PRENANTES

La Direction Générale de la Promotion de la Femme et du Genre a été sollicité pour un éclairage de cette étape critique de politiques publique nationale EGAF et pour la mise en concordance des différents instruments

L'élaboration de la SNEEG a été un portage du Ministère en charge des droits de la femme sur un financement UNFPA

Il est impliqué tant dans l'élaboration que le suivi de la SNEEG 2009. Puis, également du Plan Décennal pour l'autonomisation de la femme gabonaise 2015-2025 et ensuite la stratégie des droits de la femme et de réduction des inégalités femmes/hommes au Gabon (2020)

La décennie de la femme est venues'insérer dans le cadre de la SNEEG. Elle s'est inspirée de la SNEEG mais elle a été fortement politisée avec « pas trop de technique mais une bonne dose de politique »

Il y a un lien entre la Stratégie 2020 et la SNEEG.

La Direction Générale de la Promotion de la femme et du Genre à travers son Directeur Général a été impliquée dans l'élaboration de la stratégie 2020.

La Stratégie 2020 n'a pas fait l'objet d'un travail de terrain. Elle est issue des interviews et les problématiques ne cadrent pas avec la réalité des choses.

à l'exemple de la promotion du mariage civil plutôt en décalage avec les réalités coutumières, il ressort que le gabonais tient à son mariage coutumier. La vraie question est l'encadrement de celui-ci en lui donnant une base légale.

La Stratégie 2020 s'est appuyée sur la Stratégie nationale de lutte sur les violences basées sur le Genre pour élaborer son axe « violences faites aux femmes ».

Et la stratégie sur les VBG émane d'un constat fait lors des missions de terrain pour son élaboration avec le concours des cellules d'écoute territorialisées. C'est une recommandation gouvernement /organisation de la société civile/partenaire technique et financier.

La SNEEG a fait ressortir les thématiques sociales et sur la question du juridique.

Cependant la Stratégie 2020 ne relève pas les problèmes sociaux de bases. Les mesures sont des solutions qui peuvent ne pas être adaptées aux problèmes.

Et c'est de la Stratégie 2020 que découle le Plan Gabon Egalité

3.7.6 CONSTATATIONS AU REGARD DE CES DIFFÉRENTES STRATÉGIES ET PLANS

Un chevauchement des actions en matière d'égalité des sexes

De l'analyse documentaire renforcé par les entretiens de terrain, il ressort l'existence d'un chevauchement dans les actions menées en faveur de l'égalité des sexes. En effet, les stratégies, et plans ne sont pas conduits à leur terme qu'il est déjà mise en place des actions nouvelles sans évaluation préalable de l'existant. Comme illustration, en 2009, il a été élaboré la SNEEG, cette stratégie n'avait pas encore fait son chemin (aucune vulgarisation au niveau des autres sectoriels, ni d'appropriation au niveau de la DGPF) qu'il est élaboré en 2015 le plan décennal.

Des entretiens que nous avons eus, il nous a été rapporté qu'il n'existe aucune articulation entre la SNEEG et le plan décennal étant donné que la SNEEG n'a fait l'objet d'aucune évaluation jusqu'à ce jour. Le Plan décennal est issu d'un engagement politique.

En 2020, pendant que la SNEEG et le Plan décennal peinent à se mettre en place, et que la DGPF cherche à mobiliser les ressources

pour procéder à une évaluation de la SNEEG. Il est élaboré la Stratégie de Promotion des Droits de la Femme et la Réduction des Inégalités femmes-hommes par la FSBO.

La Stratégie a donné lieu au Plan Gabon Egalité articulé autour des 33 mesures proposées. Ce sont ces mesures qui sont au premier plan de l'agenda EGAF sur le plan politique, administratif et diplomatique. Un Task Force Gabon Egalité est constitué pour le pilotage de sa mise en œuvre. On peut constater que ce mécanisme, Gabon Egalité, logé à la Primature, qui a un site web dédié, inclut les différents composants d'un mécanisme national genre et est co-présidé par la Première Dame et le Premier Ministre.

Cette situation met en évidence l'existence d'un chevauchement des actions également des agendas. L'agenda politique chevauche très souvent sur celui de l'égalité des sexes, dynamique constatée déjà dans le Rapport général sur la situation de la femme gabonaise.

3.7.7 MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES, PROGRAMMES ET PLANS EN MATIÈRE D'EGAF

En se référant au cadre législatif existant au Gabon sur la question de l'égalité de genre, il est à noter des avancées significatives en vue de l'effectivité de celle-ci. Cette situation est le fruit d'un volontarisme politique affirmée.

Cependant, il n'en demeure pas moins que certaines de lois adoptées manquent à ce jour de décret d'application.

Sans décret d'application ; l'exécution de la loi est manifestement impossible.

Aussi pour les politiques publiques qui sont mises en œuvre, il est à déplorer l'absence d'un

dispositif de suivi-évaluation permettant de mesurer les effets et l'impact de leurs objectifs. Cet état de fait constitue une entrave à la marche vers l'égalité femme-homme entraînant ainsi une persistance des inégalités structurelles au sein de la société.

De nombreuses femmes n'ont toujours pas accès aux ressources, aux services sociaux essentiels et à l'égalité des pouvoirs.

A l'exemple de la loi fixant l'accès des femmes et des jeunes aux élections politiques à 30% et celui des femmes aux emplois supérieurs de

l'Etat à 30%, bien que cette loi existe, on observe que les 30% dont il est question peine à être appliquée par les partis politiques.

En effet, pour la législature en cours, sur les 143 députés que compte l'Assemblée Nationale, on y dénombre vingt (20) femmes députés titulaires soit 13,98% contre 123 hommes soit 86,01%. En matière de représentativité des femmes dans les emplois supérieurs de l'Etat, le rapport de la décennie de la femme gabonaise révèle qu'en 2015 sur 49 Secrétaires généraux seule 14 sont des femmes soit 28,5% contre 117 hommes soit 30,8% de femme contre 69,2%. Au sein de l'actuel Gouvernement de 33 membres, on compte 11 femmes soit 33,33% contre 22 hommes soit 66,7%. (Voir aussi Niveaux décisionnels vie politique ; économique et publique).

3.7.8 CONCLUSIONS DE CETTE SECTION

On constate dans la déclinaison du cadre normatif, politique ; juridique et institutionnel ; qu'il y a une inadéquation entre structures administratives d'une part et politiques, stratégies et mesures de l'EGAF ; d'autre part :

Autant qu'il y a d'une part inadéquation entre le champ de l'EGAF et l'ampleur des déficits (constatés dans l'analyse de la situation au niveau des populations) et les ressources administratives et financières, d'autre part constatées ; dans les parties 2 (flux de financement) et 3 (cadre administratif et plus loin dans la section gestion des finances publiques)

3.8 STRATEGIES ET PROGRAMMES SECTORIELS : PRISE EN COMPTE (SIGNIFICATIVE ?) DES QUESTIONS DE GENRE

3.8.1 PROGRAMMES A CARACTERE TRANSVERSAL : DEVELOPPEMENT RURAL/AGRICULTURE : LE PROGRAMME GRAINE

Le Gouvernement gabonais a mis en place le Programme « Gabonaise des Réalisations Agricoles et des Initiatives des Nationaux Engagés » (GRAINE) qui a débuté en 2014. Il est piloté par la Société SOTRADER -société gabonaise de transformation agricole et développement rural : Cet organisme est un Partenariat Public Privé (PPP) entre le Gouvernement du Gabon (51% du capital) et la multinationale OLAM, de nationalité singapourienne (49% du capital)

Les objectifs du Programme s'apparente à des axes d'une politique de diversification économique, d'une politique sectorielle agricole et rurale ; d'emploi de femmes et de jeunes : Il vise à réduire à court terme de 50% la forte dépendance sur les importations alimentaires de plus de 450 Mds FCFA , et rehausser la part de l'agriculture dans le PIB de 5% en 2014 à 20% en 2020. Ceci en l'espace de 10 ans, augmenter la superficie de culture de palmier à l'huile (+ 180,000 hectares, dont 64% en nouvelles coopératives) ; 20,000 hectares de cultures vivrières (bananes, tomate, manioc, piments etc.)

Il peut avoir des impacts conséquents en matière d'autonomisation des femmes. Les femmes sont à plus de 80% dans l'informel et l'agriculture et constituent de ce fait les principales bénéficiaires potentielles du programme GRAINE. Comme indiqué dans la section 3.7.3, ce sont les voix des femmes qui ont en partie impulsé ce programme.

GRAINE repose essentiellement sur quatre (4) axes :

1. Aider les petits exploitants agricoles bénéficiant de parcelles de terre à se regrouper en coopératives ;
2. Former des superviseurs terrain parmi les membres des coopératives en vue d'assurer l'encadrement et la bonne gestion de l'activité agricole générée, de viser sa professionnalisation ultérieure et d'emmener les coopératives championnes à devenir des PME ;
3. Aménager les plantations, fournir le matériel d'exploitation et des logements à chaque coopérative, etc.
4. Développer les infrastructures de base associées au programme en vue d'améliorer les conditions de vie des populations de l'intérieur du pays, de fixer voire d'inverser le flux de l'exode rural.

⁴⁰ Afin de mettre en perspective les apports respectifs et la portée du Programme dans le secteur, le Groupe OLAM avait entre 2011 et 2017 investi 500 Mds dans le secteur agricole, dont 4% (20 Mds FCFA) dans le Programme Graine. Au cours de la même période le budget national agricole cumulait 38 Mds FCFA. – source : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/GA/le-programme-graine>

PROGRAMME D'APPUI AU PROGRAMME GRAINE PAR LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (PAPG1)

En vue de pallier aux résultats mitigés du Programme, après une évaluation à mi-parcours, le Gouvernement avec l'appui de la Banque Africaine Développement (AfDB) a mis en place le Projet d'Appui au Programme GRAINE phase 1 (2017-2023). L'objectif est de créer plus de 5,100 emplois directs.

Ce projet comprend trois (3) composantes résumées ci-dessous :

Composante A : Développement des infrastructures rurales ; agricoles et sociales

Composante B : Renforcement des capacités

- Acquisition des équipements pour les infrastructures sociales et agricoles ; renforcement des services d'appui conseil ; renforcement des capacités des coopératives ; opérationnalisation des plateformes multiservices ; promotion de l'entreprenariat rural et amélioration de l'offre de la formation professionnelle agricole ; information et sensibilisation sur l'environnement ; Animation rurale et développement social ; appui institutionnel

Composante C : Gestion du projet

- Coordination; gestion; acquisitions; suivi-évaluation; communication ;fonctionnement

Dans le cadre du PAPG1, une attention particulière est portée à l'endroit des jeunes et aux intérêts stratégiques des femmes dans la mesure où les femmes sont quasiment majoritaires au sein des coopératives vivrières.

Dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) dans lequel est intégré le questions EGAF, il est proposé une mesure intitulée la Formulation et mise en œuvre d'une sous-composante genre et autonomisation des femmes. Les coûts estimés, contrairement aux autres mesures ne sont pas estimés. Il est indiqué que ce sera intégré aux coûts du projet.

3.8.1. CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES.

Le PAPG 1 n'est pas spécifiquement dédié aux femmes cependant dans sa mise en œuvre, il est prévu une allocation spécifique pour appuyer les activités des femmes.

Ainsi, il a été élaboré deux indicateurs de performances concernant le genre, il s'agit du

- nombre de groupement de femmes formés sur la gestion et exploitation des unités de production et de transformation ;
- Nombre d'emplois de jeunes et de femmes créés en initiatives entrepreneuriales et nombre de jeunes entrepreneurs installés (Rapport d'Évaluation PAPG1, p11).

Par ailleurs, il est prévu 3.3 milliards de FCFA dans le document de projet dédié aux activités des femmes mais en épluchant le Costab, on ne retrouve pas cette somme. Le traçage des allocations réservées pour les femmes fait apparaître un montant de 150 millions F CFA. Il y a une différence

de 3,15 milliards de FCFA entre le budget prévu et le budget réel.

- L'explication donnée à cette situation se base sur le fait que les femmes sont les premières bénéficiaires des infrastructures qui seront construites (pistes rurales, infrastructures marchandes, etc.).

3.8.1.1.1 ÉVALUATION GENRE

Ainsi, il semblerait qu'il y ait une difficulté à appréhender comment élaborer des projets d'investissement sensible au genre; alors qu'ils sont à caractère collectif.

La teneur des indicateurs semble aussi identifier des données qui puissent être désagrégées par sexe, qui sont des indicateurs d'activité et parfois de produits. Il n'y a pas d'indicateurs relatifs aux effets- les retombées pour évaluer les changements apportés, les résultats de ces activités de formation et création d'entreprises, dans un cadre de suivi :

Ces indicateurs ne portant pas sur d'autres aspects se focalisent sur la disponibilité des infrastructures et non pas si elles sont réellement accessibles et acceptables par les bénéficiaires; no aux autres facteurs de blocage qui seraient d'ordre social; culturel et ou liés à d'autres contraintes de disponibilité en temps et en énergie et de rapports sociaux de genre au sein de la famille et les autres institutions.

3.8.1.2 STRATEGIE D'INVESTISSEMENT HUMAIN DU GABON (SIHG)

A travers cette stratégie de protection sociale et de prise en compte de la pauvreté, l'Etat octroie des micro-crédits en zone rurale depuis 2016. Ladite stratégie s'articule autour de quatre volets :

- Volet 1 : Filets de protection économique et transferts solidaires ;
- Volet 2 : les Activités Génératrices de Revenu (AGR) territorialisés ;
- Volet 3 : Minima sociaux ;
- Volet 4 : Politique ciblée des travaux.

3.8.1.3 LE FONDS D'INITIATIVE DEPARTEMENTALE

Le Fonds d'Initiative Départementale (FID) mise en place en 2018 par le Président de la République à travers l'arrêté n° 0103/PM du 07 mars 2018 fixent les modalités de gestion du FID. Ce Fonds participe à aligner le financement aux priorités socioéconomiques de développement local.

- Le FID présente un budget total de 48 milliards de FCFA (48 000 000 000 F CFA). Le Gabon compte 48 départements soit un droit de tirage de 1 milliard FCFA (1 000 000 000 FCFA) par Département. Dans le FID, il est prévu le financement des projets de développement.

- L'article 3 dudit décret énumère les projets de développement éligibles au FID à savoir :
 - o **Les infrastructures locales;**
 - o **Les équipements sociaux, collectifs, techniques, ou marchands ;**
 - o **Les aménagements ;**
 - o **Les projets environnementaux ;**
 - o **Les projets touristiques ;**
 - o **Les services sociaux de base ;**
 - o **Les projets de production à fort impact économique social et culturel**

Les départements dans le cadre du FID sont invités à élaborer des plans de développement local (PDL) à partir desquels seront tirés les projets à soumettre au financement du FID. Dans le contexte de l'atteinte des ODD, les PDLs sont des cadres d'accélération de la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau local. En effet, en visant de façon générale à l'amélioration des conditions de vie des populations locales, les PDLs couvrent entre autres le champ de la pauvreté multidimensionnelle, l'égalité et l'autonomisation des femmes et des filles, à la garantie de l'accès de tous à l'eau potable, etc.

3.8.1.3.1 LE PROGRAMME DIAL EN APPUI AUX PLANS DE DEVELOPPEMENT LOCAL

C'est un projet d'appui aux Plans de Développement Local. Le budget programmé d'appui au Programme Dial a un montant total en USD 14,758,967.

Le Fonds dépend des ressources budgétaires publiques. Or ceci est estimé constituer un risque majeur en vue des coupures budgétaires consécutives à la chute des revenus. Il s'agit de renforcer et mobiliser les énergies des administrations publiques, efficacité de l'action, enforçant la responsabilité de rendre compte et promouvoir la transparence dans la gestion publique, de réformer les finances locales y intégrant la gestion des forêts communautaires et exploitation des ressources naturelles dans les provinces

Ces Plans visent l'accès aux services sociaux de base, l'insertion socio-professionnelle, la formation qualifiante, les chaînes de valeur agricoles et de l'écotourisme.

3.8.1.3.2 EVALUATION GENRE DU PROGRAMME

Il est fait mention de filles et femmes dans le narratif des projets. Mais les indicateurs qui détaillent femmes filles garçons et hommes ne stipulent pas les proportions entre ces catégories et ce à partir d'un diagnostic genre factuel des secteurs ciblés, identifiant les profils différenciés d'opportunité et de freins et obstacles -notamment ceux que confrontent les filles et les femmes de façon différenciée et/ou disproportionnée.

3.9 EVALUATION GENRE DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES (GFP)

Cette section s'organise à partir du cadrage juridique ; cadrage des politiques budgétaires ; le contexte des réformes budgétaires ; processus de préparation et programmation budgétaire ; l'exécution budgétaire ; le suivi ; reddition des comptes et l'audit.

3.9.1 LE CADRE JURIDIQUE

Les réformes budgétaires ont été cadrées sur le plan juridique par une nouvelle loi Organique relative aux Lois de Finance et à l'Exécution du Budget (LOLFEB). . La loi organique relative aux lois de finances et à l'exécution du budget

La loi organique relative aux lois des finances et à l'exécution du budget n° 20/2014 du 21 mai 2015 est le texte principal qui régit la matière budgétaire. Dans son article premier, il est stipulé ce qui suit : « la présente loi organique prise en application des dispositions de l'article 47 de la constitution, fixe :

- Les règles relatives à la politique budgétaire et aux principes budgétaires et fiscaux.
- Les règles relatives à la politique à la nature, au contenu, à la présentation, à l'élaboration et à l'adoption des lois de finances ainsi qu'à l'exécution et au contrôle du budget.
- Les principes relatifs à la comptabilité publique et aux responsabilités des agents publics intervenant dans la mise en œuvre de ces principes. »

C'est une évidence que ce titre premier qui fixe les dispositions générales de la loi organique est complètement aveugle au genre. La loi organique relative aux lois de finances et à l'exécution du budget est muette en ce qui concerne les résultats d'égalité des sexes, dans les autres articles touchant

- la programmation à moyen terme (définition des objectifs, des résultats attendus), dans l'exécution (le contrôle interne des indicateurs de performance), dans le contrôle et l'évaluation de la loi de finance (rapport annuel de performance, contrôle de performance).

Cette absence de référence à l'égalité des sexes et à la BSG est une lacune à laquelle, il est nécessaire d'apporter des mesures correctives car cette loi est le socle en matière budgétaire.

Toutefois, cette loi présente une réelle opportunité du fait qu'elle contient des innovations qui rendent possible la BSG. Notamment, celle qui instaure le budget programme offrant ainsi une meilleure porte d'entrée à l'introduction de la budgétisation sensible au genre, qui a pour finalités l'atteinte de l'EGAF et ne s'arrête pas qu'aux flux de financement. C'est une approche budgétaire tirée par les objectifs et résultats escomptés et à la redevabilité à cet égard.

3.9.2 LES REFORMES DANS LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Le Gabon a entamé un processus de réformes budgétaires vers la budgétisation par objectifs de programme (BOP). Ce processus est inscrit dans le cadre de la mise en œuvre progressive des directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de la CEMAC.

Un Projet Annuel de Performance est en annexe au Projet de Loi de Finances. Les PAP sont présentés par mission, qui regroupe les politiques publiques auquel il est aligné, et qui peuvent relever d'un ou de plusieurs ministères- qui se retrouvent au niveau des programmes.

- A titre d'exemple, la mission Gestion des Finances Publiques relève des politiques publiques du Ministère de l'Economie et de la Prospective et celles du Ministère du Budget et des Comptes Publics. Les objectifs les plus représentatifs de la mission sont présentés, et identifiant le type de finalités des résultats visés- dont l'efficacité socio-économique, la qualité du service rendu aux usagers et l'efficacité de l'administration. A chaque objectif des indicateurs de performance sont identifiés, incluant une fiche des indicateurs, contenant des sources de données et les précisions méthodologiques ; dont les définitions et modes de calcul. Chaque objectif de mission semble être celui d'un programme. Les éléments clés de la stratégie d'action concourant à l'atteinte de l'objectifs sont déclinés, ainsi que les partenaires responsables de la mise en œuvre des actions. Cette partie récapitule les crédits par programme et par titre (types de dépenses).

La mission est ensuite ventilée par programme:

Chaque programme est décliné en présentation du programme, délimitant son périmètre- et aussi son articulation avec des autres programmes de la mission- ; et sa structuration en actions et les activités concourant à l'action ; les responsables et acteurs de mise en œuvre. Le cadrage stratégique du programme s'articule en analyse stratégique du contexte et du champ du programme, la présentation des enjeux à partir de cette analyse stratégique, qui permettent d'identifier des objectifs stratégiques de chaque programme avec le(s) résultat(s) attendus par objectif. La présentation détaillée par objectif stratégique reprend le même canevas que pour les Objectifs de Missions. Pour chaque programme, les moyens demandés – propositions budgétaires, dépenses fiscales et proposition d'emplois- sont ventilés, ainsi que la justification des dépenses de personnel, biens et services, de transfert, d'investissement. Cette justification établit le degré de priorité, la nature de la dépense, les montants sur 2 années et les déterminants physiques et financiers de la dépense. En outre chaque projet d'investissement est soumis à une fiche projet détaillant ses finalités.

3.9.2.1 ETAT DES LIEUX DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES : LE PEFA ; PIMA, EXAMEN DES DEPENSES PUBLIQUES

Cependant il faut aussi tenir compte des forces, lacunes, faiblesses et risques identifiés par le dernier exercice du PEFA réalisé en 2016 et celui du PIMA- 'Public Investment Management Assessment' réalisé au Gabon en 2019. Ces évaluations ont guidé les réformes et le suivi ainsi que leur suivi et pilotage.

Le PEFA de 2016 relève les faiblesses en matière de fiabilité du budget, de la transparence et la qualité du reporting budgétaire et comptable ; l'intégrité des données enregistrées en comptabilité et l'accès du public à l'information.

Constatant les progrès réalisés depuis le dernier exercice de 2013, il souligne

- « les faiblesses structurelles qui persistent ; incluant le suivi des arriérés des dépenses, les opérations non rapportées au budget ; la prévisibilité et le contrôle de l'exécution budgétaire ; la surveillance financière des établissements et entreprises publics et l'audit externe » [PEFA : 13]

- Il est à noter que le PEFA est accompagné d'un module complémentaire sur la gestion des finances publiques sensible au genre : Il comprend 9 indicateurs ; qui incluent la gestion des investissements publics sensible au genre.

- o Ce module complémentaire d'évaluation genre sera examiné dans le Livrable 3 relatif aux recommandations

Le PIMA réalisé plus après, se penche sur les scores institutionnel et d'effectivité de la gestion des investissements publics. Il se penche aussi sur toutes les étapes du cycle de politiques publiques.

Les avancées s'articulent autour des réformes induites par la mise en œuvre progressive des directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de la CEMAC ; évoqué plus haut

- Il s'agit des objectifs et règles budgétaires et l'exhaustivité et unité du budget.

Cependant les points faibles sur le plan structurel ont un caractère pertinent pour la gestion ds finances publiques dans son ensemble. Il s'agit de

- la planification nationale et sectorielle, la coordination entre entités ; l'évaluation des projets ex ante ; le financement

⁴¹ IMF (2020) Gabon Technical Assistance Country Report- Public Investment Management Assessment

des activités d'entretien ; les marchés publics ; la sélection des projets ; la disponibilité du financement ; la gestion de l'exécution des projets entre autres.

Cet état des lieux caractérise un environnement des finances publiques peu favorable pour déployer la démarche BSG axée en amont sur la qualité des politiques et en aval sur les résultats et leur cadre effectif de responsabilisation.

3.9.3 LE DOCUMENT DE CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE 2022-2024

Ce document de cadrage macroéconomique et budgétaire –(DoCaMaB) fournit des orientations pour la production des différents documents budgétaires accompagnant les projets de loi des finances annuels. Il émane à la fois du Ministère de l'Economie et de la Relance et du Ministère du Budget et des Comptes Publics :

Le DoCaMaB décline la nouvelle architecture budgétaire enrichie de nouvelles missions de politiques publiques (41 missions incluant Comptes d'Affectation Spéciales et Dotations.

Il énonce les allocations sectorielles des crédits budgétaires par fonctions et par leurs missions.

- Il regroupe en annexe 3 le regroupement de missions par fonction
- Egalité de chances ainsi que les missions de pilotage et soutien aux politiques est regroupé sous la Fonction Ordre et Sécurité Publics
- La fonction Protection de l'Environnement est scindée en plusieurs missions
- La fonction de protection sociale est scindée en missions de prévoyance sociale, pensions et prestations familiales et sociales ; qui représenterait en 2022, 7,2% du budget de l'Etat
 - o La prévoyance sociale représente 36% de la fonction
- Cette mission décline la protection et promotion de la famille, solidarité nationale et protection sociale :
 - La protection nationale et son pilotage et soutien de la mise en œuvre est ventilée
 - Ainsi que le pilotage et soutien à la politique de promotion et de l'intégration de la femme au développement est ventilé :
 - o Cependant la protection et promotion de la famille englobe famille et femme dans un seul programme
 - o Aussi la Direction Générale de la Promotion de la Femme. La DGPFG, la Direction Générale de la Famille, la Direction Générale de la Protection de la Veuve et de l'Orphelin sont un seul programme.

On peut constater que la mission de promotion de la femme ne figure pas et non plus dans le Journal Officiel déterminant les ressources et charges de l'Etat pour chaque année (2021 et 2022).

- Il n'y a pas de lisibilité dans ces documents, des ressources budgétaires allouées spécifiquement à la direction générale de la femme.
- Le pilotage et service de soutien aux politiques de développement- normalement logé au Cabinet du ministre -est identifié, mais non pas la direction de tutelle.

Le DoCaMaB fait une seule mention du genre dans la section concernant le Fonds Vert Climat.

Les projets spécifiques faisant mention des femmes se retrouvent dans

- la réhabilitation déjà exécutée, de l'hôtel la CAN de Nzeng-Ayong destiné en tant que centre de femmes victimes de violences
- la consolidation de la politique relative à l'accompagnement de l'autonomisation des femmes économiquement faibles

3.9.3.1 LE PLAN DECENNAL

Ce plan a comme un des objectifs, l'objectif 5 créer un environnement politique et institutionnel favorable à la mise en œuvre du Plan décennal-PD (Version finale² ;60) Y sont assortis 8 indicateurs de performance pertinent.

- Il est fait mention

explicite de la BSG.

- Cette inclusion pourrait émaner d'une appréciation technique de sa pertinence sans qu'il y ait portage politique et institutionnel

A ce jour il s'avère que ce Plan n'est pas explicitement mis en œuvre et cet dimension politique et institutionnelle

de la démarche BSG ne se retrouve pas dans la Stratégie Genre 2020.

- La Lettre de Plaidoyer qui accompagne la Stratégie 2020 inclut un appel pour accroître le budget destiné à l'EGAF.

3.9.3.2 LE PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Ce programme vise à créer les conditions d'une croissance économique accélérée à travers le renforcement de la consolidation budgétaire et la relance de l'économie

Ce programme vise le renforcement des recettes non-pétrolières, inclut en tant qu'indicateur relatif à la diversification de l'économie, le nombre d'entreprises immatriculées hors pétrole

; prévoyant un pourcentage d'entreprises gérées par les femmes, mais non spécifié. Au niveau du composant appui à la diversification économique ; un sous-composant relatif à la compétitivité agricole ; énonce l'élaboration d'une Note d'orientation sur la politique agricole incluant la dimension genre, la validation par le Ministère de l'Agriculture du Plan National d'affectation

des terres (avec une prise en compte de l'accès des femmes aux terres (PNAT)

Cependant nous ne disposons pas d'éléments pour vérifier de la traduction en indicateurs de performance et de suivi de ce programme au stade actuel : On peut cependant constater que la budgétisation sensible au genre n'y est pas envisagée, dans cet appui aux réformes.

3.9.4.1 LA DIRECTION GENERALE DU BUDGET ET DES FINANCES PUBLIQUES

3.9.4 CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES : CADRAGE, PREPARATION ET EXECUTION DU BUDGET

3.9.4.1.1 ETAT DES LIEUX

L'entretien avec la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques a fourni les appréciations suivantes concernant l'état des lieux de la BSG

De manière générale, il y a des défis concernant la « maturation » des projets (de performance) présentés à être budgétisés dans l'Etape d'élaboration de politiques et de planification avant la préparation et programmation budgétaire

Le Plan Gabon Egalité est budgétisé : Cependant des contraintes budgétaires ainsi que les faiblesses de 'maturation' de projets de manière générale, entravent la traduction des allocations ; y compris eux portant sur l'EGAF en des dépenses exécutées.

Il est difficile de tracer les dépenses dédiées à l'EGAF dans la mesure que les projets EGAF des Partenaires Techniques et Financiers ne sont pas inscrits dans le budget public.

Il ressort que la BSG, telle que nous l'avons présenté est peu connue au niveau du Ministère du Budget et des Comptes Publiques et pas appliquée.

3.9.4.1.2 PERSPECTIVES ET PORTAGE DE LA BSG.

Le Ministère est disposé à relever le challenge de ce chantier de la BSG au niveau de la gestion des finances publiques. Il est très partant pour découvrir et éventuellement adopter la BSG dans le cadre de ce que réalise le PNUD sous le volet CNIF et sa feuille de route

La question de l'Egalité de Genre et de l'autonomisation des femmes est largement perçue comme relevant du social et selon un prisme de promotion de la femme. Aussi le Ministère des Affaires Sociales devrait être le principal porteur

Les aspects transversaux - engageant l'ensemble des secteurs concernent -en amont de la Gestion des Finances Publiques (GFP) ,la primature de prime abord.

Il existe aussi des opportunités de financement à partir des revenus tirés du marché du carbone et relève du Ministère de l'Environnement, avec comme interlocuteur l'Agence Nationale des Parcs Nationaux.

⁴²<https://www.afdb.org/fr/documents/gabon-programme-dappui-aux-reformes-economiques-et-financieres-paref-eer-novembre-2020-0>

⁴³ Ces constatations se retrouvent aussi dans le Rapport d'assistance technique PIMA

3.9.4.1.3 LES PREALABLES.

Il y a besoin de

- documentation et de sensibilisation, connaissances et outils de ce qu'est la BSG :
- renforcement de capacités comme préalable et de mise aux normes internationales.
- pallier au réel problème de données statistiques et d'améliorer la qualité des données .

Comme la BSG est une démarche de longue haleine il convient de prendre la mesure et de la baliser, et de poser les premiers jalons dans le contexte Gabonais.

3.9.4.2 LA DIRECTION GENERALE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DU GENRE

3.9.4.2.1 ETAT DES LIEUX

Le budget de la DGPPFG est nettement insuffisant par rapport à ses attributions et en considérant la traduction financière de ses rôles, missions et attributions.

Diagnostics et données EGAF

Il existe des statistiques sur les Violences fondées sur le Genre VfG, les violences subies par les enfants, la santé de la femme.

La DGPPFG travaille avec les services de la statistique en collaborant dans le cadre des grandes enquêtes. Mais pour les autres secteurs tout est embryonnaire (agriculture, environnement, travail...) en ce qu'il s'agit de statistiques générées. Dans bien de domaines les statistiques ne sont pas disponibles, tout est à construire.

Cadre normatif

Il est soumis chaque année une proposition budgétaire pour le suivi des rapports. Cependant, il y a des décalages entre ce qui est inscrit par la DGPPFG et la loi des finances. La DGPPFG est souvent amenée à réorienter les lignes budgétaires pour résoudre ce problème.

⁴⁴ Dimension soulignée par les consultantes dans leur présentation succincte Dimension soulignée par les consultantes dans leur présentation succincte

⁴⁵ C'est le seul Programme inclus dans la DoCaMaB et la Loi de Finances annuel

Les différents rapports sont certes réalisés. Mais le problème de la question financière constitue un grand goulot d'étranglement.

- Sans ressources financières, il est difficile d'organiser les missions de terrain nécessaires à l'élaboration de ces rapports, d'organiser les ateliers de validation, de recruter une expertise requise que l'on ne trouve pas au niveau des partenaires.

Les Rapports CEDEF font aussi état des décalages entre le budget alloué et mise à disposition de fonds pour l'exécution du budget.

Cadre politique

Le Plan décennal n'est pas mis en œuvre. L'évaluation du plan triennal a mis à l'actif du plan décennal les acquis de la SNEEG ou des activités de la Direction Générale

Il existe des inscriptions budgétaires conformément à nos rôles et attributions ; tels que codifiés par les Bulletins Officiels.

- Rôle de pilotage et soutien à la politique publique
- Rôle de veille :

A travers les activités de terrain, enquêtes de terrain, rédactions de rapport, les cellules d'écoute (constat fait au niveau des cellules d'écoutes). ;l'utilisation des différents services centraux et déconcentrés de la DGPFPG.

- Rôle de soutien et promotion

Renforcement des capacités en connaissances et matériels à l'endroit des associations et ONG.

Planification, préparation et programmation budgétaire.

Les enveloppes budgétaires sont allouées par programme.

La DGPFPG, la Direction Générale de la Famille, la Direction Générale de la Protection de la Veuve et de l'Orphelin sont un seul programme.

Processus d'élaboration du budget

Il est soumis chaque année une proposition budgétaire.

Les étapes d'élaboration sont assistées par le point Focal de la Direction Générale du Budget dans chaque Ministère. On travaille avec tous les nouveaux outils de planification et de gestion. La présentation du Budget répond à un formulaire bien précis. Le canevas de présentation du budget est rempli sous la direction de ce point focal. Concernant la préoccupation évoquée par la DGB de maturation de projet de budget en amont, il y a donc une nécessité à renforcer les capacités à la fois de ses agents et des soumissionnaires pour présenter des projets de budget matures. Et Les services du budget doivent tenir compte des besoins exprimés lors de la préparation du budget. Une fois renseignées les différents canevas sont transmis à la DCAF qui transmet par la suite au Budget

A noter que la DGPFPG a soumis des propositions budgétaires pour 11 des 33 mesures de la Stratégie 2020. Ces mesures faisant l'objet d'allocations budgétaires sont logées au Programme Pilotage et Soutien du Ministère qui se trouve au Cabinet du Ministre.

Insuffisance des ressources sous plusieurs titres budgétaires

L'allocation budgétaire destinée à la DGPFPG est estimée à 40 millions de FCFA (Titre 3, Biens et services) pour l'année 2021

- Les besoins en matériel de base sont pressants : Pas d'outil de travail (équipement de bureau, matériel informatique, pas d'installation téléphonique, pas de connexion internet...)
- Besoins en ressources humaines qualifiées. Le Ministère est très peu attractif, il n'attire pas du monde.

Cependant, il y a des décalages entre ce qui est inscrit par la DGPFPG et la loi des finances.

- La DGPFPG est ainsi souvent amenée à réorienter les lignes budgétaires pour résoudre ce problème.

En outre, le rythme et le plafonnement du décaissement constituent des contraintes pour la réalisation des activités programmées

- Les principes réglementaires des décaissements sont une contrainte. Lorsque les engagements démarrent, la Direction du Budget vous soumet à un rythme de consommation budgétaire qu'il faut respecter.
- Il y a également les difficultés liées aux principes budgétaires obéissant à un rythme de consommation conditionnée par les tensions de trésorerie.

3.9.4.2.2 PERSPECTIVES ET PORTAGE DE LA BSG.

La situation de la femme est traitée par plusieurs autres ministères, chaque Ministère sectoriel porte une analyse lors de l'élaboration des rapports.

Toutefois, les autres sectoriels ne se sentent pas responsables de rendre compte par rapport aux stratégies qui sont élaborées.

Il n'y a pas de loi qui institue la budgétisation sensible au genre. Les Ministères sectoriels n'ont aucune contrainte à ce niveau.

Aussi, un projet de loi instituant la BSG est une première initiative. Une démarche systémique doit être adoptée.

Le Ministère des Finances peut aussi sortir une circulaire budgétaire pour instituer la BSG

Il y a une volonté politique à adhérer à l'EGAF, de

passer d'une approche promotion de la femme dans le développement à celle intégrant l'égalité de genre et d'autonomisation des femmes à tous les niveaux

L'élection 2023 est une opportunité pour mener un plaidoyer pour l'adoption d'une loi sur la BSG. Dans ce sillage, le volet de la Stratégie 2020 « diplomatie femme » offre également une opportunité intéressante pour positionner une loi sur la BSG dans un rayonnement régional et global.

Il est prévu un Observatoire des droits des femmes qui va être logé à la Primature. Ses missions sont de veille, de suivi et de promotion. Elle peut très bien porter cette initiative

3.9.4.2.3 LES PREALABLES

Il y a un réel besoin de renforcement de capacités sur l'approche genre et la budgétisation sensible au genre, à tous les niveaux.

3.10 APRES BUDGET : SUIVI EXAMEN REDDITION DES COMPTES

On n'est pas en présence de Projets de Performance et de Rapports de Performance qui pourraient renseigner sur le montage, l'exécution et le suivi de ces projets et de leur approche genre, si pertinent.

Les documents consultés en matière d'évaluation de politiques budgétaires et la gestion des finances s'accordent sur l'état des lieux peu propice dans le court et moyen terme à simplement glisser la démarche BSG dans cette étape : Il y a des préalables.

- L'Examen des Dépenses publiques souligne que le taux d'exécution budgétaire est faible ; à l'exemple de la santé qui a chuté jusqu'à 70% dans certaines catégories [Examen des dépenses publiques :19]

Les réformes portant sur la gestion des finances publique se mettent lentement en place et de façon et à un rythme inégal.

- Néanmoins il y a des points d'ancrage structurants pour arrimer la BSG à la poursuite de ces réformes

PARTIE 4

4

DIAGNOSTIC GENRE D'UN ARRIMAGE DE L'ÉCONOMIE VERTE ET ROSE AU GABON

4.1.1 Analyse de la situation: Les écosystèmes naturels gabonais, pressions et avancées de l'économie verte

4.1.1.1 Les écosystèmes

Le faible poids du secteur forestier et agricole dans l'économie gabonaise ne reflète pas l'apport des richesses des ressources naturelles renouvelables. De par sa position éco-géographique, 'le Gabon renferme une mosaïque de milieux naturels - composés de forêts ; mangroves, estuaires, lagunes, savanes ; littoraux et montagnes, abritant une diversité biologique importante'. Même si le Gabon dispose d'un long littoral de 800 km de côte, un réseau hydro-géographique intérieur dense (composé d'estuaires, de lagunes et de mangroves) ainsi que des ressources halieutiques, le principal écosystème est, de loin, l'écosystème forestier. La couverture forestière du Gabon est étendue et riche en biodiversité. Elle représente 10% du bassin forestier du Congo, couvrant 88% de son territoire, sur une superficie de 267,667 km². Ce bassin congolais est le deuxième plus grand massif forestier tropical, et poumon de la planète après l'Amazonie. La forêt et autres écosystèmes abrite plus de 400 essences identifiées et une faune riche de 190 espèces mammaliennes- y compris 60% des éléphants de forêt restant- ; une avifaune comportant des centaines d'espèces et une flore dont le nombre n'a pas été exhaustivement et précisément répertorié, et qui comporte de milliers d'espèces de plantes vasculaires, algues, lichens et autres (CBD 5th Report :9). Ses services écosystémiques sont répartis dans toutes les quatre catégories identifiées, à

savoir les

- Services d'approvisionnement, les services culturels, les services de régulation -dont notamment hydrologique et du climat mondial- ainsi que les services de soutien.

- Les produits forestiers autres que le bois d'œuvre sont des exemples de ces usages coutumiers – produits non ligneux, fauniques et halieutiques, les plantes aromatiques et médicinales de la pharmacopée traditionnelle, et à usage phytothérapeutique.

4.1.2 Le cadrage d'un système de Comptabilité économique et environnementale(SCEe)

Le contexte d'adoption à l'échelle mondiale et intergouvernementale, d'un cadre central pour rendre visible et relier les comptes de l'environnement avec celles de l'économie par la comptabilité des écosystèmes, offre des opportunités pour modéliser et agir sur le rapport environnement et économie au Gabon.

Les cadres juridique, réglementaire et fiscal de ces usages coutumiers existent bien au niveau national et des collectivités locales⁴⁷

Mais jusqu'aux avancées récentes vers un système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes à l'échelle mondiale, les services écosystémiques qui contribuent au bien-être humain et au développement socioéconomique ne pouvaient être classifiés, quantifiés et valorisés dans le Système de Comptabilité Nationale (SCN), dont le périmètre économique plus restreint, exclut les services non-marchands. Le SCN privilégie dans ce périmètre, la famille des indicateurs incluant le Produit Intérieur Brut (PIB) ou le Revenu National Brut. L'adoption de la Système de comptabilité économique et environnementale – Comptabilité par écosystème comme norme statistique en mai 2021 devra désormais permettre de mettre en lien à l'échelle spatiale, la localisation de ces services écosystémiques (de capital naturel) et leurs utilisations situées par les divers utilisateurs et utilisatrices et de poursuivre le projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques. La mise en application éventuelle du cadre central Système de Comptabilité Environnementale et Economique (SCEE) au Gabon est déjà amorcé, dont certaines initiatives inscrites dans ce Projet.

Dans le cas du Gabon, cela ouvre des chantiers de création de bases de données notamment dans les domaines spécifiques sur la couverture terrestre, l'utilisation des terres et les classifications relatives à l'agriculture, la foresterie et la pêche et qui devrait aussi permettre son utilisation à des fins d'élaboration des politiques fondées sur la connaissance des faits ; de créer également des bases de données sur les comptes de recettes fiscales liées à l'environnement, les dépenses de protection de l'environnement et les biens et services environnementaux et aussi les données comptables et financiers des entreprises privées. Le Gabon se retrouve parmi les pays pilotes de plusieurs de ces travaux expérimentaux au vu de ses spécificités. Ces chantiers couvrent les domaines clés concernés par le passage de l'économie brune à une économie verte.

- C'est un champ transversal pour l'application de la BSG, qui se penche particulièrement sur traduire les engagements pris dans ces domaines dans les dépenses publiques et leur suivi.

⁴⁶ Convention on Biological Diversity; Fifth National Report-Gabon (French version) -page 10

⁴⁷ Comme rapporté dans les états des lieux concernant les droits des communautés des communautés dans le secteur forestier- voir à titre d'exemple Ministère des Forêts de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles (2014)

⁴⁸<https://seea.un.org/ecosystem-accounting>

⁴⁹ Une des études commanditées dans le cadre de ce projet concerne l'éclosion de l'économie verte et il existe des études portant sur l'évaluation du capital naturel au Gabon. A noter que le focus sur les utilisations ouvre la perspective de se pencher sur le profil des utilisateurs et utilisatrices.

4.1.3 Opportunités et Pressions de transition verte au Gabon

Le Gabon se retrouve parmi les pays HFLD, (High Forest, Low Deforestation countries) à haute couverture forestière et taux faible de déforestation.

Cette exceptionnelle richesse biologique du Gabon n'a toutefois pas été entamée par l'exploitation des hydrocarbures de manière substantielle : 'La perte nette de l'étendue forestière gabonaise est estimée à 0,34 % entre 1990 - 2000 et à 0,09 % entre 2000 et 2010 (de Wasseige et al., 2012). Cette tendance montre que le Gabon est un pays à très faible déforestation et que la forêt y demeure bien préservée'(CBD 5th Report :10). Néanmoins en 2000 ; au vu du faible tissu industriel et agroalimentaire, le secteur de la forêt représentait 63% des émissions de gaz à l'effet de serre (GES) dans le pays. Mais avec une couverture forestière de 88 % du territoire, cette densité forestière renferme d'importants puits de séquestration de carbone. Le couplage protection et préservation de la biodiversité et régulation du climat est ainsi particulièrement pertinent au Gabon. Car la forêt gabonaise absorbe autour de 140 millions de tonne de carbone chaque année, quatre fois plus de ce qu'il n'émet,(INDC Gabon, 2015). Ce statut recèle des potentiels d'accès au financement climat à travers le paiement pour services écosystémiques. Mais se heurte aussi à la priorisation actuelle de flux de financement vers des zones et pays où historiquement, il y a forte déforestation.

Cependant comme d'autres pays HFLD, le Gabon fait face depuis quelques décennies à des menaces à l'intégrité de la forêt et aux dynamiques de dégradation, à travers des mesures phares de diversification qui attirent l'appui financier et technique. Les pressions anthropiques sont multiples et bien répertoriées dans le cinquième rapport national de la Convention de diversité biologique, précité. Ces rapports périodiques de conformité aux normes et standards de la Convention documentent l'état des lieux évolutif et les mesures fortes prises visant la protection et la préservation prises depuis sa ratification, et évaluant leurs impacts, traçant ainsi l'historique ; cumulant les avancées menant à celles plus récentes. Ces mesures sont prises à la suite de diagnostics dépassant le cadre forestier

pour interroger les failles et manquements sur tout le cycle de politiques publiques.

Aussi ces pressions risquent d'induire des effets tels les émissions de gaz de serre bien plus nocifs et étendus qu'anticipés. Elles émanent notamment des efforts accrus de diversification de l'économie face au repli des hydrocarbures. Déjà, l'inventaire des émissions de gaz d'effets de serre de 2000 au Gabon, dans le cadre de l'élaboration de la Contribution Prévue déterminée au niveau national-Conférence des Parties, de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), indiquait que les changements dans l'affectation des terres et de la foresterie étaient à 63% du total, de loin l'une des premières sources d'émission (INDC 2015).

Les réponses à ces pressions dans le cadre d'une gestion durable de ces forêts se sont traduites par le renforcement progressif du cadre et dispositif institutionnel et des capacités administratives ; par des mesures de création d'aires protégées tant émergées que dans la Zone économique exclusive maritime, ainsi que de protection du reste de la superficie émergée de forêts ouverte à l'exploitation économique.

Dans le cadre de sa Contribution Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) à l'Accord de Paris sur le climat, le Gabon s'est ainsi engagé à réduire par au moins de 50% des émissions de gaz de serres par rapport à un niveau de référence de 2005 et un scénario de développement non maîtrisé durant la période du PGSE 2010-2025. A ce titre le Gabon a signé en 2017, une lettre d'intention avec le CAFI- Initiative pour la forêt de l'Afrique Centrale pour des programmes sur la planification de l'utilisation des terres, surveillance et gouvernance des forêts -de non conversion de forêts à haute valeur, une conversion limitée et neutre en carbone des autres forêts ; de continuer les programmes sur la certification, les aires protégées et les cultures vivrières : Un accord de paiement basé sur les résultats en 2019 a donné lieu à un premier paiement historique en 2021, hissant le Gabon en tant que champion de l'économie verte. Le CAFI soutient en 2021 un nouveau programme d'investissement pour des « solutions naturelles pour le climat » en vue de respecter l'engagement du Gabon envers la CCNUCC. En effet les stratégies biodiversité et climat sont plutôt construites *'en cohérence avec les tendances internationales ; les avancées méthodologiques et les orientations des négociations climatiques et biodiversité'*(INDC Gabon 2015 :13)

4.1.3.1 Evaluation Genre

Toutes ces dynamiques sont traversées par des rapports sociaux de genre. Mais l'évaluation de la pertinence du genre et l'analyse genre n'est pas déployée de manière systématique :

- La démarche serait de ne pas considérer les femmes comme des victimes mais comme des acteurs de gestion de risques et de désastres à l'intersection des liens entre environnement, moyens de survie et de vie ainsi que d'habitat
- Il est question d'intégrer les questions d'égalité hommes-femmes dans les actions de conservation.

⁵⁰ République Gabonaise (2015) Contribution prévue déterminée au niveau national (Conférence des parties)

⁵¹ Ministère des Eaux et Forêts, de la Pêche, du Reboisement chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature (1999) Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique du Gabon

⁵² République Gabonaise (2021) Evaluation du Financement du Développement au Gabon (EFDG)

⁵³ En positionnant une situation de référence décennale 2006-2015 et considérant les émissions plus basses en 2016 et 2017. La méthodologie CAFI se focalise sur la perte de la couverture forestière totale alors qu'en ces deux années il y a eu déforestation de la forêt primaire humide, notamment à travers l'exploitation par les concessions forestières pour des plantations de grandes monocultures d'essence à échelle industrielle ; à partir de 2011.

4.1.4 Cadre Normatif. Conventions liées à l'environnement

Il y a plusieurs plateformes convergentes pour *promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la triple crise planétaire –changements climatiques; perte de biodiversité; et pollution et déchets– qui rendent le monde plus inégal et plus divisé*.

Il y a un processus de préparation/revue de plans d'action genre pour la Convention Cadre Climat et la Convention de la Biodiversité dans un cadre mondial Post 2020 pour la biodiversité. Il vise à pallier le peu de cibles et indicateurs genre dans les ODD relatifs à l'environnement et de mieux articuler et harmoniser ces instruments.

Le Plan d'action de l'UNFCCC vise la participation équitable dans la prise de décision liée au climat ; incluant le renforcement des capacités de leadership de femmes et de participation des associations de femmes ; l'élaboration des politiques, plans stratégies et actions ainsi que la budgétisation sensible au genre.

L'intégration des directives et mesures EGAF dans le suivi de ces conventions se sont traduites en politiques thématiques et institutionnelles EGAF au niveau, à titre d'exemple, du Fonds Vert Climat. Le FVC a adopté une résolution rendant nécessaire l'élaboration, pour chaque proposition de projet/ programme, d'un plan d'action genre. L'intégration du genre doit s'appliquer à toutes les activités des projets/ programmes, incluant les activités du secteur privé.

4.1.4.1 Commission de la Condition de la Femme, 2022

L'EGAF dans le contexte de l'urgence climatique a été au cœur de la 66ème Session de la Commission de la Condition de la Femme. Ce thème prioritaire concernant les risques climatiques et leurs implications pour tous les thèmes de l'EGAF est témoin de l'articulation des deux agendas verts et

roses à l'échelle internationale. Ce fut l'occasion de conjuguer ces thématiques dans un environnement pandémique, qui exacerbent les effets et impacts négatifs.

Il y a une double démarche ; qui reconnaissent que les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les changements climatiques, et jouent un rôle crucial dans l'adaptation et l'atténuation. Mais qu'en même temps elles ne sont pas placées au centre de la politique climatique et environnementale, alors qu'elles sont des « multiplicateurs de solutions ».

- Cependant il nous est rapporté que le mécanisme national genre du Gabon n'a pas les moyens de participer à ces forums d'ordre politique et technique.

4.1.5 Cadre Législatif au Gabon

4.1.5.1 La loi n°016/2001 portant code forestier en République gabonaise.

Cette loi est formée de 298 articles réparties en 2 titres, à savoir : Principes généraux (I) et Gestion durable des ressources forestières (II).

Le titre I : Principes Généraux, dans son article 2 énonce que « le Code Forestier est l'ensemble des dispositions applicables au secteur des Eaux et Forêts. A ce titre, il fixe les modalités de gestion durable du dit secteur en vue d'accroître sa contribution au développement économique social, culturel et scientifique du pays »

Si la nouvelle loi forestière intègre les populations locales dans la gestion durable des massifs forestiers à travers le concept de « forêts communautaires » (sous-section 5, art 156) « la forêt communautaire est une portion du domaine forestier rural affecté à une communauté villageoise en vue de mener des activités ou d'entreprendre des processus dynamiques pour une gestion durable des ressources naturelles à partir d'un plan de gestion simplifié ». Cependant, elle ne fait aucune référence à l'intégration du genre dans la gestion des ressources naturelles.

4.1.5.2 La loi n°002/2014 portant orientation du Développement Durable en République Gabonaise

La présente loi prise en application des dispositions de l'article 47 de la constitution fixe dans son article premier « les principes fondamentaux du Développement Durable, les orientations générales, les principes, les objectifs généraux et les moyens d'action des pouvoirs publics, des opérateurs économiques et de la société civile pour assurer un Développement Durable du Gabon axé sur le bien-être des générations actuelles et futures ».

Le titre II de la présente loi consacre les principes fondamentaux du développement durable, il est prévu à l'article 3, au troisième tiret : « le principe d'équité et de solidarité en stipulant que les actions de développement durable doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelles ainsi que de solidarité sociale » sans aucune référence explicite à l'égalité de genre bien que l'équité soit une notion de justice qui fait partie des démarches à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif d'égalité des sexes.

Cependant, le douzième tiret reconnaît aux femmes le principe de participation : « les femmes ont un

rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable ».

A l'exception des deux points évoqués ci-dessus, la présente loi reste muette sur la question de l'égalité des sexes dans sa globalité.

Par ailleurs, on peut relever une incohérence au titre III : Des instruments, critères et mécanismes du développement durable, l'article 6 qui énonce les critères pris en compte pour soumettre les projets de développement durable à l'évaluation de l'étude d'impact de développement durable comprennent notamment :

- Le niveau d'investissement ;
- Le chiffre d'affaires ;
- Le nombre d'emplois à créer ;
- La surface terrestre et maritime ;
- La surface forestière et des aires protégées ;
- Taux d'émission de gaz à effet de serre ;
- La sensibilité écologique ;
- La durée du bail ou de la concession.

4.1.6 Evaluation genre

Force est de constater à la lecture de ces critères, qu'il n'y figure aucun élément concernant la justification de l'équité sociale encore moins la prise en compte des femmes dans le projet à soumettre à l'évaluation de l'étude d'impact du développement durable alors que le douzième tiret des principes fondamentaux prévoit la pleine participation des femmes à la réalisation du développement durable.

Il en ressort qu'aucune exigence n'est faite aux opérateurs économiques quant à l'intégration des femmes dans les projets de développement durable.



4.2 Etat des Lieux de prise en compte de l'EGAF dans les projets et actions liés à l'environnement

Les consultations auprès des parties prenantes.

Le Conseil National Climat (CNC) est l'Autorité Nationale Désignée (AND), c'est-à-dire l'interface entre le pays et le GCF. Il aide les administrations publiques, le secteur privé, les ONGs à comprendre les enjeux dudit fonds et également à mobiliser les ressources nécessaires via les entités accréditées au Fonds Vert pour le Climat.

- En particulier il est à noter que l'organisation a une politique de genre pour garantir une équité et une égalité des sexes.

- Le FVC a adopté une résolution rendant nécessaire l'élaboration, pour chaque proposition de projet/ programme, d'un plan d'action genre. L'intégration du genre doit s'appliquer à toutes les activités des projets/ programmes, incluant les activités du secteur privé.

Cette politique a donc été appliquée à l'ensemble des quatre (4) subventions octroyées par le mécanisme financier que sont:

- le renforcement des capacités de l'Autorité Nationale Désignée, qui s'est également traduit par l'élaboration d'un Programme Pays.

Montant: 300 000 USD;

- l'appui à la planification de l'adaptation pour le Gabon. Cette activité a été suivie par l'Agence nationale des Parcs Nationaux d'un point de vue technique et les fonds sont gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Montant: 923 463 USD (terminé mars 2021)

- l'appui aux cadres stratégiques pour le Gabon, à savoir l'évaluation des besoins en technologies (EBT) pour la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) avec des technologies plus adaptées. Au niveau national ce partenariat est porté par l'Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR) avec l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (UNIDO), comme partenaire de prestation.

Montant: de 297 152 USD, (en cours) ;

- l'appui aux cadres stratégiques pour la requête sur l'efficacité énergétique afin de mettre en place un cadre opérationnel pour le développement de projets d'efficacité énergétique

Montant: 424 831 USD (en cours).**4.2.1.1 Traçabilité**

Les différents projets ne sont pas spécifiques aux femmes cependant, au cours de leur élaboration la dimension genre est prise en compte. En effet, l'intégration du genre est une exigence du bailleur (FVC) lors de la soumission des projets. La pratique n'est pas à la granularité des budgets selon le genre, il est donc difficile de tracer les allocations dédiées aux femmes.

4.2.1.2 PERSPECTIVES GENRE AU NIVEAU DU Conseil National Climat

La question de genre doit être intégrée à toutes les échelles et pour cela il faut envisager des actions concrètes qui se basent sur :

- la bonne collaboration avec les ONGs féminines reconnues par le Ministère de

l'Intérieur/Société Civile y compris les ONG mixtes, pour leur implication dans les projets à venir ;

- la vulgarisation du programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et son plan d'action en faveur de l'égalité des sexes auprès des ONGs ;

- le renforcement de l'inclusion féminine en particulier au processus ;

- le transfert de compétence aux administrations et structures compétentes.

Il est également question de continuer le Programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et son plan d'action en faveur de l'égalité des sexes qui comprend cinq (5) domaines prioritaires à savoir :

A. Renforcement des capacités, gestion des connaissances et communication

Renforcer l'intégration systématique des considérations de genre dans la politique et l'action climatiques et l'application de la compréhension et de l'expertise aux actions préconisées dans le cadre du programme de travail de Lima sur le genre et de son plan d'action sur le genre, et faciliter la sensibilisation, le partage des connaissances et la communication des activités entreprises pour renforcer l'action climatique sensible au genre et ses effets sur la promotion du leadership des femmes, la réalisation de l'égalité des sexes et la garantie d'une action climatique efficace.

B. Équilibre entre les sexes, participation et leadership des femmes

- Obtenir et maintenir la participation pleine, égale et significative des femmes au processus de la CCNUCC.

C. Cohérence

- Renforcer l'intégration des considérations de genre dans les travaux des organes constitués de la CCNUCC, du secrétariat et d'autres entités et parties prenantes des Nations Unies en vue d'une mise en œuvre cohérente des mandats et activités liés au genre.

D. Mise en œuvre et moyens de mise en œuvre tenant compte de la dimension de genre

- Assurer le respect, la promotion et la prise en compte de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris.

E. Suivi et rapports

- Améliorer le suivi de la mise en œuvre des mandats liés à l'égalité des sexes et l'établissement de rapports à ce sujet dans le cadre du Programme de travail de Lima sur l'égalité des sexes et de son plan d'action en la matière

4.2.2 Brainforest

Brainforest est une ONG gabonaise qui intervient dans le domaine de la Forêt et de l'environnement à travers la mise en œuvre des activités sur le terrain et le suivi des politiques. La logique d'intervention de l'ONG s'articule autour de la prise en compte de la relation d'interdépendance dans l'analyse des problèmes environnementaux et sociaux, la participation des populations locales (Bantou

et communautés locales Autochtones « pygmées ») aux divers processus favorisant la reconnaissance de leurs droits, la promotion du développement communautaire et la prise en compte des spécificités des peuples autochtones.

La prise en compte de l'approche genre dans les pratiques de l'organisation est plutôt récente. Elle date de 2018/2019 dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Voix des citoyens pour le changement » dont l'objectif global est « Renforcer la contribution des Acteurs Non Etatiques (ANE), Organisations de la Société Civile (OSC), Population Autochtone (PA) et communautés locales à l'amélioration de la gouvernance forestière et à la gestion durable des forêts dans les cinq pays du bassin du Congo ». C'est au cours de ce projet que l'ensemble des textes de l'organisation ont été revenus et il a été élaborée une politique genre et une stratégie genre propre à l'organisation.

Des propos recueillis sur place, il ressort que la pratique organisationnelle en matière de prise en compte du genre dans la réalisation des activités des projets se caractérise par la seule désagrégation des résultats par sexes des participants aux séances de formation et à la sensibilisation du rôle de la femme dans la gouvernance forestière en vue de l'intégrée dans les comités de gestion des ressources naturelles. L'organisation ne mène pas des projets spécifiques en l'endroit des femmes, les hommes sont en première ligne dans la gouvernance forestière. Aussi, l'élaboration des projets n'est pas précédée d'une analyse de contexte sexospécifique dans la problématique abordée.

4.2.2.1 Traçabilité

Il est difficile de tracer les budgets liés aux femmes dans les activités menées sur le terrain, la budgétisation des activités est globale.

Nous avons sollicité les documents de projet pour mieux étayer notre analyse, une promesse nous a été faite de les transmettre par mail après obtention de l'accord de la hiérarchie. En réalité, dès que l'on aborde la question du financement, des budgets on voit planer une réticence à partager les informations, évoquant la confidentialité des documents financiers.

4.2.2.2 Renforcement des actions liées à l'EGAF

Brainforest s'est mis en consortium avec le Réseau Femmes Lève-Toi (ReFleT) et avec appui technique de ONG Agir ensemble pour les droits de l'homme.

Il a reçu une subvention de l'Union Européenne pour un projet ; connu sous le nom de Citoyennes Engagées dont l'objectif est la Lutte contre les inégalités de genre et renforcer le pouvoir d'agir des femmes.

Ce projet adopte une approche droits humains ciblant les plus laissées pour compte.

C'est un projet porteur catalysant les liens entre la justice de genre et la justice climat.

- Il existe donc des initiatives qui peuvent dynamiser une démarche genre et environnement fondée sur l'approche droits humains



4.3 L'Évaluation du Financement du Développement au Gabon

L'analyse genre n'est pas systématiquement présente dans l'EFDG. L'analyse du contenu offre un regard sur l'état des lieux de sa prise en compte.

Au niveau du financement, **le genre est représenté (Figure 46) dans deux catégories d'investissements durables, dont le domaine social et les 'autres', représenté par l'ODD 5.**

Une difficulté pour articuler le cadre d'analyse genre du développement sous le cadrage des ODD d'après ce schéma est que **les domaines d'intervention et des résultats** au niveau de ces domaines sont vus **en silos**. Les correspondances entre intervention dans un domaine ainsi que les résultats du domaine sont enfermées dans ce même domaine comme le présente le Schéma.

- Or la réalisation de chaque ODD dépend des autres.

- Et il y a des indicateurs et cibles genre dans d'autres ODD- notamment ceux portés vers le social, mais aussi concernant l'économie, la paix et la sécurité.

- Ceux ciblant les dimensions environnementales le sont dans une moindre mesure. Cependant

concernant ces dernières dimensions des rattrapages dans le cadre des conventions climat, de la biodiversité et de lutte contre la désertification sont en cours.

Encadré 10 Mesures intermédiaires pour renforcer le flux de financement 'rose' proposées par l'EFDG

- Capacités de répondre aux normes financières, les sauvegardes environnementales et sociales et de genre du Fonds Vert Climat (FVC)

- Identification des opportunités pour financer davantage les secteurs économiques verts et bleues, ainsi que les priorités sociales et du genre

- L'intégration des critères de durabilité, de genre et d'investissement vert dans les mandats et les contrats annuels de performance des organismes responsables de la mobilisation de l'investissement privé au Gabon, tels que l'ANPI, le HCI, etc.

- Facilitation du contrôle des dépenses liées au climat, au genre et aux ODD par la société civile
Groupe de réflexion C sur la consolidation du rôle de la femme dans la gouvernance économique du pays

- Renforcement des capacités des ONG féminins pour faciliter davantage la captation des financements verts dédiés spécifiquement au genre

Le caractère transversal, interagissant, des questions liées au genre n'est ainsi pas conceptualisé :

- Appréhender, le social, l'environnement, l'économie et ses transitions sous l'angle de la problématique transversale (exemple gestion forestière ou agro-industrie), fournirait un cadre pour « gendériser » ces dimensions vertes aussi bien qu'« écologiser^{ww} » celles de l'économie brune.

L'EFDG formule des propositions qui s'inscrivent dans « la volonté d'accélérer **le processus de réformes** des finances publiques en s'alignant sur un cadre d'objectifs de développement durable qui le rend plus progressif, vert, sensible au genre et qui ne

laisse personne de côté ».

Pour ce faire, la recommandation est d'introduire la budgétisation verte, le « **coding et tracking** du climat pour soutenir le Gabon Vert et du développement durable en 'combinaison avec une approche de budgétisation « rose » pour soutenir les institutions et politiques liées au genre' (EFDG :21) Et ce, dans le cadre de nouvelles démarches et outils de financement, planification et budgétisation.

des femmes en abstraction à une analyse des inégalités de genre qui la sous-tend. Et ce en dépit de combiner une double approche en insérant des mesures genre dans la thématique climat de manière transversale dans la Feuille de Route.

Il y a plusieurs autres indices du fossé qui sépare l'agenda de l'égalité de genre et celui de l'économie verte.

Ce constat est aussi présent à l'échelle internationale ou intergouvernementale

Il y a jusqu'ici un décalage au niveau de la vision nationale sur chaque thématique. Elles sont traitées en silos

- D'une part, la problématique égalité de genre et des droits des femmes ne privilégie pas la question de l'environnement. Et ce en dépit de l'essor de l'économie verte dans le cadre des mesures visant à atténuer et à s'adapter au changement climatique.

- D'autre part le Gabon est à la traîne par rapport aux initiatives globales ; régionales et institutionnelles visant à intégrer une perspective d'égalité de genre dans le chantier de l'économie et la gouvernance verte.

- Cette dynamique instaurée a le potentiel de créer des passerelles entre ces deux chantiers : Cette Etude dans le cadre du Projet CNIF témoigne d'un début de chantier à investir.

⁵⁴ Terme utilisé d'écologiser Gabon industrie dans l'EFDG

PARTIE 5

PNUD



5 | CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1 L'analyse genre de l'économie brune

Ce qui se dégage de cette analyse de la documentation sur l'état des lieux des populations et des pratiques de développement au Gabon est que le processus de modernisation axé vers l'extérieur - impulsé par l'exploitation des ressources naturelles menant à l'essor de l'économie brune - et qui était jusqu'alors réalisé dans un cadre coutumier et conforme aux droits des communautés - a eu **des effets très différenciés et inégaux sur les hommes et les femmes.**

Ces effets différenciés et inégaux n'ont pas été systématiquement identifiés, mis en exergue et analysés.

Le moteur de changement du mode de production- consommation au Gabon a été les flux d'investissement privés dans l'exploration, suivie de l'exploitation des hydrocarbures.

Ce sont des secteurs peu féminisés.

L'évaluation de cette étude a démontré aussi que les flux de financement destinés aux femmes et à l'EGAF sont minimes et pas facilement traçables.

La mise en place de cette économie brune

- a créé des profondes distorsions dans le tissu socio démographique et économique, qui

- a induit un fort exode rural vers le littoral urbain et un déclin de l'agriculture familiale sans pour autant dynamiser l'industrie et autres secteurs de l'économie.

Les données qui existent pointent sur de fortes inégalités socio spatiales, fondées sur les rapports sociaux de genre, qui plaident pour une approche plus territorialisée et intersectionnelle.

5.1.1.1 La faible éclosion de l'économie rose par rapport à la transitions vers une économie verte

On peut également constater que la prise en compte des potentialités ainsi que les risques et menaces pour le capital et ressources naturelles a eu une bien longue maturation, bénéficiant d'un apport technique et politique conséquent, tant sur le plan national qu'international.

En revanche, la prise de conscience effective de comment le tissu socioéconomique, culturel et naturel est façonné par le rapport entre femmes et hommes est nettement en décalage par rapport à la prise en compte de l'économie verte. Ceci est le cas tant dans le système coutumier que dans la dynamique de modernisation induite par l'économie brune

Ce **décalage** influe sur les échelles de priorités politiques.

- On peine à voir un traitement solide et intégré des questions de genre dans la partie contexte et analyse de la situation de la majorité des documents clés⁵⁵, exception faite dans une certaine mesure des dernières analyses de la pauvreté et des dépenses publiques, sur lesquelles s'est appuyée ce Rapport diagnostic.

La dynamisation de la transformation du rapport hommes-femmes a été stimulée surtout par les actions et mesures prises dans le cadre des mécanismes intergouvernementaux de l'EGAF⁵⁶ :

- Elles sont liées à la ratification de la CEDAW ; dans le sillage des grandes conférences mondiales ; régionales et sous-régionales ; les initiatives axées sur l'agenda multilatéral du développement et de son financement.

- Ces conférences puisent, capitalisent et circulent les connaissances des effets induits de la colonisation et le processus de décolonisation émanant de plusieurs contextes pays et régionaux.

- Il y va de même pour les échanges inter pays - tant sur le plan intergouvernemental qu'entre les organisations de la société civile - à l'échelle sous régionale, régionale et mondiale.

- Ces initiatives ont impulsé et mis leurs empreintes sur les démarches nationales vers une politique de l'égalité de genre et d'autonomisation des femmes.

Contrairement à la prise de conscience du rapport économie-environnement, à la conception du capital naturel ; il y a une **très faible prise de conscience de l'apport de la reproduction du capital humain** et le tissu social dans lequel l'économie est imbriquée à plusieurs échelles-

⁵⁵ Les politiques, stratégies et projets à être examinés de plus près se trouvent dans la partie méthodologie

⁵⁶ On observe la même dynamique en ce qu'il s'agit de l'agenda Vert.

- Ce sont les services de soins non rémunérés, directs et indirects- travaux domestiques et communautaires- que fournissent les femmes et les filles surtout.

Elle est **une grosse lacune dans l'appropriation d'une perspective de genre dans les initiatives de développement durable au Gabon.**

Contrairement au rôle du capital naturel, jusqu'ici hors du champ économique privilégié, elle reste invisible, non comptabilisée et valorisée au Gabon.

- Un état des lieux qui est à la traîne de nombreux pays, qui ont investi dans des données pour mesurer ce **'budget temps' consacré hors activités économiques monétisées**. De par l'organisation et la répartition des rôles et des tâches et les normes sociales liées au genre qui les sous-tendent et légitiment, les femmes se trouvent confinées dans l'espace privé familial.

- Ce travail des soins influence et limite leur incursion tant dans la gestion des ressources naturelles que dans l'espace économique et politique et sa gouvernance.

Au niveau mondial, **la pandémie COVID-19 a jeté la lumière sur et a exacerbé les inégalités face à ces services de soins non rémunérés, budgétivores en temps et en charge physique et mentale**. Cependant **les évaluations rapides de l'impact au Gabon n'incluent pas cette dimension qui reste toujours invisible- contrairement à d'autres pays.**

- La budgétisation sensible au genre cherche à rendre explicite cette dimension cachée et ses rapports avec l'économie publique et privée et les budgets publics.

Ces deux axes ou chantiers, qu'on appelle le Gabon Vert et le Gabon Rose sont encore perçus comme plutôt séparés, indépendants

l'un de l'autre.

- Les pressions anthropiques sur les écosystèmes ne sont pas prises en compte systématiquement selon une loupe d'analyse genre dans un contexte de diversité socioculturelle et socio spatiale. Les rapports hommes-faunes sont profondément genrés, ainsi que les conflits.

- Il y a peu de visibilité, de visibilité des pesanteurs et contraintes genrées et des inégalités fondées sur le genre, sauf dans des projets touchant les approches communautaires de gestion des forêts et agissant selon les directives des cadres politiques et de financement climat et de la biodiversité portant sur l'égalité de genre et d'autonomisation des femmes.

- Pour leur part ; les Stratégies EGAF successives ne privilégient pas ces champs d'intervention.

Il y a cependant des initiatives et modèles sur lesquelles se baser pour favoriser et nourrir cette double transformation : **Le Livrable 3 se penche sur les recommandations couvrant toutes les étapes des politiques publiques et les chantiers thématiques à investir.**

PARTIE 6

PNUD

6 FICHES OUTILS ET FICHES DE CONNAISSANCES GÉNÉRIQUES

6.1 Liste de contrôle pour évaluer un programme sensible au genre

1. Vérifier la **pertinence du genre** – ainsi que la disponibilité des données désagrégées et croisées (approches inégalités et/ou discriminations intersectionnelles et socio-spatiales) et connaissances liées au genre. (Voir Outil Vérifier la pertinence des questions de genre)

2. Y a-t-il eu une **analyse genre**- fondée sur ces données désagrégées, qui est disponible, et couvrant la chaîne de résultats (Fiche Concept et Outils Analyse Genre ; Fiche de Programmation Sensible au Genre), (c'est à dire incluant une analyse causale qui jette les bases pour développer une théorie de changement déroulée dans la chaîne de résultats et identifier les risques et hypothèses de manière explicite) et respectant les critères minima de l'OCDE ?

Y a-t-il une appréciation de l'**impact sur**

le **budget temps des femmes et des filles** en matière de soins- incluant soins à autrui et autres soins liés à l'état de maladie et un parcours de traitement- et travaux domestiques non rémunérés ? Et mesures idoines prises, « pour ne pas nuire » ?

Y a-t-il eu une **pratique d'évaluation d'impact genre ex ante**-(anticiper ce qui se passera si la mesure est mise en œuvre, afin de « ne pas nuire », par effets induits et non intentionnés) et **ex post**, dans le cadre de suivi, s'appuyant sur l'analyse genre?



5. A-t-on tenu compte de manière intégrée de **tous les critères de mise en conformité aux droits sensible au genre**: les critères de disponibilité, d'acceptabilité, d'accès à l'information, d'accessibilité physique et d'accessibilité économique au niveau du montage, de l'exécution et du suivi du programme: déployant les principes de droit à la participation et à l'inclusion en direction des « bénéficiaires », différents femmes/hommes , qui deviennent ainsi partenaires de l'action?

6 Le programme avait-il été considéré ou pas « genré », ou « sexospécifique » ou participant d'une « approche genre » et ce à partir de la classification genre des allocations budgétaires de l'Indicateur ODD 5c.1 ?

6.2 Fiche d'Informations : Plan d'action de Beijing initiant la BSG

Plan d'action de la Conférence internationale sur les droits des femmes Beijing 1995

L'intégration d'une approche de genre dans le développement, la coopération internationale et

l'aide au développement, ainsi que sa traduction technique (budgets, indicateurs, statistiques sexospécifiques...) figure dans [le plan d'action de la Conférence internationale de Beijing de 1995](#).

6.2.1 (Extraits) Dispositions financières

6.2.1.1 Art 345 :

Pour mettre en œuvre le Programme d'action, il faudra

- Intégrer une perspective de genre dans les décisions budgétaires sur les politiques et les programmes, ainsi que
- Prévoir un financement suffisant pour les programmes visant spécifiquement à assurer l'égalité entre hommes et femmes.

6.2.1.2 Niveau national Art. 346

Afin de faciliter la mise en œuvre du plan d'action, les pays développés intéressés et les pays en développement qui sont leurs partenaires, s'engageant de concert à affecter, en moyenne, 20 % de l'aide publique au développement et 20 % du budget national aux programmes sociaux de base, devraient tenir compte d'une perspective sexospécifique.



6.3 Fiches techniques Outils d'analyse genre

6.3.1 Fiche Technique Outil Comment évaluer la pertinence des questions de genre

Evaluer la pertinence du genre.

- i). Votre programme/mesure/mission est-il destinée à une ou plusieurs populations cibles?
- ii). L'atteinte de vos objectifs sera t-il influencé par le comportement, les activités de populations spécifiques, ainsi que les prestataires de service ?
- iii). Votre projet/mesure va t-il influencer la vie quotidienne d'une partie de la population ?
- iv). Y- a-t-il des différences et écarts entre les femmes et les hommes dans le domaine en question
(par rapport aux activités, aux obligations, aux droits, à l'accès aux ressources, à la prise de décision, à la représentation, par rapport aux normes et aux valeurs liées au genre) ?

Si vous répondez oui, à une de ces questions, les questions de genre sont pertinentes et vous devez utiliser les outils d'analyse genre dans tout le cycle de projet, de la conception à l'exécution et selon une approche participative tirée par les résultats.



6.3.2 Fiche Technique : Outil 10 Questions clés de l'analyse socio-économique genre

Les 10 Questions-Clés de l'analyse socio-économique genre

- Qui fait quoi ? pour qui ? (Activités)
- Comment, (Moyens)?
- Qui possède, qui contrôle quoi ?(ressources)
- Qui décide de quoi? (pouvoir)
- Qui est responsable de quoi ?(obligations)
- Qui gagne quoi ?(revenus)
- Qui dépense quoi ?(dépenses)
- Qui a droit à quoi ? (droits, normes)
- Qui jouit des bénéfices ?
- Qui gagne ? qui perd ? (effets, impacts)

Chacune de ces questions 1-6, 7,10 est accompagnée d'autres questions: « Pourquoi ? »et « Avec qui ? » ou « pourquoi ? » et « de qui ? » (6,8,9,10) ? Pour la Question 1, « Où ? » et « Quand ? » sont aussi pertinentes-notamment pour les enquêtes de l'emploi du temps

- Elles permettent une analyse des différences de situation et de perceptions entre femmes et hommes ainsi que les rapports sociaux entre femmes et hommes, et parmi les femmes et parmi les hommes.

- '**Pourquoi**' renvoie aux causes systémiques, normes, règles ; coutumes, qui régissent, justifient ces rapports de pouvoir.

- '**Qui ?**' doit être distingué en croisant des données pertinentes -permettant de discriminer- pour une **analyse genre intersectionnelle** : sexe, identité de genre, âge, statut matrimonial, ethnie, religion, nationalité, région, situation de handicap

Cet outil permet de relever, distinguer les besoins pratiques liés aux rôles sociaux de genre (Question 1 en lien avec Questions 2 et 5 et les intérêts stratégiques des femmes pour transformer les rapports de pouvoir vers l'égalité de genre (Questions 3,4, 6-10)

Les Étapes

Étape 1: *Essayer de répondre aux 10 Questions.*

- > Pas toutes les questions sont pertinentes pour le problème à traiter
- > Relever les lacunes et insuffisances de données et d'indicateurs
- > Évaluer des méthodes rapides pour avoir certains indices sur la question.
- > C'est la grille d'analyse qui permet d'évaluer le dispositif d'informations et les lacunes qui peuvent être critiques pour la problématique.

(Voir La Fiche de connaissances Que sont les Statistiques de genre.). A titre d'exemple, les indicateurs des ODD sont classifiés en 3 tiers. :1 /Disponibles, ou 2/ : Pertinents et peuvent être collectés sans grand problème conceptuel et méthodologique ou 3/Pertinents et présentant des défis sur les deux plans ; qui méritent d'être relevés

Étape 2: *Examiner les liens entre ces Questions, pour les populations –cibles, femmes, hommes, garçons et filles, pour chaque cible séparément. Exemples:*

- > le lien, le décalage entre ces activités et ressources: Qui fait quoi, et avec quels moyens ?
- > exemple de la charge de travail domestique des femmes en tant que problème, pourquoi ce problème existe
- > le lien entre obligations et ressources, entre obligations et droits, entre obligations et pouvoir de décision
- > Les ressources, moyens sont-ils adéquats pour ces activités? S'ils ne le sont pas, la notion de besoins, de contrainte, de déni de droits apparaît.
- > Les ressources sont-elles suffisantes pour accomplir les obligations, les droits existent-ils en contrepartie de ces obligations, y a-t-il pouvoir de décision et autonomie par rapport à ces obligations ?

Étape 3: *Etape 3: Comparer les écarts, les disparités entre femmes et hommes autour de ce profil d'activités –ressources, obligations- ressources/droits/décision*

Étape 4: Déterminer les rapports sociaux entre femmes et hommes dans ce contexte précis :

- > Qui est responsable de quoi, comparé à qui gagne quoi et qui a droit à quoi? Quelle sera la décision? Et évaluer la nature de ces rapports sociaux.
- > Voir par exemple, les données de l'Enquête Emploi du Temps, en lien avec d'autres données sur l'emploi, les revenus, les instances de décision
- > L'outil 10 Questions Clés permet d'avoir une grille pour faire émerger un problème, et aussi l'analyser selon l'approche basée sur les droits humains.
- > Ensuite il s'agit d'utiliser l'approche basée sur les droits humains pour le reste de la démarche.

Besoins pratiques et Intérêts Stratégiques : Identifier un écart entre les activités et /ou obligations et les moyens et supports de les réaliser relève de besoins pratiques. Ces besoins peuvent être critiques pour la survie. Subvenir à ces besoins ne change pas directement les rapports sociaux. On peut donner des moyens mais s'ils sont contrôlés par d'autres, le problème de fond n'est pas résolu

Changer les rapports de pouvoir, les déséquilibres, surtout au regard aux Questions 3,4,8 et les normes, renvoient aux Intérêts Stratégiques des femmes en matière d'égalité de genre et leur autonomisation

Note : Cet outil est maintenant utilisé avec l'approche méthodologique basée sur les droits humains. Et ce notamment en identifiant les droits concernés et amenant une plus grande rigueur pour l'analyse des causes (Poser la question pourquoi ? à chaque fois qu'on ait une réponse, pour aller aux sources des problèmes)



6.3.3 Outil : La démarche de programmation basée sur les principes et normes des droits humains.

Comment adhérer aux normes et standards de l'approche basée sur les droits humains? Il s'agit d'utiliser la grille de questions suivantes

1. Identifier le problème

- Quel est le problème (par rapport à cet objectif de politique publique et objectif de performance, (bien le formuler) ?
- Quel droit est nié ?

2. Elaborer une chaîne de causes selon l'analyse genre

> Analyse des causes

- Pourquoi ce/s problème/s existe? Il s'agit de quels autres droits niés qui contribuent au problème?
- Elaborer une chaîne des causes, (en déployant aussi l'outil 10 Questions clés de l'analyse genre, qui a la valeur ajoutée de se pencher sur les rapports sociaux de genre, dans lesquels sont inscrits les droits individuels)

> Analyse des rôles des acteurs. Responsabilité (pourquoi ce problème à ce niveau?)

- Les détenteurs d'obligation: Qui fait/doit/devrait faire quelque chose au regard de ces causes de ces problèmes?
- Rôles des titulaires de droit (que doivent-ils et elles être capable de faire pour revendiquer ces droits)

> Analyse des capacités des acteurs à remplir leurs rôles et obligations.

- Quels sont les déficits, défis à relever, au niveau des détenteurs d'obligations et titulaires de droits?

6.3.4 Elaborer une chaîne de résultats fondée sur l'analyse genre/ droits des causes

Quelles solutions(stratégie) au regard des normes et standards à atteindre?

Définir vos objectifs et sa **théorie de changement** : C'est-à-dire la stratégie du programme, les projets à mener en vue de combler les gaps et ainsi renforcer les capacités (élaborer une chaîne de résultats).

(A noter que les objectifs d'efficacité socio économique – au regard des problèmes liés au droit à la santé ou à l'eau potable de manière différenciée par rapport au genre, par exemple, doivent être associés avec un objectif d'égalité de genre ou d'autonomisation des femmes ou autre mesure d'action positive pour s'attaquer aux causes profondes des inégalités et qui reproduisent les discriminations que subissent les femmes.)

> Pourquoi ?

- il émane du diagnostic au niveau micro ; méso et macro, en vue d'établir une situation de référence contre lequel mesurer le changement.

- L'élaboration des politiques doit être fondée sur les faits

- Cela requiert un système d'information (statistiques de routine administrative et financière), données statistiques ; factuelles et perceptuelles émanant auprès des populations

1- Quel est l'objectif : il est ici question d'énoncer les objectifs assortis de cibles à atteindre- donc datés et chiffrés

2- Comment l'atteindre : il est ici question, selon une démarche itérative, de procéder à établir une chaîne de résultats concourant à atteindre l'objectif ; d'après la théorie de changement basée sur une analyse des causes)

3- Comment le chiffrer : sur le plan quantitatif, sur la durée? (Il requiert des données sur es performances, utilisant les statistiques de routine, un calcul de coûts tenant compte des performances actuelles, du réalisme, relevant des questions d'efficience et d'économie)

4- Comment savoir si on atteint l'objectif, ou ne l'atteint pas, le degré de réalisation des objectifs? : (Voilà le sens d'élaborer les indicateurs d'impacts, de résultats, de performance, qui requiert un système d'information performant)

5- Comment savoir les raisons de l'état actuel de réalisation, les écarts entre la cible et la situation actuelle? : Cela requiert une évaluation continue de la théorie de changement, reposant sur un système d'information, de retours d'information visant à permettre le pilotage stratégique et opérationnel du secteur.

6- Comment avoir l'information pour évaluer la pertinence de l'indicateur,: revoir l'indicateur? (le même processus au regard de la question précédente).

PARTIE 7

PNUD

7 | FICHE DE CONNAISSANCES

7.1 Les Objectifs de Développement Durable ; Agenda 2030

(Pour l'ensemble des cibles et indicateurs voir https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework_A.RES.71.313%20Annex.French.pdf)

7.1.1 Les 17 Objectifs de Développement Durable

Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges

Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Objectif 5: Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production durables

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

7.1.2 Cibles et indicateurs de l'Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe

5.2 Éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles dans les sphères publique et privée, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et les autres types d'exploitation

5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 derniers mois par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par groupe d'âge

5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences

sexuelles infligées au cours des 12 derniers mois par une personne autre que leur partenaire intime, par groupe d'âge et lieu des faits

5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, les mariages précoces ou forcés et la mutilation génitale féminine

5.3.1 Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans

5.3.2 Pourcentage de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par groupe d'âge

5.4 Reconnaître et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par l'apport de services publics, d'infrastructure et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités au sein des ménages et des familles, en fonction du contexte national

5.4.1 Pourcentage de temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, groupes d'âge et lieu de résidence

5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux décisionnels de la vie politique, économique et publique

5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales

5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction

5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.

5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative

5.6.2 Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes âgées de 15 à 49 ans l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine

5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, conformément aux lois nationales

5.a.1a) Pourcentage de la population agricole ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit

5.a.2 Pourcentage de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres

5.b Renforcer l'utilisation des technologies de base, en particulier les technologies de

l'information et de la communication, pour promouvoir l'autonomisation des femmes

5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe

5.c Adopter et renforcer des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et filles à tous les niveaux

5.c.1 Pourcentage de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes

7.1.3 Fiche Technique de l'Indicateur Objectifs de Développement Durable (ODD) 5c.1⁵⁷ : Questions clés pour vérifier de l'état des lieux de la Budgétisation sensible au genre

La Cible 5.c : Adopter et renforcer des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et filles à tous les niveaux

L'Indicateur ODD 5c.1 "Pourcentage de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes »

Les pays sont considérés avoir un système en réponse à trois critères. Il y a une notation progressive pour évaluer les pays.

7.1.3.1 Critère 1 de l'ODD 5c.1 : Quels sont les aspects de dépenses publiques qui sont reflétés dans les Politiques, plans et programmes et dotations budgétaires ?

Critère 1.1) S'ils ont au moins deux de ces 3 catégories d'allocations

« Programmes et politiques publiques du gouvernement, qui sont conçus afin de réaliser des objectifs d'égalité femmes-hommes bien-identifiés »

1) Catégorie 1 : Programmes et politiques ne **ciblent que les femmes et les filles**

a. (Exemple de programme de maternité sans risques)

2) Catégorie 2 : Programmes et politiques ciblant à la fois les femmes ou les filles, les hommes ou les garçons, dont **l'objectif principal est l'égalité de genre** et l'autonomisation des femmes

a. (Exemple : programme de lutte contre les violences fondées sur le genre)

3) **Catégorie 3** : Programmes et politiques où l'égalité de genre n'est **pas l'objectif principal, mais inclut des actions pour réduire les inégalités de genre**

a. (Exemple programme d'auto-suffisance alimentaire ou programme de gestion forestière ou de transition énergétique)

Critère 1.2) Ces politiques et/ou programmes ont-ils **des ressources adéquates** fournies par les dotations budgétaires, suffisantes pour réaliser leurs objectifs généraux et ceux relevant de leurs objectifs en matière de l'EGAF ?

Critère 1.3) Y a-t-il des procédures en place afin que **ces ressources soient exécutées** selon le budget voté ?



7.1.3.2 Critère 2 de l'ODD 5c.1 : le système de gestion des finances publiques promeut-il des objectifs liés au genre ou orientés vers l'EGAF ?

2) Le système de gestion des finances publiques utilise des outils suivants (au moins 3 pour un minimum) :

2.1. Circulaires, Lois qui orientent sur les allocations sensibles au genre ;

2.2. l'utilisation des données désagrégées par sexe et données factuelles afin d'informer les décisions budgétaires des politiques et programmes clés

2.3. L'évaluation ex ante du budget

2.4. Un rapport genre énonçant et décrivant les objectifs liés à l'EGAF

2.5. L'étiquetage du budget selon les objectifs EGAF

2.6. L'évaluation ex-post du budget

2.7. L'audit indépendant du budget incluant les objectifs de l'EGAF

> Un pays qui ne remplit aucun de ces critères n'est pas considéré ayant un système

> Un pays satisfaisant entre 1 et 2 critères est considéré en phase d'avoir un système

> Un pays satisfaisant tous les 3 critères est considéré comme ayant un système pleinement en place

7.1.3.3 Critère 3 de l'ODD 5c.1. : Transparence des allocations (2 sur 3 réponses au minimum)

Critère 3.1) Les allocations en matière d'égalité femmes-hommes et autonomisation des femmes et des filles sont-elles rendues publiques à temps et accessibles à travers des publications officielles.

Critère 3.2) Si publié, ces données sont-elles accessibles et comment ?

Critère 3.3) Si accessibles, sont-elles fournies à temps – au regard du calendrier budgétaire ?

7.1.3.4 Critères minima de l'OCDE pour la catégorie des Interventions EGAF qui sont SIGNIFICATIVES

Là où l'objectif principal n'est pas l'égalité de genre, mais où le traitement en vue de corriger des inégalités de genre est **significatif**

1. Une analyse genre a été réalisée

2. Les résultats de l'analyse genre ont informé la conception du programme et l'intervention adopte une approche « NE PAS NUIRE » ET

3. Présence d'au moins un objectif explicite d'EGAF appuyé par au moins un indicateur sensible au genre et SMART

4. Les données et indicateurs sont désagrégées par sexe là où applicable

5. Engagement de suivre et rapporter sur les résultats EGAF dans la phase d'évaluation

(Source : <https://www.oecd.org/dac/gender-development/Handbook-OECD-DAC-Gender-Equality-Policy-Marker.pdf>)

7.1.3.5 Références clés :

Directives pour annoter les pays en matière de **Gestion des Finances Publiques Sensibles au Genre**

PEFA (2020) Cadre complémentaire pour l'évaluation de la gestion des finances publiques sensible au genre :

https://www.pefa.org/sites/pefa/files/resources/downloads/WBG_GRPFM_FRAMEWORK_FRE_WEB_PAGES_0.pdf

7.2 Fiche de connaissances : Présentation de l'Intégration de l'EGAF dans les flux de financement, dans un cadre National de Financement Intégré du Développement (CNFI) (en anglais -INFF)

Cette Fiche a été produite à partir d'une traduction française du guide suivant, organisée par Madame Marielle Ntsame Nguema, consultante nationale:

UN WOMEN & UNDP (2021) Technical Guidance Note: Mainstreaming Gender Equality in Integrated National Financing Frameworks (INFF)

7.2.1 INTRODUCTION

Dans le programme d'action d'Addis-Abeba, (pour le financement des ODD), les pays du monde entier ont convenu d'utiliser des cadres de financement nationaux intégrés (CNFI-INFF) pour soutenir les stratégies de développement durable nationales.

Les INFF peuvent aider les autorités nationales à identifier les moyens de mise en œuvre de plusieurs manières, notamment l'augmentation des recettes fiscales, l'amélioration de l'efficacité des dépenses, la gestion plus durable de la dette, la création d'un environnement propice à la promotion des investissements du secteur privé alignés sur les ODD, l'expansion des marchés financiers nationaux, la mobilisation du développement la coopération, la lutte contre le financement illicite et le développement et l'accès à des instruments de financement pour débloquer de nouvelles sources de financement.

Pour aider les pays à formuler des INFF, le Groupe de travail interagences (IATF-Interagency Task Force) sur le financement du développement, dirigé par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA), avec la participation du Fonds monétaire international (FMI), du Groupe de la Banque mondiale (GBM), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED); Les commissions économiques régionales (CER), ONU Femmes et d'autres organisations, ont défini les principaux éléments constitutifs du rapport sur le financement du développement durable 2019

Le rapport 2019 de l'IATF souligne l'importance d'intégrer pleinement les considérations d'égalité des sexes tout au long du processus INFF, en particulier en termes de formulation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de stratégies de financement durable. L'IATF continue d'élaborer des orientations méthodologiques sur les INFF au niveau mondial.

(UE) et les Nations Unies (ONU) réunissent leur expertise et leurs outils respectifs pour apporter un soutien conjoint à un processus national de conception des CNFI. Les outils méthodologiques développés au niveau mondial seront testés au niveau des pays, et les expériences seront réintroduites dans la méthodologie de manière itérative.

Au niveau des pays, l'Union européenne

Ceux-ci sont résumés dans le schéma suivant :



Pour s'assurer que la méthodologie au niveau mondial et le travail au niveau des pays intègrent l'égalité des sexes dans le processus CNFI, ONU Femmes et le PNUD ont élaboré cette note d'orientation pour présenter des informations et des questions d'orientation alignées sur les objectifs et les tâches initiales de la phase de démarrage et du bloc de construction INFF sur les évaluations et les diagnostics. En outre, il fournit des exemples de cas pour illustrer les stratégies et les points d'entrée pour intégrer l'analyse de genre dans ce processus.

La Fiche Technique (Guide Genre CNFI) accompagnant cet outil, sa grille de questions reflétant ce cadre a été utilisée pour produire dans la Partie 2.3 Analyse Documentaire Genre 2/Evaluation genre du CNFI, utilisant le Guide Genre dédié

Cette fiche s'est inspirée des étapes de la BSG surtout en se focalisant sur le champ traité par la Cible 5c ; l'indicateur ODD 5c.1

7.3 Fiche de Connaissances : Les Etapes de la BSG dans les Processus des politiques Publiques

7.3.1 Ce qu'est la BSG.

La budgétisation sensible au genre [BSG] a comme point de départ que le budget de l'état ou le budget local est la traduction chiffrée des grandes orientations politiques du gouvernement.

La BSG tient compte de l'alignement du budget sur les programmes et projets qui sont la traduction opérationnelle des stratégies et politiques sectorielles.

L'exercice ne se penche pas uniquement sur le processus budgétaire, mais sur les processus politiques en amont et en aval de la préparation et l'exécution des budgets [voir le Schéma 1]

Une analyse genre du budget doit analyser les politiques, programmes et budgets sous l'angle de leur destination (niveau individus - femmes, hommes, filles et garçons- et niveau ménages, localités) ainsi que leurs impacts (différenciés) sur les hommes et sur les femmes. La budgétisation sensible au Genre [BSG] vise l'atteinte des Objectifs d'égalité de genre, l'autonomisation des femmes ainsi que le développement durable.

La BSG vise **un double alignement** :

- Elle vise à **aligner les budgets sur les politiques publiques** d'une part et **Aligner ces politiques sur les engagements pris au regard des droits humains et de développement durable** et ce, **au regard de l'état des lieux des populations**, titulaires de droits, en matière de la panoplie de droits, ratifiés par l'Etat partie.

C'est la deuxième partie de cet alignement qui n'est pas **explicitement** touchée par les critères de l'indicateur de l'ODD 5c.1 et aussi par le Guide Genre CNFI

L'exercice budgétaire selon une perspective ou approche genre, dans toutes ces étapes, de la préparation à l'exécution et à l'évaluation de l'impact intègre une analyse genre.

Il tient compte des différences entre individus femmes et hommes, ainsi que des rapports sociaux entre eux au niveau familial/ménage, dans la préparation, la présentation et l'exécution du budget,

- inclut l'analyse genre dans **la gestion des finances publiques** à chaque niveau de performance budgétaire , à savoir, l'équilibre budgétaire, l'affectation des ressources selon les priorités politiques et l'efficacité et l'efficience dans l'utilisation des ressources budgétaires.

- examine **les conséquences de la répartition des recettes et des dépenses** sur les hommes et les femmes non seulement dans l'immédiat mais dans le moyen et long terme, sur leur cycle de vie ;

- évalue **les implications** pour la santé et ses déterminants sociaux, l'éducation, l'emploi, le travail non rémunéré, les revenus, les biens de production, l'accès au crédit des femmes et des hommes, ainsi que pour tous les facteurs qui influent sur les obstacles et opportunités différenciés auxquels sont confrontés les femmes et les hommes en tant qu'acteurs/trices économiques et sociaux.

7.3.2 Ce que n'est pas la BSG.

Il est donc évident que contrairement aux préoccupations souvent évoquées,

- Un budget genre n'est pas un budget séparé pour les femmes,

- Il n'est pas question de ségrégation budgétaire, avec des crédits affectés séparément aux hommes et aux femmes dans le budget général

- Cela ne veut pas dire augmenter les dépenses par le montant de ce budget séparé.

- Cela ne veut pas dire réduire le budget général par le montant du budget genre.

- Cela ne veut pas dire que le même montant doit être affecté aux hommes et aux femmes

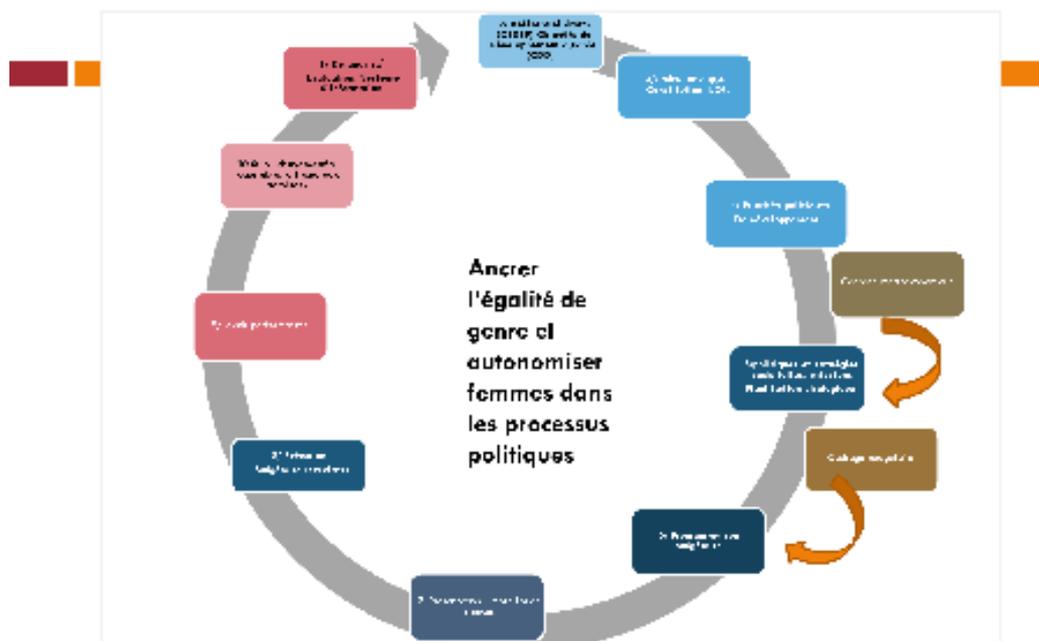
dans tous les cas

- Cela ne présuppose pas des arbitrages et des négociations budgétaires conflictuels opposant hommes d'un côté et femmes de l'autre



7.3.3 Le cadre conceptuel de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG)

Etapes BSG dans les processus de politiques publiques



Questions à poser

L'analyse genre, la participation des parties prenantes femmes et hommes est-elle explicite au niveau

- De l'analyse de la situation
- Du cadre juridique, normatif et réglementaire
- De la définition des priorités politiques
- De la planification avant l'élaboration du budget
- De la préparation du budget
- De l'adoption du budget
- De l'exécution du budget
- Du suivi, suivi citoyen, de l'audit et de l'évaluation du budget ?

Est-elle traduite dans l'étape suivante de manière effective

Le schéma conceptuel de la Budgétisation Sensible au Genre ci-haut a été développé et affiné progressivement dans la pratique. Il est issu du cheminement de l'ancrage de la BSG selon une approche fondée sur les droits humains.

- Le schéma vise à décrypter et rendre plus lisible la vision du champ et de la démarche de la BSG :

son inscription dans les processus politiques tout en contribuant à améliorer l'efficacité des politiques publiques dans la foulée de les rendre plus soucieuses de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et cadres et orientés sur la réalisation des droits humains. Il permet également de visualiser l'état des lieux actuel de ces processus politiques et de situer les enjeux et défis à chaque étape.

LES ÉTAPES DE LA BSG

Le double alignement de la BSG sur les engagements et normes amène à évaluer l'écart entre l'existant et les normes et standards à atteindre/

Cet état des lieux doit se reposer sur une analyse factuelle, fondées sur les preuves

- à la fois au niveau diagnostic et évaluation, et
- à partir des données désagrégées par sexe et croisées par d'autres variables ainsi que
- des connaissances liées aux questions de genre et d'autonomisation des femmes.
- Conçue de sorte à révéler les écarts et les gaps à combler (c'est-à-dire **sans présomption qu'il n'y a pas d'écart et de discrimination de fait, dans la réalité**).

L'action publique est orientée vers la résorption des gaps, des lacunes, des déficits en matière de jouissance effective de ces droits et des résultats attendus de développement

Le **Schéma du Graphique 1** décrit le champ de la BSG dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques.

Les étapes 1 à 5 concernent les processus pluriannuels avant la préparation et approbation du budget aux étapes 6 & 7, alors que les étapes 8 à 10 concernent l'après budget -l'exécution, le suivi, l'audit et l'analyse de l'impact des budgets traduits en investissements et services publics

- Le même schéma générique est valable pour les budgets sectoriels et communaux.

Ce processus est un cycle dans le temps. Aussi,

au regard du Schéma 1, l'étape 1 du prochain cycle de plusieurs années, se base sur l'état des lieux actuel au niveau des droit

Cet état des lieux correspond dans une large mesure aux impacts des mesures prises avant ou bien aux mesures qui auraient dû être prises mais ne l'ont pas été, et aussi aux nouvelles situations- chocs naturels à tire d'exemple.

- Elle correspond à l'étape pré budget suivant les impacts cumulatifs du cycle précédent, des mesures prises au niveau des communes, provinces, régions, secteurs et à l'échelle internationale.

- Car il faut avoir à l'esprit que toutes ces mesures centraux, déconcentrées ou à différents échelons territoriaux convergent sur les résident(e)s de communes précises et ont des impacts sur toutes les dimensions de la vie, du quotidien, du bien être des titulaires de droits. Alors que ces services et infrastructures et équipements sont fixés sur le plan territorial, les titulaires de droit eux peuvent être mobiles, à travers les migrations.

7.3.3.1 Phases en amont du budget.de Cadrage de politique budgétaire

Etape 1/ : Analyse et diagnostic Il faut commencer par le vécu des populations, en tant que titulaires de droits. Il s'agit d'identifier et d'analyser leur situation, relevant les écarts et disparités, en déployant les outils d'analyse genre pour collecter et analyser les données, les plus fines possible, désagrégées par sexe et autres variables pertinentes, ainsi que les outils d'analyse genre.

Ces étapes -notamment 2-3- constituent le cadrage conceptuel, normatif, juridique, politique et stratégique portant sur le financement de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes et des filles.

Etape 2 / : En parallèle, l'obligation de conduite consiste à adopter le cadre normatif en matière de normes et standards de droits humains et conventions ratifiées y afférentes. Sur le plan du référentiel politique, elle concerne les engagements politiques, également au niveau intergouvernemental en matière des Objectifs de Développement Durable 2030 (ODD), notamment les cibles ODD à atteindre ; ceux de l'Union Africaine – l'agenda 2063. Cette étape mesure les déficits en matière de droits à réaliser, les inégalités et discriminations et exclusions à éliminer ; y compris celles fondées sur les inégalités entre hommes et femmes. Elle prend la mesure des résultats à atteindre progressivement en matière de droits. Et impose une exigence de rendre compte, de préparer des rapports périodiques, les suivre et rendre compte des recommandations de mise en œuvre

Etape 3 : En parallèle, l'obligation de conduite consiste à traduire ces normes et standards de droits humains au niveau national dans la Constitution, les décliner dans les Lois Organiques, notamment relatives à la Loi des

Finances portant sur la gestion des finances publiques, ainsi que des dispositions relatives aux lois qui en sont tributaires

Au regard des engagements politiques à respecter, il est question d'élaborer/revoir les priorités politiques [politiques sectorielles et intersectorielles] en impliquant aussi dans ce processus les titulaires de droits, les femmes et des hommes de différentes catégories, afin de prendre en considération leurs perspectives.

- Les politiques publiques nationales doivent refléter les étapes précédentes, être pertinentes au regard des lacunes constatées et les opportunités à saisir, les ressources à mobiliser et axées sur les résultats à atteindre dans un horizon précis.

Etape 4 : C'est la traduction de ces engagements en politiques publiques nationales, orientant les politiques, plans et programmes en aval, et sur la base de la mesure des écarts entre les normes et standards ratifiés et la situation en termes de droits et d'objectifs à atteindre au niveau de la population. Ces politiques orientent sur les principes à adopter, les dispositions et mesures à prendre. On peut relever les politiques nationales en matière d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes. Elles concernent les orientations sur toutes les thématiques que renferment les référentiels normatifs et politiques ; selon la démarche d'analyser les lacunes et situations d'inégalités et de discriminations à la lumière de ces standards. Il s'agit de d'adopter des politiques bien conçues sur ce plan : Ces politiques sont plus contraignantes si elles sont accompagnées de cadre juridique et complémentaire.

Etape 5 : C'est la traduction de ces politiques publiques au niveau de l'élaboration des stratégies sectorielles, thématiques par les structures administratives centrales et déconcentrées, qui sont détentrices d'obligations [ayant trait aux missions et mandats des départements sectoriels ; aux compétences des régions et provinces], ainsi que leur déclinaison plus opérationnelle en plans sectoriels pluriannuels et glissants. Il s'agit ici d'élaborer des stratégies pour atteindre les résultats prioritaires de ces politiques

publiques ; d'approfondir le diagnostic au niveau méso, de rechercher et creuser les causes des déficits et écarts constatés aux étapes 1 et 2. Ceci, en vue de prendre les mesures cohérentes et adéquates au regard des priorités politiques, elles-mêmes confrontées à une évaluation de leur pertinence dans le contexte pays et au regard de leur conformité aux normes et standards des étapes 2 et 3. A chaque étape, il faut reconfirmer leur pertinence et leur cohérence.



7.3.3.2 Phase budgétaire -gestion des finances publiques

L'impact sur les populations dépend des pratiques budgétaires réelles, de la gestion des finances publiques, qu'il convient d'identifier et d'analyser. Ces pratiques relèvent - du système et des procédures budgétaires, du cadre juridique et normatif et du mode de fonctionnement formel, mais aussi du rôle des acteurs/actrices dans la gestion des finances publiques dans ce cadre et de leurs capacités.

Aussi l'analyse des performances des programmes et budgets antécédents est nécessaire au préalable pour mesurer l'effort fourni, tirer les leçons et jauger de l'effort encore à fournir dans le prochain cycle, au regard des résultats à atteindre;

Etape 6 / : La phase de préparation budgétaire à proprement parler concerne la programmation budgétaire axée sur les résultats, selon un horizon pluriannuel [Cadre de dépenses à moyen terme] ou annuel. Elle démarre avec des circulaires budgétaires qui peuvent contenir des directives en matière d'EGAF. Il faut prévoir les résultats à atteindre en fonction des moyens et ressources disponibles (cadrages macroéconomique et budgétaire) et capables d'être mobilisés dans un horizon précis et déterminer ce qui doit être fait pour atteindre ces résultats.

Etape 7 / : Ensuite il est question de la présentation et l'élaboration du budget et du Projet de performance annuel, ainsi que des rapports accompagnant le projet de loi de finances. C'est l'étape législative de présentation et vote du budget ; de veille parlementaire où intervient le rôle des détenteurs d'obligation et titulaires de droits dans la démocratie représentative et participative à évaluer le projet de budget, en

délibérer, la modifier dans les limites juridiques et approuver les Projets de Performance et dotations budgétaires (allocations). Dans le souci de transparence, peuvent être présentés plusieurs Rapports accompagnant le Projet de Loi de Finances.

Etape 8 / : concerne l'exécution du budget, y compris le suivi de l'exécution et la traçabilité des dépenses publiques effectivement réalisées : Il est question de Rapports de Performance auxquels des Rapports Genre de la Performance peuvent y être intégrés et/ou associés

7.3.3.3 Phase après Budget: Suivi, Redevabilité, Reddition des comptes

Etape 9 / : Elle consiste à évaluer l'efficacité socio-économique, l'équité et la qualité des services publics, par les **organes suprêmes d'audit**. Cela amène à plus de transparence et de redevabilité au regard de la cohérence et de l'efficacité de l'action publique et des effets et impacts des dépenses budgétaires. Les évaluations des performances budgétaires doivent se fixer sur les objectifs de politiques publiques et vérifier si les produits et réalisations annuels concourent à les atteindre : **Il est question d'audit de performances et d'audit genre du budget**. L'évaluation par les utilisateurs et utilisatrices, titulaires de droit, et à travers le contrôle citoyen et l'audit social est un chantier de plus en plus investi. Les critères de suivi de la conformité des budgets aux droits humains sont pertinents dans cette étape. Moyennant que les indicateurs de performance soient déclinés par ces critères, l'évaluation des budgets devient plus efficace.

Ces dépenses effectivement réalisées font l'objet d'audit de performance afin de veiller sur la chaîne de résultats menant des dotations budgétaires aux services publics et les effets et impacts de ces services

Dans cette étape, on peut suivre la destination des dépenses et leur incidence genre. Mais il faut aussi des études d'impact selon le genre de ces dépenses (dont les termes de référence sont stipulés dans le normes de conformité des budgets à la CEDEF (Voir Fiche de Connaissances Conformité de Budget à la CEDEF

Le cycle est reconduit dans un horizon pluriannuel pour une évaluation stratégique. Un système d'information et de retours d'information accompagne tout le processus.

7.3.3.4 Phase après Budget: Suivi, Redevabilité, Reddition des comptes

L'état des lieux renvoie à deux grandes problématiques qui limitent la démarche BSG et de manière générale, le financement d'un développement durable, inclusif et équitable.

En premier lieu, le schéma n'exploite pas le **cadre macroéconomique et sa traduction en cadrage de la gestion des finances publiques**.

Ainsi le cadrage budgétaire et son ancrage juridique sont de manière générale surtout contraints à **obéir aux politiques macroéconomiques et budgétaires** et leurs cadres d'analyse. Ils ne sont **pas soumis à la conformité aux droits humains et au développement durable** et traduite dans la LOLF. Cette contrainte en amont détermine en aval l'enveloppe budgétaire globale disponible et pèse sur les arbitrages intersectoriels ainsi

que la suffisance des ressources budgétaires :

- Aussi **la problématique de la cohérence des contenus des politiques** est représentée de manière explicite dans ce schéma. La vision serait certainement d'aboutir à placer plus fermement, la gestion financière et la croissance de l'économie au service de ce référentiel de droits, et ce en conformité avec toute Constitution nationale qui reconnaît la primauté des instruments internationaux.

En deuxième lieu, dans le schéma présenté, on peut penser à mettre des **symboles de brèche ou de fracture, déphasage** entre chaque étape des processus politiques indiquent l'absence ou **la faible articulation réelle et la cohérence entre les étapes des processus politiques**. Cette situation conduit ainsi à des déperditions potentielles sur le plan de l'efficacité socioéconomique et de l'efficience de la gestion des ressources publiques, appréhendées sous l'angle du maximum des ressources disponibles dans une conjoncture précise

- Il s'agit de prendre des mesures en vue de fermer ces brèches et sous le prisme des droits humains. Remédier à ces déperditions et dysfonctionnements dans l'optique d'apporter une meilleure cohérence participerait à dégager le maximum de ressources disponibles, au mieux des connaissances et des pratiques actuelles.

Ce schéma « directeur » doit être apprécié à la lumière des référentiels concernant l'approche droits humains, incluant les droits des femmes, le financement de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes. Il permet de construire des schémas plus pointus ainsi que d'éclater une famille de sous-schémas entre différentes étapes ;

Il peut être lié à une chaîne de responsabilité transparente et de redevabilité de rendre compte de la part des institutions qui sont chargées de promouvoir la justice, y compris de genre.

Il peut être appréhendé sous une double optique

- l'angle du flux du financement, ainsi que sa gouvernance et régulation et

- l'angle du flux d'informations et de la batterie d'indicateurs et de connaissances générés par le pilotage transparent de ces processus.

- Et ce, par le biais d'indicateurs et mesures de performance cohérents et interagissant, en termes de pertinence, d'efficacité socio-économique, d'équité et de justice, d'efficacité et d'économie, conformément au référentiel des normes et standards de droits.

Ce schéma peut être utilisé pour repérer et établir une cartographie (mapping) relative à où, à quelle étape de ces processus, se situent les interventions BSG, et de manière générale, d'autres interventions relatives aux réformes budgétaires et de gestion de finances publiques dans tous les pays

L'obligation de résultats en matière d'égalité de genre exige de décliner, au regard des écarts, des déficits et autres violations de droits, les démarches et mesures à déployer au maximum des ressources disponibles.

Aussi, il est question de :

- décliner les politiques publiques en leur traduction opérationnelle par le cadrage stratégique, en missions et stratégies sectorielles

- et ensuite de décliner ces stratégies en programmes et sous programmes visant

la réduction des écarts et utilisant une triple approche conçue de manière intégrée,

1- Une approche concernant **les mesures/dépenses qui sont séxospécifiques** – par rapport au sexe en tant que catégorie de différenciation et de dénis de droits- visant surtout les femmes et les filles. Il s'agit notamment de la santé de la reproduction.

2- une **approche spécifique** – dont un objectif vise à enrayer les facteurs entravant et promouvant ceux participant à l'atteinte de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes ainsi que l'élimination des discriminations de fait dans le secteur/domaine

3- une **approche transversale** qui touche les objectifs visés par les missions et politiques sectorielles, et aussi les Objectifs de Développement Durable 2030(ODD) mais conçues ou revues de sorte à être soucieuses de manière explicite à réduire les disparités et écarts liés au genre, et apprécié au regard de la qualité des objectifs et indicateurs de performance sensibles au genre.

La Fiche des métadonnées de l'Indicateur de l'ODD 5c.1 éclaire davantage sur les points d'ancrage de la BSG dans ce processus de politiques publiques

L'INTÉGRATION DES APPROCHES GENRE, DROIT ET DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES : LES CRITÈRES DE PERFORMANCE AU REGARD DES SERVICES PUBLICS.

En aval de la programmation budgétaire,

intervient le suivi de l'exécution du budget ;

l'exercice tente de lier les dépenses prévues et effectivement réalisées aux ultimes destinataires et implique l'inclusion de toute la chaîne d'intervenants concourant à, par exemple, l'accès à l'eau, à l'électricité, aux services sociaux et services publics collectifs. Cet exercice peut s'étendre au-delà du périmètre budgétaire de l'état (incluant le budget général et les budgets annexes des comptes spéciaux) et même englober l'ensemble des finances publiques (collectivités territoriales, et organismes divers d'administration locale ; administrations de sécurité sociale)

car c'est l'ensemble des mesures de ces administrations publiques qui concourent à influencer l'impact des finances publiques sur les hommes et les femmes, souvent dans un territoire précis.

La clé est ici est de comprendre qu'une démarche axée sur les résultats au niveau des populations ; est en fait tirée par les résultats à atteindre (à partir d'un processus mis en œuvre en amont), plutôt qu'une tirée par l'offre ou la fourniture de services d'une administration particulière.

Et il est important de garder à l'esprit que des services publics de proximité ne fournissent en soi aucune garantie de leur efficacité.

Les critères de mesure des performances⁵⁸ en matière d'adéquation des services publics mis à disposition aux contenus des droits seraient :

que ces services soient **disponibles, suffisants**

qu'ils soient **accessibles**⁵⁹, c'est à dire

- physiquement accessible, connu, économiquement accessible et non discriminatoire ;

qu'ils soient **acceptables** en ce qui concerne le respect de la dignité et la protection des droits, des utilisateurs et les utilisatrices, car impliqué(e)s dans la conception et le suivi de ces services;

qu'ils **soient de qualité et sûres** (au vu de l'état de la connaissance scientifique et technologique et au maximum

maximum de ressources disponibles).

Au niveau d'un ministère sectoriel, il est question d'identifier les points d'ancrage de l'EGAF au sein des activités de chaque structure, y compris celles centrales d'orientation, de pilotage et de coordination du secteur.

7.3.3.5 Références

Document de connaissances évolutif de Nalini Burn, se basant sur une expérience BSG à partir de 1996

Conseil de l'Europe (2009) L'égalité dans les budgets : pour une mise en œuvre pratique Haut -Commissariat Nations Unies Droits de l'Homme, International Budget Partnership (2019) Réaliser les Droits de l'Homme grâce aux budgets publics

ONU Femmes (2020) Financer l'Égalité : renforcement de la BSG au Maroc, Projet Maroc,

[- https://www.afd.fr/sites/afd/files/2021-01-10-54-18/projet-financer-egalite-renforcement-budgetisation-sensible-genre-maroc.pdf](https://www.afd.fr/sites/afd/files/2021-01-10-54-18/projet-financer-egalite-renforcement-budgetisation-sensible-genre-maroc.pdf)

PEFA (2020) Cadre complémentaire pour l'évaluation de la gestion des finances publiques sensible au genre :

Il peut être lié à une chaîne de responsabilité transparente et de redevabilité de rendre compte de la part des institutions qui sont chargées de promouvoir la justice, y compris de genre.

Il peut être appréhendé sous une double optique

- l'angle du flux du financement, ainsi que sa gouvernance et régulation et

- l'angle du flux d'informations et de la batterie d'indicateurs et de connaissances générés par le pilotage transparent de ces processus.

- Et ce, par le biais d'indicateurs et mesures de performance cohérents et interagissant, en termes de pertinence, d'efficacité socio-économique, d'équité et de justice, d'efficacité et d'économie, conformément au référentiel des normes et standards de droits.

Ce schéma peut être utilisé pour repérer et établir une cartographie (mapping) relative à où, à quelle étape de ces processus, se situent les interventions BSG, et de manière générale, d'autres interventions relatives aux réformes budgétaires et de gestion de finances publiques dans tous les pays

L'obligation de résultats en matière d'égalité de genre exige de décliner, au regard des écarts, des déficits et autres violations de droits, les démarches et mesures à déployer au maximum des ressources disponibles.

Aussi, il est question de :

- décliner les politiques publiques en leur traduction opérationnelle par le cadrage stratégique, en missions et stratégies sectorielles

- et ensuite de décliner ces stratégies en programmes et sous programmes visant

la réduction des écarts et utilisant une triple approche conçue de manière intégrée,

1- Une approche concernant **les mesures/dépenses qui sont séxospécifiques** – par rapport au sexe en tant que catégorie de différenciation et de dénis de droits- visant surtout les femmes et les filles. Il s'agit notamment de la santé de la reproduction.

2- une **approche spécifique** – dont un objectif vise à enrayer les facteurs entravant et promouvant ceux participant à l'atteinte de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes ainsi que l'élimination des discriminations de fait dans le secteur/domaine

3- une **approche transversale** qui touche les objectifs visés par les missions et politiques sectorielles, et aussi les Objectifs de Développement Durable 2030(ODD) mais conçues ou revues de sorte à être soucieuses de manière explicite à réduire les disparités et écarts liés au genre, et apprécié au regard de la qualité des objectifs et indicateurs de performance sensibles au genre.

La Fiche des métadonnées de l'Indicateur de l'ODD 5c.1 éclaire davantage sur les points d'ancrage de la BSG dans ce processus de politiques publiques

L'INTÉGRATION DES APPROCHES GENRE, DROIT ET DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES : LES CRITÈRES DE PERFORMANCE AU REGARD DES SERVICES PUBLICS.

En aval de la programmation budgétaire,

intervient le suivi de l'exécution du budget ;

l'exercice tente de lier les dépenses prévues et effectivement réalisées aux ultimes destinataires et implique l'inclusion de toute la chaîne d'intervenants concourant à, par exemple, l'accès à l'eau, à l'électricité, aux services sociaux et services publics collectifs. Cet exercice peut s'étendre au-delà du périmètre budgétaire de l'état (incluant le budget général et les budgets annexes des comptes spéciaux) et même englober l'ensemble des finances publiques (collectivités territoriales, et organismes divers d'administration locale ; administrations de sécurité sociale)

car c'est l'ensemble des mesures de ces administrations publiques qui concourent à influencer l'impact des finances publiques sur les hommes et les femmes, souvent dans un territoire précis.

La clé est ici est de comprendre qu'une démarche axée sur les résultats au niveau des populations ; est en fait tirée par les résultats à atteindre (à partir d'un processus mis en œuvre en amont), plutôt qu'une tirée par l'offre ou la fourniture de services d'une administration particulière.

Et il est important de garder à l'esprit que des services publics de proximité ne fournissent en soi aucune garantie de leur efficacité.

Les critères de mesure des performances⁵⁸ en matière d'adéquation des services publics mis à disposition aux contenus des droits seraient :

que ces services soient **disponibles, suffisants**

qu'ils soient **accessibles**⁵⁹, c'est à dire

- physiquement accessible, connu, économiquement accessible et non discriminatoire ;

qu'ils soient **acceptables** en ce qui concerne le respect de la dignité et la protection des droits, des utilisateurs et les utilisatrices, car impliqué(e)s dans la conception et le suivi de ces services;

qu'ils **soient de qualité et sûres** (au vu de l'état de la connaissance scientifique et technologique et au maximum

maximum de ressources disponibles).

Au niveau d'un ministère sectoriel, il est question d'identifier les points d'ancrage de l'EGAF au sein des activités de chaque structure, y compris celles centrales d'orientation, de pilotage et de coordination du secteur.

7.3.3.5 Références

Document de connaissances évolutif de Nalini Burn, se basant sur une expérience BSG à partir de 1996

Conseil de l'Europe (2009) L'égalité dans les budgets : pour une mise en œuvre pratique Haut -Commissariat Nations Unies Droits de l'Homme, International Budget Partnership (2019) Réaliser les Droits de l'Homme grâce aux budgets publics

ONU Femmes (2020) Financer l'Égalité : renforcement de la BSG au Maroc, Projet Maroc,

[- https://www.afd.fr/sites/afd/files/2021-01-10-54-18/projet-financer-egalite-renforcement-budgetisation-sensible-genre-maroc.pdf](https://www.afd.fr/sites/afd/files/2021-01-10-54-18/projet-financer-egalite-renforcement-budgetisation-sensible-genre-maroc.pdf)

PEFA (2020) Cadre complémentaire pour l'évaluation de la gestion des finances publiques sensible au genre :

8 FICHES DE CONNAISSANCES, CONTEXTE DE LA BSG AU GABON

Ces fiches sont destinées à évoluer, à mesure que les connaissances sont produites sous la loupe de l'analyse genre. Elles font partie de la trousse à outils pour plaider pour et dérouler une démarche BSG

8.1 Fiches de Connaissances : Contexte Pays

8.1.1 Structure démographique

Le Gabon a une faible densité de population – estimation de 8,4 habitants au km²- sur un territoire d'une superficie terrestre de 267,667 km², cependant fortement concentrée sur le littoral urbanisé, tout en ayant une riche diversité socioculturelle. La structure démographique reflète les rapports sociaux et différences de genre. La population était en 2013, de 1.811.079 habitants, dont 48,4% de femmes, d'après le recensement général de la population de cette année⁶⁰. Environ 19% sont des migrants transnationaux concentrés surtout en milieu urbain. Le rapport de masculinité en faveur des hommes semble être dû à l'immigration économique fortement masculinisée de jeunes adultes. Selon le Recensement Général de la Population et du Logement de 2013, 62,5% des étrangers recensés étaient des hommes (DGS 2015 : 30). Il y a une forte diversité socioculturelle : La population est composée d'environ 52 ethnies issues de diverses régions, mais de plus en plus se côtoyant en milieu urbain et périurbain. On y recense une cinquantaine de langues, dont le fang parlé par autour 32% de la population, notamment de la province de l'Estuaire⁶¹.

Avec une croissance démographique forte de 3,1% par an, 54,6% de la population a moins de 25 ans. L'espérance de vie à la naissance était en 2013 de 61,2 ans pour les hommes et de 66 ans pour les femmes. Cette structure démographique réunit les conditions d'un dividende démographique positif - moyennant l'investissement dans le capital humain. Elle révèle un rapport inégal face au mariage entre hommes et femmes. Les femmes se marient plus tôt que les hommes de 6,3 ans en moyenne. Il y avait 9 hommes polygames parmi 100 hommes mariés (dont 8 sur 100 en milieu urbain et 13 sur 100 en milieu rural). Le mariage coutumier est le plus pratiqué parmi les marié/e/s (49%). Il précède souvent le mariage légal (29%) et/ou religieux (22%). « Les femmes effectivement mariées sont moins nombreuses en absolu et en proportion que les hommes mariés », indiquant que « certaines femmes des hommes polygames sont en situation d'union libre et d'union non-cohabitant » (DGS 2015 :40) Un homme sur 50 est veuf, un sur 100 est divorcé et séparé sur 9 femmes sur 50 qui sont veuves et 3 sur 100 qui sont divorcées. Ainsi 97% de la population masculine

de plus de 12 ans ayant déjà été mariée l'était encore, tandis que parmi les femmes 79% de cette population l'était encore alors que 18% étaient en situation de veuvage. La fécondité assez élevée et stable en 20 ans est accompagnée d'une mortalité en baisse, qui reste plus élevée dans tous les âges de la vie. 91% des enfants avaient un père en vie et une mère en vie en 2013.

Cette population vit surtout sur le littoral ouest. Elle est aussi surtout urbaine -87,1% vivant sur 1,1%, la proportion urbaine de la superficie totale du Gabon (DGS 2015 :33)⁶². Phénomène qui témoigne à la fois de l'exode rural et de l'immigration (87% de taux d'urbanisation, croissant en moyenne de 3,8% par an)⁶³. 58,3% des hommes gabonais résidaient en 2013 dans une province différente de leurs provinces de naissance, contre 64% des femmes –(DGS 2015 :48). 48% de la population gabonais vit dans 2 grandes villes, Libreville et Port Gentil, où se concentre 60% de l'activité économique⁶⁴. Par contre, en milieu rural et hors littoral, la population se dévide principalement à travers l'exode des jeunes, et elle est dispersée, dans des localités éparses, de faible densité – où le rapport de masculinité est également en faveur des hommes. Les derniers mouvements migratoires sont de plus en plus motivés par des raisons familiales, plutôt que par des perspectives économiques ; en particulier chez les femmes et les jeunes (Banque Mondiale 2020 : 14) Sauf pour les provinces de l'Estuaire et de l'Ogooué-Maritime, le taux net de migration interprovinciale est négatif, variant de -9,9% au Moyen Ogooué à - 67,7% à Nyanga en 2013. Les populations autochtones surtout de la forêt ne sont pas encore recensées dans la production statistique officielle. Cet état des lieux démographique pénalise les options de dynamisation du milieu rural hors littoral.

⁶⁰ Estimée en 2020 à 2,225,728 dont 49,01% de femmes par la Banque Mondiale <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL?locations=GA>

⁶¹ Ministère de la Santé de la Prévoyance Sociale et de la Solidarité Nationale/ Commission Consultative de la Décennie de la Femme Gabonaise 2015-2025 (2017) Rapport Général sur la Situation de la Femme Gabonaise

⁶² Les données désagrégées (par sexe, milieu, région, âge, statut matrimonial, structure familiale, notamment) sont issues des Résultats globaux du Recensement Général de la Population et du Logement de 2013

⁶³ Ce paragraphe basé sur <https://www.ga.undp.org/content/gabon/fr/home/countryinfo.html>

⁶⁴ Banque Mondiale (2020) Gabon Rapport sur l'évaluation de la pauvreté.

⁶⁵ Ce paragraphe est basé sur le document, République Gabonaise (2021) Plan d'accélération de la Transformation 2021-2023 – (PAT)

8.1.2 Structure Économique

La répartition inégale de la population sur l'ensemble du territoire traduit les dynamiques de localisation de sa structure économique, qui revêt les caractéristiques d'une économie de rente et drainant les migrations.

Elle est basée essentiellement sur l'exploitation et l'exportation des ressources naturelles du pays tant renouvelables (ressources forestières)

– et en tant que matière première à faible valeur ajoutée locale. Le Gabon est le cinquième producteur de pétrole d’Afrique. L’exploitation des hydrocarbures a été un moteur puissant de la croissance et a défini sa structure économique. Son bassin sédimentaire couvre une superficie de 247,00 km² dont 70% est offshore, facteur qui accentue l’attraction du littoral comme pôle de production, de services et de peuplement et rend les écosystèmes de ce littoral vulnérables à de multiples pressions anthropiques de sources nationales, tout en étant exposé à l’érosion côtière impulsée par le changement climatique au niveau global.

Dans un contexte déjà amorcé de déclin structurel progressif de la production pétrolière- qui repose sur des champs matures-, la dépendance sur les hydrocarbures persiste⁶⁵. Et ce, en dépit des efforts pour diversifier l’économie hors hydrocarbures vers d’autres secteurs - miniers, forestiers et agricoles. Cette dépendance se mesure par le fait que 33% du Produit Intérieur Brut (PIB) du Gabon en 2019 et 71% des exportations proviennent des hydrocarbures – dont près de 70% maintenant vers la Chine-, ainsi que 35% des recettes fiscale⁶⁶. Les autres secteurs d’activités sont aussi fortement tributaires de son poids, dynamisme et effets d’entraînement- dont les bâtiments et travaux publics (BTP), le commerce et autres services. Mais il y a moins de liens avec les industries secondaires locales. Aussi, l’économie gabonaise reste extravertie. L’approvisionnement en denrées dépend essentiellement des importations ; témoignant d’une faible souveraineté alimentaire. La fragilité de cette dépendance sur la production et le commerce international des ressources non- renouvelables surtout, a été mise en exergue et exacerbée par la crise sanitaire Post-COVID (PAT 2021 : 26 et EFDG 2021 :22)

Cette filière des hydrocarbures contribue à l’empreinte carbone et elle est vulnérable aux

mesures mondiales de décarbonisation et de transition énergétique face au changement climatique. Il y a ainsi une double exigence de réduire la dépendance sur les hydrocarbures : faire face au déclin du secteur et aussi apporter des réponses en matière d’atténuation et d’adaptation au changement climatique. Bien que croissante, cette diversification économique hors hydrocarbures repose encore sur les ressources naturelles des secteurs primaire et extractif : le poids des secteurs forestiers, agricoles et miniers est de 12% du PIB.

8.2 Fiches de connaissances Economie brune, Développement humain, pauvreté et inégalités

8.2.1 Evolution de l’économie et du développement humain

Le Rapport de Développement Humain 2020 situe le Gabon au rang de 119ème dans le classement des pays selon leur Indice de développement humain (IDH)- données de 2019. Ce rang est à +11 ajusté aux pressions exercées sur la planète (IDHP), indiquant une performance relativement meilleure par rapport à d’autres pays sur cette Indice composite (émission de dioxyde de carbone par habitant et empreintes matières par habitant). Néanmoins la valeur absolue de l’IDHP (0,68) est inférieure à celle de l’IDH (0,703)⁶⁷. **La production pétrolière et du manganèse a entraîné à partir des années 70, une forte croissance économique par le biais de flux de financement directs privés canalisés vers ce secteur.** Même si cette croissance est en dent de scie, marquée par les aléas des cours du pétrole pour une économie

très extravertie, elle a hissé le pays au classement de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS). Le Gabon figure parmi les pays à plus haut revenus par habitant en Afrique. Mais le déclin dans le secteur pétrolier, amorcé depuis les années 1990 conjugué avec un taux d'accroissement démographique se traduit en un déclin du PIB par habitant en termes constants (aux prix de 2010) entre 2010 et 2020

- En 2020, le PIB par habitant en US dollars constant de 2010 était de 8839,76, en tendance baissière depuis le dernier pic en 1998 de 11,949,282⁶⁸.

- En dollars US courant, il est de 7,005,879 en 2020, en régression par rapport à 2011.

L'investissement dans d'autres secteurs créateurs de richesse -physique et humaine- reste en décalage. Cette manne pétrolière dont les revenus sont en dent de scie - suivant les aléas et conjonctures économiques et les cours fluctuant du pétrole- a financé des investissements publics dans les services sociaux, le capital humain- santé et éducation- les infrastructures de capital physique (incluant le bâti) ainsi que dans des dépenses privées de consommation⁶⁹. Mais la part du capital humain qui n'est que de 31% de la richesse nationale et les infrastructures physiques et équipements de 17%, est révélateur d'une faiblesse dans la capacité de transférer la richesse nationale créée par l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables vers d'autres sources de richesse et de bien-être et de renforcer leur valeur ajoutée et productivité

Le Gabon, classé 119ème selon l'Indice du Développement Humain (IDH) de 2020, occupe le dernier rang dans la strate de pays à développement humain élevé. Bien que supérieur à la moyenne pour les pays subsahariens, ce classement IDH est en deçà

de la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS) :

- Il est en dessous (de moins 30) de son rang mondial au Revenu National Brut (RNB) par habitant. Ce rang n'a aussi pas évolué entre 1990 et 2019, bien que la valeur de l'IDH ait augmenté de 0,613 à 0,703 en cette période, témoignant des progrès réalisés.

- L'IDH ajusté aux inégalités dans chacun de ses composants en termes de capacités directes- espérance de vie, éducation et indirectes en termes de revenus- est de 0,544 indiquant aussi une perte globale de 22,6%

- La part du revenu détenu par les 40% les plus pauvres était de 16,8% alors que les 10% les plus riches détiennent 27,7% de ce revenu national

Indicateur de l'ODD 1 : La proportion de la population de plus de 15 ans employée qui est en dessous du seuil de pauvreté internationale était en 2018 de 2,5% dans l'ensemble, 2,2% parmi les hommes et 3% parmi les femmes⁷⁰.

8.2.2 Pauvreté multidimensionnelle, précarité et inégalités intersectionnelles

Ces indicateurs, sur la base de données disponibles, témoignent de profonds déséquilibres sur le plan socio-économique. Le flux de financements directs de l'étranger vers l'exploitation des ressources naturelles abondantes a eu de faibles retombées sur le reste de l'économie et les secteurs sociaux (Banque Mondiale 2020 :11). Le Gabon a commandité plusieurs études de la pauvreté, tant sur le plan de la pauvreté monétaire que de la pauvreté non-monétaire multidimensionnelle

et leurs corrélations.

Déjà en 2004 l'Enquête de perception de la pauvreté représentait ce phénomène comme quasi généralisé - 81,4% des répondants s'estiment en situation de pauvreté. Une exploitation des tableaux descriptifs de la pauvreté subjective révèle que la faiblesse des revenus, l'état de santé et du logement/habitat étaient alors considérés comme les principaux facteurs de pauvreté. Il y a corrélation et inter agissements entre ces facteurs⁷¹ : Le faible accès aux services publics de base en matière d'éducation, de santé et autres services publics était considéré par les répondants comme un des facteurs de pauvreté. Et pour eux et elles, cet accès était perçu comme étant surtout conditionné par la faible disponibilité des revenus.

- Il y a eu des mesures prises pour résorber cette pauvreté, à partir de dépenses publiques financées par les recettes pétrolières. Elles ont permis d'investir dans les services sociaux et infrastructures et de réaliser des progrès en termes de bien-être. Mais avec le déclin du secteur des hydrocarbures, la capacité d'allouer des ressources publiques vers le capital humain et les investissements productifs a régressé.

- En dépit du manque de comparabilité des données de différentes enquêtes auprès des ménages, il a été possible d'établir un constat de l'évolution de la pauvreté en imputant les données d'une enquête à une autre par la technique d'estimation pour les petites régions.

- Les données plus actualisées de 2017 démontrent que les déficits en moyens de subsistance persistent. Ces données désagrégées permettent d'établir des cartes de pauvreté pour une analyse du contexte assez fine.

8.2.2.1 Le Rapport d'Évaluation de la Pauvreté de 2020(REP). La Pauvreté monétaire

Se basant sur les données des Enquêtes Gabonaise pour l'Évaluation de la Pauvreté 2017(EGEP), le REP fait état de l'évolution de la pauvreté:

Entre 2005 et 2017,

- le taux national de prévalence de la pauvreté est estimé avoir chuté de 41,8% à 33,4% de la population- dont 8,2% vivent en extrême pauvreté, dénuement matériel et en insuffisance alimentaire ;

- Le taux de pauvreté subjective a baissé, mais néanmoins plus de 50% de gabonais s'estiment pauvres en 2017.

- cette baisse du taux de prévalence a été plus rapide dans les villes en dehors des villes principales (passant de 50 à 38,3%) alors qu'à Libreville et Port-Gentil le taux a baissé de 26% à 21,2% ; tandis que dans les zones rurales où la prévalence est la plus élevée, le taux n'a baissé que de 65,9% à 59,7% de la population.

- Cette baisse est attribuée surtout à la croissance de la consommation, plutôt qu'à travers la réduction des inégalités.

C'est le nombre de pauvres, leurs caractéristiques et d'autre part, leur répartition spatiale qui est pertinent pour orienter une politique publique fondée sur les faits qui vise à résorber la pauvreté et à réduire les inégalités et autres déficits en matière de développement durable. Ces éléments devraient ensuite fonder l'allocation des ressources.

- si le taux de pauvreté a baissé, par contre **le nombre** de pauvres a augmenté de 38% - compte tenu de la croissance démographique- mais de façon inverse de la tendance spatiale précitée en termes de taux : l'augmentation du nombre et taux de croissance de pauvres étant la plus élevée dans les villes secondaires plus dispersées, suivie des villes principales, et en dernier, les zones rurales.

- plus de 75% de personnes en situation de pauvreté résident dans les zones urbaines, qui sont également plus densément peuplées. Les principales villes concentrent 48% de la population, mais 28% des pauvres. Plus la ville est grande, plus l'incidence de la pauvreté diminue. Cependant le ressenti de la pauvreté et de l'exclusion sociale est bien plus aigu en milieu urbain. A l'intérieur des zones urbaines, bien que les pauvres y soient aussi dispersés, on peut distinguer entre zones périurbaines et centre villes avec des poches de pauvreté à l'intérieur.

- Bien que le Nord et le Sud du pays enregistrent un taux de pauvreté de près de 70% de leur population rurale et d'environ 50% de leur population urbaine, le plus grand nombre de pauvres se retrouvent dans les régions urbaines de l'Est et de l'Ouest.

- Toujours est-il que si les personnes en situation de pauvreté sont concentrées surtout en milieu urbain, la profondeur et la sévérité de la pauvreté en milieu rural sont telles qu'il faudrait bien plus de revenus monétaires par ménage pauvre rural pour sortir de la pauvreté (219 344 FCFA) que pour un ménage pauvre en milieu urbain/périurbain (94 965 FCFA)

⁶⁶ A noter que la contribution du volet économique dans le PIB est de 45% selon le PAT.

⁶⁷ Les données sur les indices de développement humain proviennent du Rapport de Développement Humain de 2020

⁶⁸ <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.KD?locations=GA>

⁶⁹ Banque Mondiale (2020) Gabon Rapport sur l'évaluation de la pauvreté

⁷⁰ https://data.unwomen.org/data-portal/sdg?tab=map&annex=No%20Poverty&finic%5B%5D=SI_POV_EMP1&fiac%5BSI_POV_EMP1%5D%5B%5D=15%2B&fiac%5BSUP_1_1_IPL_P%5D%5B%5D=ALLAGE&fiac%5BSUP_1_1_IPL_M%5D%5B%5D=ALLAGE&fiac%5BSUP_1_1_FEM_R%5D%5B%5D=ALLAGE&fiac%5BSI_POV_NAHC%5D%5B%5D=ALLAREA&fiac%5BSD_MDP_MUHC%5D%5B%5D=ALLAGE&fyr%5B%5D=Latest%20available&fsr=countries&fgendr=Both%20Sexes

L'inégalité de consommation réelle par habitant - appréhendée par le coefficient de Gini – est plutôt modérée. Elle serait peut-être sous- estimée car l'EGEP ne cerne pas toute la concentration des richesses des plus riches et ne tient pas compte de biens durables importants.

Si les tendances dans le profil de la pauvreté peuvent être mises en lumière de façon assez robuste, par la méthode d'estimation par petites régions, les facteurs explicatifs les sont moins – c'est-à-dire les résultats intermédiaires entre les ressources et l'état de pauvreté- tels l'utilisation des actifs productifs, les transferts financiers, la disponibilité et l'accès effectif aux services publics de base.

Ce sont des aspects clés pour opérer une démarche de planification et de budgétisation axée sur les résultats et qui est sensible au genre.

8.2.2.2 Les déterminants de la pauvreté

Il est important d'appréhender le contexte en termes d'une vision plus large de la pauvreté et de ses déterminants, qui par ailleurs couvrent plusieurs ODD qui interagissent : Le Rapport Evaluation de la Pauvreté (REP) de 2020 procède à des analyses statistiques des données de l'EGEP 2017 pour déceler ces facteurs explicatifs, auxquels les politiques publiques fondées sur les faits peuvent apporter et ajuster des réponses. Le cadre d'analyse utilisé est la distinction entre égalité en termes de résultats et égalité en termes de chances ou d'opportunité⁷². Il établit une typologie basée sur la composition démographique des ménages, leurs caractéristiques individuelles et leurs localisations.

En décomposant l'inégalité totale selon ces caractéristiques, la structure des inégalités de consommation se révèle comme suit

- les différences dans les caractéristiques du chef de ménage expliquent 18% de l'inégalité totale de la consommation réelle suivies par les différences dans son niveau d'instruction (10%) ; son statut professionnel (7%) son secteur d'activité alors que l'âge et le sexe du expliquent moins de 1%)

- > l'incidence de la pauvreté frappe surtout les indépendants agricoles (un taux de 65,1% pour une catégorie représentant 6,8% de la population) ; suivi des employés du secteur informel (taux de 36,7% représentant 10% de la population) et ensuite les indépendants non agricoles (taux de 32,3%) qui représente 18,45 de la population

- Les inégalités entre régions géographiques du pays expliquent 11% de ces inégalités alors que celles entre zones urbaines et rurales ne représentent que 4%– avec des niveaux de consommation plus faibles dans les régions du Nord et du Sud.



- Même si leur contribution dans l'inégalité globale est plus faible, les écarts de consommation entre les zones urbaines et rurales sont élevés.

Ce Profil de la Pauvreté, réalisé par les expertises statistiques et économétriques sous l'égide de la Direction de la Statistique et des Études Économiques au Gabon (DGSEE), utilise aussi les données de l'EGEP 2017 pour réaliser une analyse économétrique multivariable des déterminants de la pauvreté. Il découpe le Gabon en strates désagrégeant les régions en espace rural et urbain.

8.2.2.3 La pauvreté multidimensionnelle

Les facteurs explicatifs de ces disparités spatiales se retrouvent en grande partie dans le croisement des données désagrégées de la pauvreté multidimensionnelle⁷³ : Datant de 2012, elles révèlent que si celle-ci a régressé partout, les pauvres sur ce plan sont concentrés dans les zones rurales et les villes secondaires. L'écart dans les conditions de vie entre zones rurales et urbaines est plus grand que l'écart en termes de pauvreté monétaire.

L'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM) couvre 13 indicateurs portant sur 5 dimensions de privation - éducation, santé, conditions de logement, accès aux services de base et actifs (biens au niveau du ménage). L'IPM reflète la proportion de personnes en situation de pauvreté ainsi que l'intensité des privations subies. Les données désagrégées sont issues des enquêtes démographiques et de santé (EDS), notamment celle de 2012⁷⁴. Elles sont croisées par les données de tranches de revenus (extrêmement pauvres, pauvres, classe moyenne, riches) et par milieu (rural et urbain).

- Cette finesse permet une articulation plus

efficace et équitable entre budget de l'État et budget de consommation des ménages, tant dans le sens d'un meilleur ciblage de stratégies et mesures à prendre que le ciblage des individus et groupes.

Bien que l'IPM enregistre une baisse entre 2000 et 2012, notamment par le biais de progrès en termes d'indicateurs de santé (nutrition et mortalité infantile) et de logement – baisse par ailleurs plus rapide dans les zones rurales- cette pauvreté reste répandue parmi les populations pauvres en termes de consommation et parmi les populations rurales.

- Les privations en termes d'actifs -les biens- et en termes d'accès aux services de base y contribuaient pour deux tiers de l'IPM.

- Ainsi l'écart de consommation entre zones rurales et urbaines est 'déterminé par l'inégalité des dotations de biens ; tels que les moyens de transport et de communication modernes, et en termes d'accès aux services sociaux de base, en particulier à un système d'assainissement amélioré et à l'eau potable et dans une moindre mesure à l'électricité' (REP : 51)⁷⁵.

- Le REP distingue entre écarts et privations en termes de dotations et les écarts en termes de rendements de ces dotations, qui permet une analyse plus fine des causes de la pauvreté et de l'écart en termes de consommation au niveau des ménages.



8.3 Les vecteurs d'inclusion/exclusion et de marginalisation socio économique

8.3.1 Emploi/Economie⁷⁶

Note : Les données sur l'emploi et le chômage varient selon les sources – enquêtes- et les définitions utilisées. La dernière Enquête nationale de l'emploi et du chômage (ENEC) remonte à 2010. Le Recensement Général de la Population et du Logement (RGPL) de 2013 fournit aussi des données désagrégées sur l'emploi. Les dernières données sur l'emploi datent de l'Enquête Gabonaise pour l'Evaluation de la Pauvreté de 2017(EGEP 2).

L'emploi est tributaire d'une base économique restreinte et d'une structure peu diversifiée et extravertie. Il est cependant le principal moyen d'accéder aux fruits de la croissance économique, hors protection sociale.

L'accès à, la qualité, les types et les conditions d'emploi rémunéré et/ou inclus dans le périmètre du Revenu National Brut influent sur le niveau et les conditions de vie des gabonais et gabonaises et ce dans tout leur cycle de vie.

Or **l'insertion économique est faible et inégalement répartie**. La proportion de la population économiquement active était en 2017 de 31% de la population totale, et 52% de la population en âge de travailler (entre 15-64 ans).

- La part des femmes dans la population active était en 2017 de près de 40%, (44% selon l'ENEC 2010) et leur taux de participation était de 45% en 2019, contre 63,18% pour les hommes⁷⁷.

Le taux de participation dans la population active ne mesure pas l'effectivité de cette participation, et ce de manière différenciée et inégale entre femmes et hommes :

- Le ratio emploi- population pour les femmes est de 31,19% contre 53,19% pour les hommes.

- Alors que le taux de chômage mesuré plus rigoureusement dans l'ENEC démontre un taux

de 20% de la population en âge de travailler, ce taux est plus élevé chez les femmes. Alors que les femmes sont 44% de la population active, elles ne sont que 38% de la population occupée. Une part plus faible qui se traduit en part disproportionnée de chômage : Les femmes constituaient en 2010 ,61% des chômeurs (incluant chômeurs au sens du BIT et ceux et celles découragé.e.s) ; 60% des chômeurs dans le sens plus strict du BIT et 66% des chômeurs découragés⁷⁸.

- De plus, ce désavantage s'accroît en tenant compte de la qualité de l'emploi : 34,95% des emplois des femmes sont des emplois vulnérables contre 27,61 % chez les hommes.

- '57% des emplois sont issus de l'économie informelle' (Banque Mondiale 2019 :118), incluant travailleurs familiaux et seulement 39% d'employé.e.s avaient un contrat de travail en 2017.

- 55% des emplois formels en 2015 étaient dans l'administration publique qui employait 17,3% des effectifs en 2017. Dans le secteur privé, 75% des emplois sont dans des petites et moyennes entreprises dont 60% employant moins de 5 personnes.

- 63,58% des femmes sont salariées et 36,46% sont indépendantes, contre 31,64% des hommes. Ce qui veut dire que leur insertion dans l'entrepreneuriat et le travail indépendant est bien plus faible que celle des hommes.

Les industries pétrolières et extractives et minières, porteuses de la croissance économique sont plutôt intensives en capital naturel et physique et emploient relativement peu de main d'œuvre, qui est surtout masculine dans l'ensemble. Les femmes y sont directement peu incluses et les profils d'emploi entre hommes et femmes sont différenciés et témoignent d'écarts importants.

- Alors que la plus grande proportion de l'emploi (59,3%) est dans les services, constituant 63,71% de l'emploi des hommes et 51,52% des emplois féminins, les industries extractives, principales sources de recettes d'exportation n'emploient que 4,6% de la main d'œuvre.

- L'emploi dans l'industrie représentait 10,74% des emplois en 2019 ; 2,7% de femmes employées travaillaient dans le secteur industriel en 2019, comparé à 15,29% des hommes.

8.3.2 Le secteur agricole

L'agriculture gabonaise est vieillissante, féminisée aux champs, plutôt urbaine et pratiquée en activité secondaire, les femmes ne sont pas près d'être au centre de sa modernisation et de sa priorisation en pilier économique d'émergence.

La part de l'emploi dans l'agriculture dans l'emploi total au Gabon a diminué de 44,24% en 1994 à 29,96% en 2019⁷⁹, alors que la faible part du secteur dans le PIB a aussi diminué. Cependant, alors qu'elle a chuté de 30,86% en 1991 à 20,99% en 2019 chez les hommes, chez les femmes cette part était de 63,62% en 1991 pour atteindre 45,76% en 2019.

L'agriculture gabonaise est caractérisée par trois modes d'organisation de la production :

- exploitation familiale gérée par une population à la fois vieillissante et féminisée où se concentre l'élevage de petits ruminants et de volaille ;

- entreprises agricoles en milieu périurbain et rural et

- agro-industries à capitaux étrangers.

Aussi, l'emploi agricole était selon le RGPL à 88% au sein des exploitations et se féminise (en vieillissant, reflétant la migration surtout des hommes vers d'autres secteurs et sites de travail).

- 61% des exploitants sont des femmes et 28% des employé.e.s agricoles étaient des femmes.

Classifiant l'activité agricole dans les catégories suivantes - culture vivrière, de rente, élevage du bétail et volaille, élevage de poissons et aquaculture- le Recensement Général de la Population distingue la population agricole entre pratiquants agricoles pour qui l'activité est principale ou secondaire et entre ceux travaillant à titre personnel ou non-personnel. Il s'avère que l'activité secondaire et à titre non-personnel est prépondérante (77%).

L'organisation et la division du travail, des ressources, des obligations et des droits dans le monde rural et agroforestier est traversée par les rapports sociaux et familiaux de genre.

- Une analyse de la situation de l'activité selon le sexe montre une *'prédominance des femmes dans l'agriculture vivrière en raison de leurs responsabilités directes dans la sécurité alimentaire du ménage et dans le financement de l'éducation de leurs enfants'*

> (62% de femmes parmi ceux et celles dans ce secteur dans trois provinces selon les données du RGPL-2013 : [FIDA 2018 :82]

- La division des tâches et des responsabilités selon le genre semble invariable quelle que soit la région ou l'ethnie. Elle se caractérise par la spécialisation des travaux de déblayage par les hommes alors que les femmes sont 'majoritairement responsables dans les travaux champêtres de l'installation des cultures, leur entretien, les travaux de poste récolte et également le transport des produits du champ vers les foyers

Dans la mesure qu'elle est marchande et professionnelle dans les secteurs privés (- agro industriels) et publics, l'emploi et l'entrepreneuriat agricole se masculinise.

- Les femmes se retrouvent dans le salariat ou en tant qu'aide familiale dans les cultures de rente dominées par les hommes

- La part des femmes dans la recherche agricole n'était aussi que de 21,4% en 2016. 88,5% étaient employées par le gouvernement, représentant que 25.7% des chercheur/e/s employé/e/s dans ces institutions⁸⁰. Bien que ces métiers se féminisent graduellement - les femmes constituent 35,1% dans la tranche d'âge 31 à 40 ans contre 20,1% parmi les 41 à 50 ans-, la moyenne de qualification est plus basse que pour les hommes..

- Elle reflète la ségrégation sexuelle des filières académiques et des métiers.

8.3.3 Education : Evaluation de l'impact des dépenses publiques

Des données désagrégées pertinentes disponibles des enquêtes ménage sont exploitées dans l'Examen des **Dépenses Publiques** en vue d'améliorer la qualité des dépenses publiques pour promouvoir une croissance inclusive - publié en 2019.

- Ces données renseignent de manière détaillée autour de la chaîne de résultats à nouer entre dépenses allouées et exécutées, services et résultats de ces services publics.

- Elles renforcent la conviction qu'une démarche intersectionnelle -de croiser plusieurs variables- est importante pour renforcer l'efficacité et l'équité du financement et notamment pour mettre en place une démarche de « **ne laisser personne de côté** ».

Les déficits en capital humain -volet éducation sont particulièrement aigus chez les pauvres et les femmes et les filles pauvres et en milieu rural⁸¹.

De manière générale, les dépenses publiques en éducation et santé au Gabon sont plus faibles par rapport aux pays avec un PIB par habitant similaire : La proportion du PIB consacré à l'éducation au Gabon avait décliné de 3,1% à 2,7% en 2010-2014 alors que les PRITI y consacraient 5%, l'Afrique subsaharienne 4,3% en moyenne durant la même période, et en hausse de 0,5% en moyenne (REP :106)

Mais, **cette moyenne cache des inégalités d'accès à l'éducation et des décalages en termes de sa rentabilité**

- La fermeture des internats pour cause de coupures budgétaires a pénalisé ceux et celles issues de familles pauvres, notamment en milieu rural, ayant pu bénéficier d'une scolarisation plus abordable.

- Les filles issues de familles les plus pauvres (le quintile de richesse le plus bas) ont le moins bénéficié des dépenses publiques en éducation⁸².

Le **niveau de vie** des ménages est un **facteur déterminant** pour le **taux net de scolarisation**(TNS) au secondaire 1 aussi bien que le secondaire 2, bien plus qu'au primaire.

- En milieu urbain, ce TNS est de 6% parmi les garçons et de 2 % parmi les filles pauvres. Il atteint 39% chez les garçons et 38% chez les

filles des familles les plus riches en ce qu'il s'agit du secondaire 2

Aussi les ménages urbains ont non seulement un niveau d'instruction plus élevé que les ménages ruraux, mais peuvent mieux rentabiliser leurs années de scolarité, surtout à partir du premier cycle de secondaire.

Il y a également une transmission intergénérationnelle du niveau d'éducation qui freine la mobilité socio économique :

- Quand les mères pauvres n'ont pas été scolarisées, seulement 6% de leurs filles ont étudié au-delà du premier cycle de l'enseignement secondaire, alors que ce taux est de 12% pour leurs garçons, (contre 16% des adultes gabonais dont les pères ne sont pas scolarisés)

- 48% de la population générale et 22% des pauvres ont étudié au-delà de ce cycle. Bien que le **taux d'alphabétisation** ait progressé pour hommes et femmes entre 2005 et 2017, il y avait toujours une disparité en défaveur des femmes (87,8% pour elles en moyenne)

- Le Profil de Pauvreté au Gabon (DGSEE 2018 :39) éclaire davantage : Elle décompose l'alphabétisation par milieu, strate et niveau de revenus : **Le taux d'alphabétisation** est le plus élevé dans les quintiles plus riches en milieu urbain, d'abord chez les hommes et suivi par les femmes, comparé au milieu rural. En milieu rural, le taux augmente en fonction des quintiles de revenus pour les hommes et les femmes, les femmes ayant pour chaque quintile un taux inférieur aux hommes⁸³

- Les femmes rurales du quintile le plus pauvre a un taux d'alphabétisation de 61% comparé à celles les plus riches en milieu rural (80%) et en milieu urbain (94%).

8.4 La situation de l'Inégalité de genre et d'autonomisation des femmes au Gabon

8.4.1 Aperçu des rapports sociaux de genre dans le contexte coutumier, pré et post colonial au Gabon

Si les indices pays donnent une image actuelle des dimensions d'inégalités de genre et des droits des femmes, il est utile de caractériser les rapports sociaux coutumiers d'avant l'essor de l'économie brune extravertie, et leurs poids continus depuis l'ouverture du Gabon à la dynamisation économique, sociale et culturelle.

Aussi le narratif qui suit traduit ces pesanteurs et les dynamiques qui restent prégnants : La périodisation suivante est celle fournie par le Sixième Rapport Périodique des Etats parties attendu en 2010 au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, distribué en décembre 2013 (CEDEF 2013)

8.4.1.1 Précolonisation

Dans la société traditionnelle gabonaise, la femme a toujours été perçue comme la gardienne de la famille en étant la principale nourricière. Au sein du ménage, les femmes s'occupent traditionnellement des tâches liées à la reproduction (l'entretien de la maison, de l'approvisionnement et la préparation du repas, l'entretien du conjoint et des enfants, des soins apportés aux personnes âgées, de la corvée de l'eau, etc.). Quant à l'homme, il incarne l'autorité à l'intérieur de la cellule familiale. C'est lui qui

fixe les règles et assure le contrôle et la gestion des biens familiaux.

La division sexuelle du travail est très marquée et respectée. Il y a en effet, des tâches spécifiquement réservées aux femmes et d'autres aux hommes avec une véritable hiérarchisation dans la répartition des tâches. C'est ainsi que dans la pratique des travaux agricoles, les gros travaux qui demandent de la force musculaire sont de la responsabilité des hommes (désherbage, abattage,

dessouchage...). En revanche, les tâches moins musculaires qui nécessitent plus de temps sont dévolues à la femme c'est le cas du nettoyage, de planter, de récolter, de transformer et de transporter les produits agricoles.

La structure sociale traditionnelle de type patriarcale assigne à la femme une position de subordination par rapport à l'homme au sein du lignage, du clan. L'homme incarne le supérieur aussi bien dans la sphère privée que publique. Toutefois dans la sphère privée bien que dominée par son mari, la femme est souvent consultée par celui-ci pour requérir son avis. Au niveau communautaire, la participation sociopolitique de la femme est assez réduite, considérée comme un être inférieur, la femme en générale ne prend part pas aux instances de prise de décision. Une exception est faite aux femmes âgées, aux femmes chef de clan et à celles qui sont détentrices de pouvoir dans les confréries traditionnelles féminines. Ces dernières sont invitées à y prendre part et leur opinion est prise en compte au même titre que celle de l'homme.

8.4.1.2 Colonisation

Avec la colonisation, on assiste à un grand chambardement dans la structure sociale traditionnelle.

La femme n'a plus accès aux instances communautaires de prise de décision. Seuls les hommes sont autorisés à participer à la vie politique. La condition de la femme a connu alors un recul. L'analyse genre de la situation du développement au Gabon : Le Rapport Général sur la situation de la femme Gabonaise.

8.4.2 Période-post coloniale : Le Rapport général de la situation de la femme gabonaise

Le **Rapport Général sur la situation de la femme gabonaise** (Rapport général), réalisé par le Ministère de la Santé de la Prévoyance Sociale et de la Solidarité Nationale et la Commission Consultative de la Décennie de la Femme Gabonaise 2015-2025⁸⁴ renferme un ensemble de données et indicateurs les plus récents permettant de brosser un tableau transversal du volet thématique autonomisation des femmes et **permettant de suivre la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Égalité et de l'Équité Genre (2009/10)**.

- Le Rapport général brosse un tableau de l'état des lieux en matière de violation de droits des femmes et dans les différents thématiques et secteurs de développement.

- Le Rapport général s'appuie sur les statistiques existantes, mais pas de manière rigoureuse et systématique, bien que signalant les lacunes. Il privilégie un genre de brainstorming initial sur les défis et lacunes, se faisant surtout une plateforme des voix des femmes.

- La Commission Consultative a établi 16 comités sous-thématiques pour compiler et analyser les connaissances et statistiques liées au genre à partir d'une revue documentaire.

> Ces thématiques sont réunies sous les rubriques suivantes femmes et développement **socioculturel humain**, femmes et développement **économique** – englobant environnement et changement climatique-femmes et action **politique**.

- La partie analytique du rapport révèle un paysage où **les normes modernes à instaurer**, relevant du droit international et les Conventions ratifiées- **se heurtent à celles qui sont coutumières** et qui, pesant de tout leur poids, **conduisent à plusieurs formes de résistances et de stratégies d'accommodement** perceptibles à plusieurs étapes du cycle politique et dans plusieurs milieux institutionnels, y compris formels.

- Le Rapport général **va au-delà des constatations en relevant les facteurs explicatifs de cet état des lieux, analyse les causes et les conséquences des manifestations des inégalités de genre, tant sur les femmes que sur les perspectives de développement**.

- En exposant les actions menées par l'Etat, il procède de ce fait à **une évaluation ex-post du parcours EGAF dans les politiques publiques** – associant analyse thématique par ces comités à une analyse du contenu des documents de politiques globales et sectorielles par une experte internationale genre-, et signalant les acquis et les insuffisances. Cette évaluation est un **jalón, préalable incontournable et important pour décliner tout cycle suivant de prise en compte de l'EGAF**

⁷¹ République Gabonaise et PNUD (2004) Enquête Nationale sur la pauvreté : Enquête de perception. A noter que 75% des répondants étaient des hommes..

⁷² Cette distinction repose sur la volonté d'agir individuelle qui peut permettre de mitiger l'inégalité des chances. Cependant une forte inégalité peut- aussi être un facteur très démotivant

⁷³ Les données fines et riches du recensement de 2013 permettent des croisements sur des petites échelles spatiales

⁷⁴ Le prochain passage de l'EDS est en cours.

⁷⁵ La pertinence genre de ces éléments, y compris pour l'analyse et l'élaboration sensible au genre du budget, sera abordée dans la partie suivante et la section sur la méthodologie

⁷⁶ Cette section fait des recoupements entre plusieurs sources DSG 2015, et REP et EDP

⁷⁷ <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.TLF.TOTL.FE.ZS?locations=GA>

⁷⁸ Calculé à partir de <https://gabon.opendataforafrica.org/enbzddd/population-active-genre>

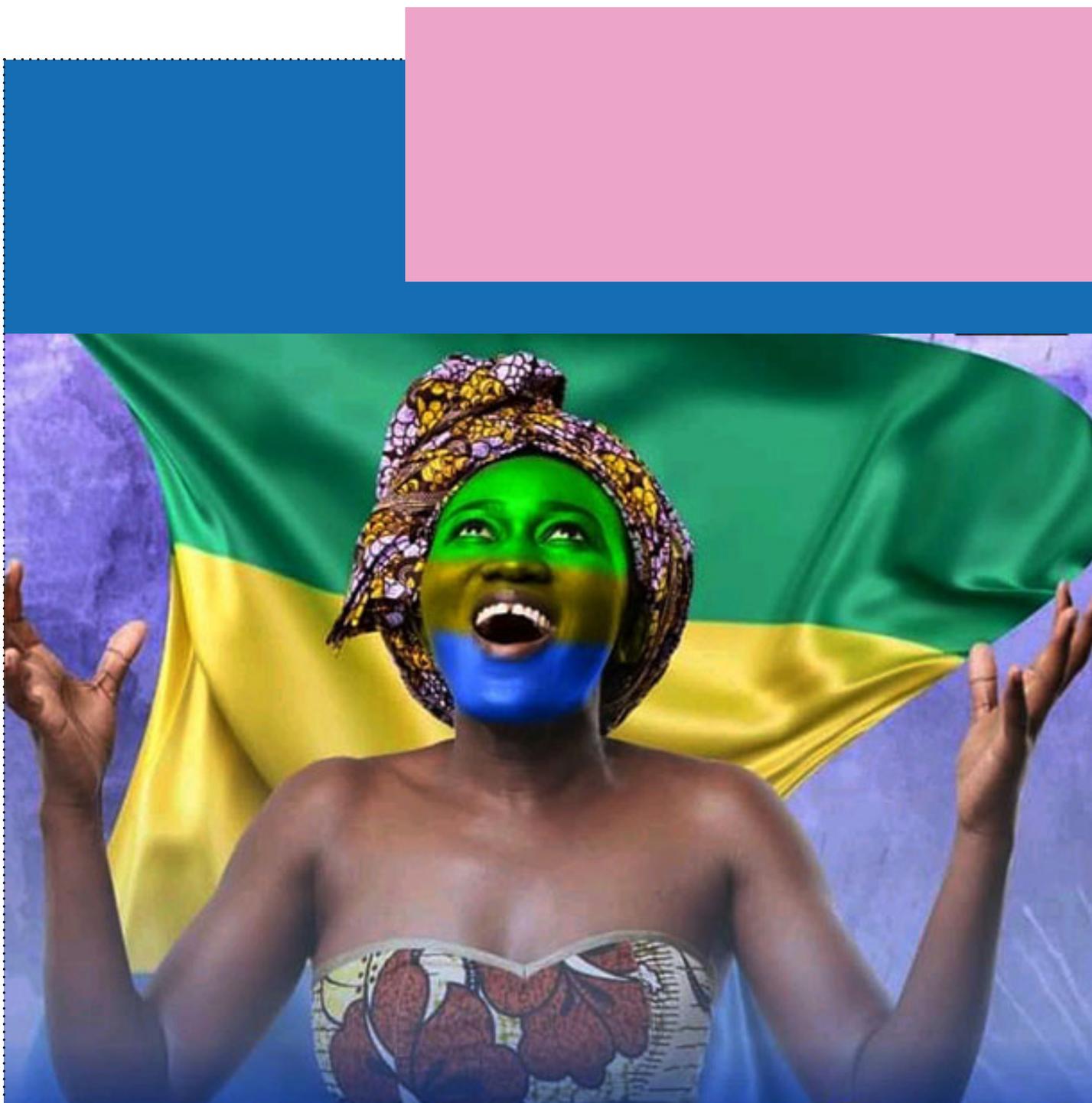
⁷⁹ Il est à noter que les données du dernier Recensement Général de l'Agriculture qui a débuté en 2019 ne sont pas encore disponibles. Les données actuelles sont jugées obsolètes et incomplètes, remontant d'un recensement agricole réalisé en 1975-75 - Source FAO (2019) Appui au développement des statistiques agricoles au Gabon.

⁸⁰ <https://www.asti.cgiar.org/gabon/gender?lang=en>

- Ce Rapport général a ainsi balayé le contexte de l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PGSE) et l'engagement pris au regard des ODD.

- Bien que le Rapport général de fin 2015 s'inscrit dans le contexte des ODD 2015-2030, les

thématiques identifiées pour le Rapport Général ne s'y alignent pas de manière systématique et ce dans une démarche axée sur les résultats, visant les cibles ODD.





U

N

D

P



Programme des Nations Unies
pour le Développement
Maison des Nations Unies - Près du Pont
de Gué-Gué BP 2183 Libreville, Gabon
Tel : +241 74 82 69 77

Facebook: PNUD Gabon
Twitter @undpgabon
Site Web: www.ga.undp.org